

620^{ème} Séance

Séance Publique
du vendredi 14 novembre 2003

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

**ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 10 FEVRIER 2006 (N° 7.742)**

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT DE L'EXERCICE 2003 (suite) :
 - 2° - Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 3 – Moyens des services (suite – p. 248)
 - Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2, 3, (p. 261)
 - Sect. 5 – Services publics (p. 263)
 - Sect. 6 – Interventions publiques (p. 264)
 - 3° - Dépenses d'équipement et d'investissements (Sect. 7) (p. 290)
 - 4° - Comptes Spéciaux du Trésor (p. 302)
 - 5° - Loi de finances (p. 308)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2003**

**Séance publique
du vendredi 14 novembre 2003**

Sont présents : M. Stéphane VALÉRI, Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude Cellario, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Henry REY, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Patrick LECLERCQ, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de

Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie THÉVENOUX, Directeur du Budget et du Trésor.

M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence du Conseil National, assure le secrétariat.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALÉRI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Nous reprenons nos travaux sur l'examen du Budget Rectificatif 2003 où nous nous étions arrêtés mercredi soir, c'est-à-dire à l'examen du chapitre 82 – « Tribunal du Travail ».

Je donne la parole à M. le Directeur Général.

Le Directeur Général.-

Chap. 82 - TRIBUNAL DU TRAVAIL.

382.010 - Frais de personnel.....	+	1.200
382.030 - Frais de fonctionnement	-	760
		<u>440</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES.

384.000 - Postes & Télégraphes	-	<u>243.555</u>
--------------------------------------	---	----------------

M. le Président.- On en a déjà discuté dans le cadre des recettes.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION.

385.010 - Frais de personnel.....	-	103.000
385.030 - Frais de fonctionnement	-	4.745
385.040 - Achat et entretien matériel.....	-	7.845
		<u>115.590</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS.

386.000 - Parkings Publics	-	<u>289.515</u>
----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une remarque, Monsieur le Conseiller. Les Conseillers Nationaux qui sont, comme la plupart des gens de Monaco, des clients des parkings publics, ont pu remarquer que, sauf erreur de notre part, il n'y a pas d'employée femme à l'accueil et au gardiennage des parkings. On peut d'abord se demander quelle est la raison de cet état de fait et, ensuite, s'il est normal - on est quand même en 2003 -, qu'un gisement important d'emplois semble être fermé aux femmes. Bien sûr, le Conseil National insistera toujours pour que tous les emplois publics puissent être accessibles sans discrimination de sexe dans l'Administration.

M. le Président.- Monsieur BADIA, nous vous écoutons.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Oui, je prends volontiers acte de la suggestion de M. BORDERO.

A ma connaissance, il n'y a pas d'interdiction administrative, dans la mesure où l'on recrute « un gardien » car le terme masculin prévaut, mais des femmes peuvent occuper en fait ces postes. Je pense que pour les femmes, la périodicité de travail en forme de 3/8 en fait, peut-être, des postes moins attrayants que d'autres, puisqu'au sein de la gestion du parking lui-même, au sens administratif ou comptabilité, des emplois sont effectivement plus facilement occupés par la gente féminine. Mais, dans le cas d'espèce, je serais favorable à ce que des épouses, des jeunes femmes de la Principauté ou des communes limitrophes postulent et puissent travailler au sein de ce service, et peut-être pas uniquement dans celui-là. Dans un autre domaine, l'Aviation Civile, des jeunes femmes avaient postulé à des emplois de contrôleur aérien. Cela tend à prouver que certains postes suscitent l'intérêt des femmes, d'autres moins.

M. le Président.- Nous nous réjouissons de ces déclarations et la Présidente de la Commission des Droits de la Femme approuve de la tête...

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 87 - AVIATION CIVILE.

387.010 - Frais de personnel.....	–	20.000
387.030 - Frais de fonctionnement	–	655
387.040 - Achat et entretien matériel.....	–	405
387.060 - Frais propres à l'activité du service.....	–	29.696
		<u>– 50.756</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 88 - BATIMENTS DOMANIAUX.

388.010 - Frais de personnel.....	–	75.000
388.030 - Frais de fonctionnement	–	880
388.040 - Achat et entretien matériel.....	–	1.505
		<u>– 77.385</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 89 - DEUC - ENVIRONNEMENT.

389.010 - Frais de personnel.....	–	20.000
389.020 - Frais d'études et formation	–	75
389.040 - Achat et entretien matériel.....	–	23.590
389.060 - Frais propres à l'activité du service.....	–	6.530
		<u>– 50.195</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 90 - PORT.

390.000 - Port + 131.100

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET a la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de la dernière séance budgétaire, j'ai laissé passer le chapitre sur les recettes portuaires dans l'attente de celui auquel nous venons d'arriver.

Dans le contexte de bouleversement que traverse le Port de la Condamine depuis 3 ans, je tenais à faire un point de la situation.

Revenons d'abord à l'année 2000. La Société d'Exploitation des Ports, que j'appellerai S.E.P.M., dépose ses statuts et obtient approbation et autorisation par Arrêté Ministériel en date de 22 septembre 2000.

Année 2001, l'ombre et la menace de la S.E.P.M. planent sur le port et, tel l'avion fantôme de la dernière guerre, commencent à lâcher des bombes. Je cite : « *Tous les petits plaisanciers iront dans un port à sec* » et aussi « *sous réserve, peut-être, de quelques avantages acquis, nous allons enfin pratiquer des tarifs normaux* » et le Gouvernement lui emboîte le pas et confirme puisque les baux locatifs et les concessions ne sont pas renouvelés aux professionnels, le personnel de la capitainerie est mis sur la sellette et même la Direction des Ports et le Service de la Marine sont contraints de quitter les nouveaux locaux du quai Antoine I^{er} et d'aller camper sur le quai d'accueil du port de Fontvieille pour laisser leur place à la S.E.P.M..

Alors, c'est dans un contexte d'incertitude que les professionnels se mobilisent et que les plaisanciers créent une association. La tension monte.

Année 2002, il devient urgent pour les dirigeants de la société de calmer les esprits. Pour l'instant, la concession n'est pas acquise et il leur faut gagner du temps. Alors, ils déclarent qu'il s'agit d'un malentendu, il n'a jamais été question d'imposer un port à sec, pas plus que d'augmenter les tarifs. A ce moment-là, il devient même possible de joindre le P.D.G. de la société à son domicile et sur son téléphone mobile personnel. Ce chant des sirènes arrive trop tard. Il ne

parviendra pas à dissimuler un appétit de squal, animal dangereux et imprévisible car doté d'une énorme mâchoire mais d'un petit cerveau. Au mois d'août 2002, l'arrivée de la Digue du large calmera le plan d'eau, mais pas les esprits.

Année 2003, les bombes lâchées précédemment par la S.E.P.M. ont fini par exploser le 9 février 2003.

L'arche d'alliance, pour ceux qui s'en souviennent, venait de couler le vaisseau amiral. Je m'arrête là, sur ce résumé sommaire, mais néanmoins indispensable à une bonne compréhension de notre position car, malgré tout cela, nous restons optimistes dès lors que l'année 2003 est aussi l'année des recettes portuaires en progression de 38 %. Une progression qui relève essentiellement de la hausse des tarifs du port de la Condamine et de sa bonne gestion ; mais cette bonne performance des recettes, avec une augmentation de 1,2 M€ par rapport au Budget Primitif 2003 reste quand même incapable de nous faire oublier la dérive financière des travaux de la Digue du large dont le montant a été rectifié à la hausse de 35 M€ pour cette même année.

L'importance de ces investissements portuaires consentis par la Principauté nous rappelle qu'il est impératif d'optimiser rapidement la gestion des ports de Monaco, les recettes pouvant être multipliées par 10 au terme des travaux d'aménagement. Pour assurer cette gestion, le choix du Gouvernement s'est donc porté sur une société de droit privé : la S.E.P.M., dont nous avons parlé précédemment.

En raison de l'historique énoncé, vous comprendrez, Messieurs, qu'il ne nous est pas possible, à ce jour, de remettre la population locale de plaisanciers - dont certains disposent d'embarcations amarrées dans nos ports depuis des décennies - entre les mains d'une société dont nous n'avons aucune garantie d'une gestion conforme aux intérêts de la Principauté et des Monégasques, ce à quoi nous resterons particulièrement vigilants. Le Conseil National vous rappelle qu'il ne pourra réexaminer le projet de loi, n° 757, fixant les conditions d'exploitation des ports, qu'après avoir pris connaissance du plan stratégique établi en septembre

dernier par la S.E.P.M. et concernant sa politique commerciale et tarifaire.

Dans l'attente que cette société prenne ses fonctions, et afin de ne pas pénaliser plus longtemps l'évolution des recettes portuaires, il serait nécessaire de prendre prochainement, mais rapidement, des mesures en faveur du Service des Affaires Maritimes, actuel gestionnaire des ports, dont les compétences et le professionnalisme dans un contexte difficile ont amené les bons résultats financiers que l'on a constatés sur le Budget Rectificatif 2003 et qui seront certainement revus à la hausse au moment de la clôture des comptes.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

Le Gouvernement souhaite-t-il s'exprimer avant que d'autres Collègues ne prennent la parole ?

Monsieur BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Juste quelques mots qui permettront à la Haute Assemblée et au public présent de prendre plus la mesure de l'évolution des choses. Je voudrais d'abord remercier M. SPILLOTIS-SAQUET qui, *in fine* de sa présentation, a reconnu quelques mérites au Service de la Marine. Je le comprends et je sais qu'il a été mis à la peine pendant les années écoulées ; même si votre rapport prenait un côté humoristique, il n'en n'atténuait pas moins les difficultés de gestion qui se sont opérées sur le port.

Au-delà, très brièvement, la Société d'Exploitation des Ports, dès l'origine, était conçue comme une société commerciale dans la mesure où les ports de la Méditerranée jouent aujourd'hui entre eux une concurrence, que l'on peut espérer saine et loyale, mais néanmoins basée sur des contextes de gestion privée. Si je peux me permettre une comparaison, puisque je l'ai moi-même vécue, la réflexion menée pour la gestion du port est à rapprocher de celle du Grimaldi Forum qui, bien que ce soit un établissement financé par l'Etat, joue de la concurrence et de sa potentialité en toute liberté, sous forme de société privée ; et, un peu à l'image de cette société, la réflexion qui a été menée au niveau du port a d'abord consisté à donner à son Conseil d'Administration, le tout premier que vous avez cité, un rôle de réflexion et de sage avant même que le port ne soit exploité. Le retard apporté à la livraison de la grande Digue a entraîné un délai additionnel qui n'était pas prévu dès l'origine de la conception de la société. L'idée était que, pour le futur exploitant - et cela a été le même

cas pour le Grimaldi Forum que je présidais d'ailleurs à la même période - ce Conseil d'Administration commence à réfléchir et nous aide, en tant que de besoin, à élaborer le plan d'aménagement, le schéma directeur du port, en fonction des objectifs commerciaux et en fonction des objectifs concurrentiels que la société pouvait vouloir se donner en comparaison de ce que les ports adjacents pouvaient offrir. Il est vrai que cette période a été un peu plus longue que prévu, les retards de la Digue en sont une des raisons puisqu'on voyait mal les raisons de confier à une société privée la gestion d'un plan d'eau qui n'avait pas d'amélioration sensible. Après l'arrivée de la Digue, donc au début du mois de janvier 2003, le Conseil d'Administration a pris une nouvelle forme que l'on peut considérer aujourd'hui plus opérationnelle, plus gestionnaire et c'est dans ce contexte que les réflexions ont été poursuivies. J'ai eu l'occasion, en Commission des Grands Travaux, de vous présenter, peut-être, le résultat final de nos réflexions puisque je vous ai présenté le schéma directeur d'aménagement du port, le schéma de mouillage, ainsi que les diverses répartitions sur le port. Tout cela a été le fruit, à la fois de la réflexion du Service constructeur, du Service de la Marine, mais également de la Société d'Exploitation des Ports et c'est sur ces bases que la société a préparé, et nous l'avons depuis peu, un document qui peut être considéré comme le document de stratégie que vous appelez de vos vœux. Le Gouvernement en a pris connaissance, de même qu'il a entendu également les associations qui peuvent être indépendamment concernées, la croisière, les personnes en charge des activités de plaisance et puis, également, parce que ce n'était pas dénué d'intérêt, le Syndicat du Nautisme.

Nantis de l'ensemble de ces renseignements, on peut penser qu'aujourd'hui la politique portuaire est suffisamment esquissée pour que, nous l'espérons, en vous transmettant de manière quasi-immédiate, puisque la signature des pièces que vous attendez est imminente, dans les jours qui viennent, ces dits éléments, vous puissiez, je l'espère, prendre une position quant aux suites à réserver au projet de loi qui vous a été présenté. L'esquisse stratégique devant néanmoins être considérée comme la réflexion d'aujourd'hui, il sera normal, qu'en fonction de l'évolution, le Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation des Ports fasse évoluer sa stratégie sur les bases qu'il propose, si elles sont approuvées, et à partir de là, assure une pleine rentabilité de nos installations. Tant il est vrai qu'en dépit du coût que vous avez rappelé de la Digue, il n'en demeure pas moins, à terme, l'ensemble des ouvrages portuaires. Et c'est légitime, parce qu'il y a la création d'un ouvrage nouveau, l'avant-port, mais

il y a également une restructuration fondamentale du port indispensable pour permettre l'accueil des bateaux et donc un nouveau départ, donc une nouvelle tarification, celle que vous avez esquissée et qui permet aujourd'hui la rectification d'1,2 M€, laquelle est tout à fait partielle puisqu'elle n'a permis, en fait, de prendre en compte que l'élément de tranquillisation nouveau qui a été apporté. Il faudra attendre très certainement que d'autres services, qui n'existent pas dans le port aujourd'hui, soient apportés pour pouvoir justifier d'une augmentation tarifaire et donc d'une rentabilisation de cet important investissement sur lequel on reviendra au moment du Budget Rectificatif et à l'occasion de diverses Commissions, mais qu'il est indéniable de constater comme un investissement lourd et dont la rentabilité s'opérera dans les années à venir. Mais je crois que le choix, en tout cas on peut l'imaginer à l'examen des documents que vous verrez, nous met dans la bonne voie, celle d'un port accueillant, satisfaisant pour l'ensemble des usagers, les professionnels, les plaisanciers, les croisiéristes, mais également dans une perspective de rentabilité tout à fait raisonnable et honnête par rapport aux investissements faits.

M. le Président.- Avant de passer la parole à mes Collègues, je voudrais apporter une précision pour dire que je suis satisfait que l'intervention de notre Collègue SPILLOTIS-SAQUET ait permis de préciser publiquement que la Commission des Finances, en charge d'examiner ce texte, a posé il y a déjà quelques semaines un certain nombre de questions au Gouvernement pour être pleinement informée avant de se prononcer sur un texte essentiel pour l'avenir de Monaco : la délégation à une société de droit privé de l'exploitation de la concession des ports. Il est légitime qu'avant de voter la création d'une telle société, le Conseil National soit informé sur les stratégies essentielles qu'elle entend mettre en œuvre pour des ports qui, aujourd'hui, sont des ports publics, concernant notamment l'offre de services qu'elle va proposer, la politique tarifaire qu'elle va appliquer. Je crois qu'il faut bien préciser que ce souci d'être informé avant de se prononcer est non seulement légitime, mais ne doit pas amener à considérer que c'est le Conseil National qui perdrait du temps : nous ne pouvons pas, nous, être tenus responsables des délais que le Gouvernement prend pour répondre à ces questions importantes pour le vote du Conseil National. Donc, je suis satisfait que ce soir nous ayons pu informer publiquement les Monégasques de cette situation ; nous sommes dans l'attente et vous nous confirmez que les réponses devraient arriver très prochainement

pour que l'on puisse reprendre l'étude de cet important projet de loi.

Je vous propose de continuer le débat sur le port.
Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe à ce que vous venez de dire pour remercier le Gouvernement d'avoir fait diligence afin de présenter, dans les prochains jours, à l'Assemblée le projet économique que voudrait mettre en œuvre cette société.

Ceci étant, je voudrais vous dire, Monsieur le Conseiller, que je ne suis absolument pas satisfait des réponses que vous avez données. Tout d'abord, cette société, qui a été créée en 2000, a fonctionné pendant deux ans avec un Conseil d'Administration qui, dernièrement, a été changé. Vous nous avez dit que ce Conseil d'Administration avait réfléchi pendant deux ans pour alimenter l'opinion du Gouvernement quant à la finalité du projet économique que cette société entendait mettre en œuvre au niveau du port. Je rappelle aussi que cela a coûté au Budget de l'Etat 500.000 euros par an, ce qui n'est pas une petite somme, vous en conviendrez. Or, vous avez changé entièrement le Conseil d'Administration. Est-ce à dire que vous n'étiez pas satisfait des travaux de ce Conseil d'Administration ? Est-ce à dire qu'il était temps qu'un nouveau Conseil d'Administration engage une nouvelle réflexion ? Il y a une interrogation et j'aimerais bien savoir pour quelle raison ce Conseil d'Administration a été changé.

Mieux que ça. Un projet de loi a été déposé sur le bureau du Conseil National. Ce projet de loi, qui a été examiné par la Commission, est en attente d'un document dont vous venez de dire que le Gouvernement va le présenter dans les prochains jours à la Commission concernée. Il n'empêche que, et là j'aimerais que vous rassuriez un certain nombre de nos compatriotes, cette société n'a aucune base légale pour faire quoi que ce soit. J'aimerais que vous précisiez que, tant que le projet de loi n'est pas voté, la société ne peut ni proposer, ni faire certains actes dans la mesure où il manque une base juridique, d'où le projet de loi.

J'attends du Gouvernement deux réponses : d'une part, pourquoi avez-vous, au bout de deux ans, changé le Conseil d'Administration alors que vous nous dites qu'il était chargé de réfléchir ? Et, d'autre part, pouvez-vous rassurer un certain nombre d'usagers du port que, jusqu'à nouvel ordre et jusqu'à ce que la loi soit votée, cette société réfléchit, un point c'est tout ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour les Travaux Publics, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Vous posez, en fait, la fameuse question de savoir qui de l'œuf ou de la poule est né le premier. Je ne peux que vous confirmer ce que vous venez d'indiquer, et que je ne fais que répéter ; c'est bien sûr dès la mise en œuvre, dès l'application de la loi, dès lors qu'elle serait votée par le Conseil National, que le plein effet de l'action de la société interviendra. Ceci étant, vous êtes d'accord avec moi que, pour être opérationnelle aussitôt que la loi l'y autorisera, il fallait bien qu'elle se prépare, qu'elle recrute un minimum de personnel, que l'on prévoit le basculement du personnel administratif vers cette société, qu'elle se dote des équipements informatiques indispensables. C'est cette phase qui a été préparée dans le courant de la présente année, avec la nouvelle équipe du Conseil d'Administration. Je ne suis pas là pour faire la critique ni du précédent Conseil d'Administration, ni du nouveau ; je dirais simplement qu'il y a eu des apports successifs, couche après couche, où les personnes composant ce Conseil d'Administration ont apporté, chacune à hauteur de ses compétences, une évidente valeur ajoutée. Aujourd'hui, le potentiel du Conseil d'Administration nous apparaît mieux adapté à la gestion des difficultés constatées.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur le Vice-Président a demandé la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, en 1997, vous aviez déjà prévu financièrement le nouvel aménagement du port. On peut comprendre qu'il y ait des étapes, dont celle de l'arrivée de la digue. On pouvait imaginer qu'après l'arrivée de celle-ci, l'aménagement du port soit entamé ; nous avons bien constaté les situations d'urgence d'aménagement pour le Grand Prix. Pour le reste, nous n'avons pas vu de travaux particuliers. Nous vous avons donc interrogé en séance privée. J'aimerais bien, Monsieur le Conseiller, que vous puissiez nous confirmer où nous en sommes quant au processus que le Gouvernement avait engagé pour les études et les projets. Vous nous avez parlé de concours. Bien sûr, je n'entends pas qu'aujourd'hui vous nous présentiez le projet global – d'abord, je crois qu'il n'est pas défini mais de plus, il est incomplet – mais que le public soit informé, à travers l'Assemblée, de

ce qu'il adviendra de ce futur aménagement du port et nous donner, comme sur d'autres sujets, des délais.

M. le Président.- Monsieur BADIA va vous répondre.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je le fais volontiers, Monsieur le Président, tout en indiquant que mes propos constituent un résumé. Comme j'ai eu l'occasion de l'exposer, et comme le public le sait aussi puisqu'il a pris connaissance de la presse et a très certainement aussi visité l'exposition « Monaco construit son avenir » qui s'est tenue pendant plus de trois mois à l'Auditorium Rainier III l'année dernière, les ouvrages d'infrastructure ont permis de constituer l'avant-port : il s'agit, en fait, du terre-plein d'accrochage, puis de la grande Digue et de sa contre-jetée, dispositif global dont la décision est intervenue en 1997 et un peu plus tard, pour le complément qui concernait la mise en œuvre de la contre-jetée qui n'était pas prévue à l'origine. Une fois cette infrastructure réalisée, je reprends l'exemple que j'avais pris en séance privée, c'est comme si, construisant un bâtiment, nous avions fait les parkings, les caves et que nous étions arrivés au niveau du rez-de-chaussée bâti. Maintenant, il faut construire les étages, il faut équiper et, dans cette perspective, nous tournons depuis la contre-jetée, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : on va commencer par l'avant-port. A l'heure actuelle, les travaux qui sont entrepris consistent en la déviation à l'extérieur de l'avant-port créé de la prise d'eau de mer de la piscine des Thermes de Monte-Carlo et en la mise en place d'un chemin d'accès pour l'évolution du chantier ; puis très rapidement, ce sera la construction du futur quai Louis II qui se situera entre la contre-jetée et la jetée Nord ; cet ouvrage servira en partie d'assise au futur Yacht Club et aux constructions annexes que j'ai eu l'occasion de vous exposer.

Puis, à l'intérieur du Port Hercule, nous réaliserons les projets qui sont prévus. Il reste toutefois encore à affiner ensemble les éléments de programme : un élargissement du quai Kennedy, pour intégrer l'excroissance que représente aujourd'hui le ponton chicane dans l'alignement et nous proposons – c'est le plan de mouillage qui le justifie, c'est encore à vérifier, mais cela paraît utile – de modifier légèrement la répartition des appontements qui se situent côté Nord ; ceci, dans le but de mieux accueillir les bateaux de haute plaisance qui sont demandeurs. Je fais ici une incidente : on sait aujourd'hui que la taille des bateaux augmente de façon très spectaculaire et donc, place doit être faite pour accueillir des bateaux que

nous n'imaginions pas accueillir en nombre à Monaco, il y a à peine 5 ans. Puis, indépendamment de l'élargissement du quai, qui est la résultante des ouvrages Grand Prix que vous citiez tout à l'heure, il conviendra de rectifier le quai Jarlan qui est au fond du port : cet ouvrage n'est plus utile au point de vue hydraulique et il présente l'inconvénient, avec les années et contrairement à la Digue, de s'effondrer petit à petit. Il tient au moyen de renforts tout à fait provisoires ; on va écrêter cet ouvrage et il est projeté, pour répondre aux besoins, la création, comme on l'a fait au quai Antoine I^{er}, d'un parking souterrain de l'ordre de 300 places ; ceci permettra, à l'occasion de l'élargissement du quai, de créer un espace à vocation commerciale dont la destination finale sera fonction d'une étude économique en cours.

Côté darse Nord, on en a parlé, vous connaissez les travaux qui sont en cours. Ils ont une double vocation : pour le Grand Prix, réaliser l'assise d'une nouvelle tribune et créer un élargissement du quai indispensable à l'aménagement de stands conformément aux besoins de la Fédération Internationale Automobile. Le quai Antoine I^{er} n'a pas à être touché ; il a aujourd'hui une configuration tout à fait satisfaisante. Nous finirons par le terre-plein situé au pied du Fort Antoine qui pourra bénéficier de l'édification d'un bâtiment de deux étages complets. Ce secteur pourra être dédié, en référence au plan de mouillage, à des activités commerciales pour les professionnels du port, mais aussi pour les animateurs du port ; il comportera également certains espaces ludiques.

Si la nouvelle Digue est aujourd'hui entièrement construite pour ce qui concerne sa superstructure, ce qui permet, hydrauliquement et en terme de poids, de lui conférer la stabilité pour laquelle elle a été calculée, il demeure encore à aménager l'intérieur de la gare maritime ; l'étude menée par la S.A.M. des Ports et l'Association des Croisiéristes nous donne des indications précieuses pour déterminer quelles seront les composantes internes de cette gare maritime que nous allons mettre en œuvre.

En ce qui concerne les délais, il faut globalement imaginer que nous travaillerons pour l'obtention d'une image définitive du port vers 2008-2009. La première phase spectaculaire à venir d'ici 2005, consistant en la fin du quai Louis II et les premiers éléments d'édification du nouveau Yacht Club. Nous nous préparons, nous faisons des études techniques pour juger de la faisabilité de l'élargissement du quai Kennedy.

Quant au paysage portuaire, vous savez qu'il a fait l'objet d'un concours d'architectes. Ce concours a été jugé par des experts techniques, pour l'essentiel composés de Services de l'Administration, de façon à déterminer s'il y avait une réelle faisabilité de l'image architecturale présentée. A l'issue et en fonction de cette vérification, un jury d'experts a établi un « tiercé » gagnant. Ce tiercé a été soumis aux Autorités de ce pays qui ont entériné le choix du jury et retenu la proposition du cabinet KRIER-LEBUNETEL. Ce cabinet, en tant qu'assistant des maîtres d'ouvrage, nous aidera à coordonner l'ensemble des éléments qui devra être réalisé dans la période 2004-2008. Quant à l'image, impossible de vous la décrire. Je résumerai simplement qu'il y a deux niveaux de prestation : le niveau « bord de l'eau » serait plutôt de type plage, calade de galets, tandis que les niveaux légèrement surélevés sont proposés sous une forme bois et bastingage d'aluminium, l'idée étant que lorsqu'on est sur les bastingages d'un bateau, on voit la mer ; voilà l'impression que les architectes veulent donner. Le public connaît ces images puisqu'on les a retrouvées dans beaucoup de journaux, on les a vues à l'exposition. Ceux qui le souhaitent peuvent en voir une partie dans la salle des maquettes du Ministère d'Etat que nous avons aménagée en éléments d'animation plus adaptés aux moyens multimédias modernes.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur BOISSON souhaite quelques précisions.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Bien sûr que beaucoup de personnes ont vu les projets, ce qui nous importera surtout, Monsieur le Conseiller, à un moment donné, c'est que vous nous annonciez ce qui est vraiment décidé, parce qu'il y a quand même des nuances qui vont être apportées, et des nuances telles, que pour l'instant nous n'avons pas une image réelle.

Vous savez que le groupe majoritaire a défendu ardemment le projet de logements domaniaux pour les Monégasques, mais il n'est pas resté insensible non plus à la nécessité de développer des programmes immobiliers privés, car ils génèrent des ressources importantes pour la Principauté. Pouvez-vous nous confirmer qu'il y ait bien un projet immobilier qui soit maintenu au port de Monaco, près du Fort Antoine ? Est-ce que cela est confirmé, s'il vous plaît ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Dans les images que j'ai présentées et que le public a pu voir,

il y a effectivement, sur le terre-plein réalisé au pied du Fort Antoine, un bâtiment triangulaire qui, sur 2 niveaux, permet la réalisation d'un espace que j'estime de l'ordre de 2.500/3.000 mètres carrés, sauf erreur. La destination et l'utilisation de ces locaux feront l'objet d'une réflexion additionnelle puisque le Département des Finances, conjointement aux études urbanistiques que mon Département a menées, a chargé un cabinet de réfléchir à quel type d'animations et quel type de valorisation commerciale devraient être réalisées sur l'ensemble du port et, secondairement sur le quartier de la Condamine, afin de bénéficier de l'impact de cette nouvelle gestion portuaire.

M. Claude BOISSON.- Excusez-moi, Monsieur le Conseiller, lorsque je parle d'immobilier, je parle de bâtiments avec possibilité de vente ou de location. Est-ce qu'on parle de la même chose ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Si votre question est : « y a-t-il des logements ? », la réponse est non.

M. Claude BOISSON.- Je me rappelle, il y a une dizaine d'années, il était prévu des bâtiments avec des logements pour des promotions immobilières. Ce n'est plus le projet ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Ce n'est plus le projet.

M. Claude BOISSON.- C'est très important que les agents immobiliers en soient informés.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Mais ils le savent.

M. le Président.- Nous allons continuer le tour de table.

Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais prendre l'exemple de cette loi sur les ports dont a parlé mon Collègue Christophe

SPILOTIS-SAQUET, puisque c'est la première loi dont le nouveau Conseil National a été saisi. Nous avons eu de la difficulté et on l'a bien vu lors des séances privées avec le Gouvernement. Le Gouvernement a eu des difficultés pour mener à bien un projet de cette dimension et qui, en plus, engage l'avenir de la Principauté. Rien n'est simple. Nous avons demandé au Gouvernement - parce que la loi était une « coquille vide », excusez-moi - de disposer du cahier des charges de la société concessionnaire. Là aussi, comme l'a dit mon Collègue, ce n'est pas suffisant pour que nous puissions voter la loi en l'état. Nous nous informons, nous ne voulons pas signer des chèques en blanc, nous voulons savoir tout cela. Moi aussi, je suis heureux d'apprendre que nous allons pouvoir enfin l'examiner en ayant tous les éléments.

Maintenant, pour ce qui est du projet global du port, je suis quand même gêné par certaines choses puisque vous nous avez appris, lors des séances privées, que pour pouvoir, dans l'avant-port, amarrer les bateaux, il allait falloir remblayer, alors que le projet de la Digue du large avait été présenté comme quelque chose qui préserverait l'environnement, en évitant de faire des remblais. Ce qui me gêne aussi, vous l'avez cité en faisant le tour du port dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, c'est qu'il y a encore beaucoup de choses à décider au niveau des commerces, des animations. Je n'ai pas entendu, dans votre description, ce que nous avons demandé dans notre programme, quelque chose pour les jeunes, faire un port vivant et j'aimerais faire une intervention - certainement avec moins d'humour que mon Collègue GARDETTO - sur Monaco et le port et dire que Monaco est une ville morte.

M. le Président.- Monsieur BADIA a la parole.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- A l'occasion des débats du Budget Primitif, et certainement de la Commission des Grands Travaux, je vous proposerai d'évoquer ces sujets plus en détail. Les questions du mouillage, de la rentabilité, de la réponse à la demande effective, qui ont fait l'objet d'analyses, nous conduisent, bien sûr, à adapter au mieux les infrastructures portuaires. Si l'on a évoqué l'opportunité qu'il y aurait de remonter un peu le fond de l'avant-port pour permettre une facilité d'ancrage des bateaux, ce n'est, bien évidemment, pas pour le plaisir de jeter des cailloux à la mer, mais pour répondre à une demande qui s'exprime fortement. La décision formelle d'intervention en ce sens demande, bien sûr, à être affinée en raison, notamment, des

contraintes écologiques qui pourraient se poser et ce, quelles que soient les précautions à prendre si nous devons réaliser ce dispositif.

Quant au pourtour du port, je ne me suis pas étendu sur l'aspect animation ; je n'ai fait que décrire une image, dans le seul but de remettre en mémoire du public ce qu'il a pu voir. Le vif souhait que nous avons tous, c'est que le quasi-doublement du nombre de bateaux au mouillage entraîne, de par la diversité des bateaux présents (permanents, de passage, de grande plaisance, de moyenne plaisance) une animation du port qui est aujourd'hui en léthargie. Une autre raison de cette torpeur, c'est l'absence de lien du port avec la Condamine ; or, nous avons la chance (mais peut-être l'inconvénient aussi par certains aspects) d'avoir un port dans la ville ; ce lien ville-port s'est atténué dans le temps. J'ai indiqué que nous pourrions retrouver cette amélioration au travers du plan d'aménagement du port, mais surtout et d'abord, par la diminution du nombre de voies et de chaussées qui aujourd'hui séparent les premières façades de la Condamine du plan d'eau. Si vous regardez une coupe en travers, il y a 9 voies successives réservées aux voitures qu'il convient de franchir lorsqu'on part du trottoir amont du boulevard Albert I^{er} pour « toucher » la mer. C'est l'ensemble de ces mesures qui pourront redonner certainement cette animation.

Dernier point, et non des moindres, aujourd'hui encore, lorsque l'on se promène sur le quai Antoine I^{er} - qui connaît quand même une animation non négligeable avec la brasserie des Artistes, le Star'n'Bars, le Café Grand Prix, éléments d'animation qui ne demandent qu'à se développer - vers le fond du port, vers le Fort Antoine, on bute sur des bateaux consciencieusement rangés sur le quai, puis un mur de digue qui a été construit. Le développement que l'on imagine est au contraire de valoriser, de libérer ces espaces, de faire en sorte que les espaces commerciaux à proximité soient plutôt dédiés à des activités d'animation. Il en sera de même en ce qui concerne les anciens garages à bateaux qui trouveront grâce aux travaux une ampleur, une volumétrie beaucoup plus satisfaisante et répondront désormais aux normes d'hygiène et de sécurité de travail indispensables.

La convergence de l'ensemble de ces démarches, qui apparaîtra au fur et à mesure des travaux, favorisera et, on l'espère, réussira à conférer à cet espace portuaire toute l'efficacité et toute l'animation qu'il mérite.

M. Daniel RAYMOND.- Je vous remercie, mais je ne peux m'empêcher de m'étonner qu'après toutes les

études qui ont été réalisées sur l'aménagement du port, nous plaçant aujourd'hui *a posteriori* de tous les examens des Budgets successifs par le Conseil National, je suis enfin rassuré que l'on puisse envisager d'amarrer des bateaux à l'aide de chaînes traditionnelles d'amarrage.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances souhaite s'exprimer.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais dire quelques mots sur l'étude que le Département des Finances a diligentée concernant l'aspect commercial et l'animation du port.

Nous allons avoir, dans cet endroit, trois types de population : la population qui habite en Principauté (Condamine, îlots Aurégia), nous allons avoir la plaisance (moyenne plaisance et grande plaisance) et les croisiéristes.

Nous avons demandé à un cabinet-conseil de nous dire très précisément le type de commerces, l'enseigne, la superficie nécessaire, le chiffre d'affaires espéré au vu des autres études que nous avons déjà diligentées au travers de la S.A.M. des Ports, la typologie de la croisière et de la grande plaisance. Ce que souhaite obtenir le Département des Finances, c'est un chiffre très précis, des enseignes très précises, pour combien de mètres carrés, quel chiffre d'affaires, quel loyer, quelle T.V.A. J'espère être en mesure d'avoir cette étude fin mai, début juin.

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Pour dire que ça fait depuis des années, depuis au moins 1993, que le Conseil National est justement préoccupé par l'animation, du port. Il y a souvent une contradiction en Principauté : tantôt l'on veut de l'animation, tantôt parce que l'animation produit des nuisances, l'on pense qu'il ne faut plus rien faire. Beaucoup de Conseillers Nationaux pensent qu'il faut simplement faire une différence sur le plan géographique. Il y a des secteurs, comme le Larvotto, qui concernent un certain public, Monte-Carlo qui s'adresse à un public beaucoup plus aisé et plus luxe, et puis le port qui peut rester un centre d'animation. Donc, je crois que nous pouvons accueillir les

réflexions de M. le Conseiller de manière tout à fait intéressante parce que, pour l'instant, nous voyons le développement de ce port avec le « Quai des Artistes », avec le « Stars'n'Bars », etc. Mais il pourrait devenir véritablement un lieu d'animation, puisque beaucoup de projets sont envisagés au niveau du tourisme ; c'est à cet endroit que doit se concentrer un pôle d'attraction qui ne créerait pas forcément des nuisances particulières. Le Directeur du Tourisme s'est entretenu de ce sujet avec nous lors d'une réunion. J'espère, Monsieur le Conseiller, que vous nous présenterez un projet sur ce sujet, parce qu'il est important que ce quai soit aménagé et animé dans les prochaines années.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- Vous avez eu la chance de le voir avant moi.

M. Claude BOISSON.- Non, mais je pense que vous présenterez un projet ?

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- Non, je plaisante !

M. Claude BOISSON.- Oui, d'accord.

M. le Président.- On a déjà eu un débat assez long en séance privée sur ce point. Je crois que le Conseil National partage avec le Gouvernement l'idée que cet amphithéâtre du port Hercule est un lieu naturel de convergence pour l'animation de la Principauté de Monaco et que l'aménagement du port nous donne l'occasion de le rendre plus vivant, plus animé ; on a, notamment, constaté que l'on peut faire beaucoup mieux, en dehors de quelques exemples heureux qu'a cités M. BADIA. Mais notre port est sans doute l'un des rares de la Côte d'Azur à avoir ses commerces, ses restaurants, ses bars extrêmement éloignés de l'eau avec des voies de circulation très nombreuses, comme cela a déjà été remarqué entre l'eau et les commerces ; il faudra donc forcément rapprocher l'animation commerciale et les restaurants de l'eau, comme cela se fait partout ailleurs, et attirer quelques enseignes phares, pour rendre tout cet espace beaucoup plus attractif pour le public.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET demande à s'exprimer à nouveau.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, étant profane en matière de finances, lorsque je lis le bilan actuel des ports de Monaco, je vois que les dépenses sont à hauteur d'environ 2,8 M€ pour des recettes qui dépasseront 5 M€. Donc, je me demande quel est notre intérêt, aujourd'hui, sachant que ces recettes pourront – je l'ai dit tout à l'heure – être au moins multipliées par 10 et que les dépenses seront augmentées, pas dans les mêmes proportions. Quel est l'intérêt de remettre cette gestion entre les mains d'une société dont le capital pourra, tout au moins partiellement, nous échapper, puisqu'il peut être envisagé que cette société soit partiellement vendue, un jour ou tout au moins que les actions de cette société puissent échapper au Gouvernement. C'est une société anonyme, donc il y aura des actions et c'est quelque chose qui n'est pas à exclure. Compte tenu des investissements faits par Monaco, je trouve dommage de ne pas profiter de cette situation.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- Je trouverais cela dommage aussi. Je veux dire par là que compte tenu des investissements que nous avons eus l'occasion de souligner au niveau de leur montant, si cette société venait à multiplier son chiffre d'affaires par 10 sur les prévisions actuelles de 5 ou 6 M€ par an, je serais le premier satisfait. Alors, si on ouvrait le capital, de toute manière, on aurait une valorisation très forte de cette société. Mais aujourd'hui, il est important de faire fructifier le plus possible l'investissement qui a été fait, d'avoir un retour sur investissement le plus élevé et, à mon avis, l'ouverture du capital n'est pas, aujourd'hui, à l'ordre du jour. Je rejoins tout à fait votre analyse. Recueillons des dividendes de cet investissement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 91 - AMENAGEMENT URBAIN - ASSAINISSEMENT.

391.010 - Frais de personnel.....	-	20.000
391.030 - Frais de fonctionnement	-	890
391.040 - Achat et entretien matériel	-	6.580
391.050 - Entretien et amélioration	-	40.000
391.060 - Frais propres à l'activité du service.....	-	20.555
	-	<u>88.025</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 91 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 92 - CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS.

392.010 - Frais de personnel.....	-	10.000
392.020 - Frais d'études et formation	-	3.500
392.030 - Frais de fonctionnement	-	1.125
392.040 - Achat et entretien matériel	-	130.510
392.060 - Frais propres à l'activité du service.....	-	17.000
	-	<u>162.135</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 93 - DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES ETUDES D'URBANISME.

393.010 - Frais de personnel.....	+	30.000
393.030 - Frais de fonctionnement	-	1.200
393.040 - Achat et entretien matériel	-	4.700
	+	<u>24.100</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

e) SERVICES JUDICIAIRES.

Chap. 95 - DIRECTION.

395.010 - Frais de personnel.....	-	45.000
395.020 - Frais d'études et formation	-	1.150
395.030 - Frais de fonctionnement	+	44.090
395.040 - Achat et entretien matériel	-	200
	-	<u>2.260</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 96 - COURS ET TRIBUNAUX.

396.010 - Frais de personnel.....	+	55.000
396.030 - Frais de fonctionnement	-	2.875
	+	<u>52.125</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 97 - MAISON D'ARRET.

397.010 - Frais de personnel.....	+	87.000
397.030 - Frais de fonctionnement	-	2.810
397.040 - Achat et entretien matériel	-	10.605
397.060 - Frais propres à l'activité du service.....	+	56.050
	+	<u>129.635</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

SECTION 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.

Chap. 1 - CHARGES SOCIALES.

401.130 - Charges sociales - Titulaires	+ 1.037.500
401.230 - Charges sociales - Non Titulaires.....	+ 257.700
	<u>+ 1.295.200</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je renouvelle ma demande de communication de l'audit actuariel en cours concernant l'évolution des retraites et des prestations sociales, ainsi que l'équilibre entre les dépenses et les recettes et celles des différentes recettes correspondantes.

M. le Président.- Monsieur BIANCHERI.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On a pris note, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BORDERO souhaite s'exprimer.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Un rappel, puisqu'avant-hier j'avais posé une question au Gouvernement sur le départ à la retraite anticipée des fonctionnaires et le principe dit « des 3 classes ». M. le Ministre nous avait dit qu'il nous amènerait la réponse vendredi, c'est peut-être le chapitre où on pourrait intervenir.

Le Directeur Général.-

Chap. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURE.

402.257 - Frais de Justice.....	- 75
402.265 - Transport & déménagements fonction.	- 1.145
402.317 - Réparations civiles	- 1.750
402.3311 - Nettoyage locaux : Prestations	- 27.800
402.336 - Chauffage des Imm. Dom. Publ.	- 22.500
402.337 - Logements de fonction.	+ 272.400
402.338 - Location de locaux usage administratif.....	- 61.400
402.371 - Habillement du personnel administratif.....	- 700
	<u>+ 157.030</u>

M. le Président.- Monsieur BORDERO, une lettre du Ministre d'Etat a été portée dans l'après-midi, donc quelques instants avant l'ouverture de cette séance. J'ai juste eu le temps de la lire avant d'entrer en séance publique, M. le Ministre va sûrement vous en informer.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je me bornerai à lire le paragraphe central : « Je puis tout simplement indiquer que la modification des conditions accordées aux fonctionnaires lors d'un départ à la retraite anticipé n'a pas, à ce jour, été proposée au Conseil de Gouvernement. Les inquiétudes dont les Elus de la Haute Assemblée se sont fait l'écho s'avèrent donc sans fondement. ».

M. Alexandre BORDERO.- Je crois que votre déclaration publique va rassurer un certain nombre de fonctionnaires. On vous remercie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce chapitre, je le mets donc aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 3 - MOBILIER ET MATÉRIEL.

403.352 - Mobilier des Services Administratifs	-	19.480
403.353 - Mobilier des Etablissements d'enseignement	+	40.000
403.3542 - Entretien & manutention matériel administratif	-	62.900
403.355 - Mobilier des Ambassades	-	6.265
403.356 - Mobilier des Eglises	-	850
403.369 - Entretien matériel informatique Services Administratifs.....	-	1.550
403.3691 - Entretien matériel informatique Etablissements d'Enseignement	-	350
	-	<u>51.395</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 4 - TRAVAUX.

404.381 - Petits travaux et entretien.....	-	92.400
404.382 - Grosses réparations	-	146.600
404.383 - Réparation & entretien Ambassades	+	9.500
	-	<u>229.500</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 6 - DOMAINE IMMOBILIER.

406.000 - Domaine immobilier	-	<u>167.175</u>
------------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 7 - DOMAINE FINANCIER.

407.000 - Domaine financier	+ 1.578.855
-----------------------------------	-------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

SECTION 5 - SERVICES PUBLICS

Chap. 1 - ASSAINISSEMENT.

501.4322 - Collecte et incinération	+ 400.000
501.4323 - Assainissement collecte pneuma.	- 6.635
	<u>+ 393.365</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC.

502.434 - Consommation	- 32.500
502.435 - Entretien des installations	- 57.900
	<u>- 90.400</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 3 - EAUX.

503.436 - Consommation	-	41.000
503.437 - Entretien des installations.....	-	12.885
	-	<u>53.885</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 4 - TRANSPORTS PUBLICS.

504.438 - Compagnie Autobus MC - Minoration Recette.....	-	20.000
504.439 - Compagnie Autobus MC - Essai lignes nouvelles	-	100.000
	-	<u>120.000</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

SECTION 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

I) COUVERTURE DEFICITS BUDGETAIRES COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

Chap. 2 - DOMAINE SOCIAL.

602.1011 - Centre Hospitalier Princesse Grace	-	1.701.600
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....	-	189.900
602.1016 - C.H.P.G. Subvention d'équipement	-	500.000
602.1017 - C.H.P.G. Refonte système information	-	1.000.000
602.103 - Déficit du C.T.S.....	+	79.100
602.104 - O.A.S.M.....	+	593.630
602.105 - Foyer Sainte Dévote	+	24.135
	-	<u>2.694.635</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, vous avez la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur le Centre Hospitalier Princesse Grace mais qui a aussi une portée beaucoup plus générale. Bien que M. DESLANDES ne soit pas présent ce soir, je pense que mon intervention intéresse l'ensemble du Gouvernement.

J'aimerais intervenir sur la place des Monégasques à l'hôpital, je ne parle pas des médecins, mais des autres catégories de personnels. Les personnels monégasques du Centre Hospitalier Princesse Grace, qui sont d'ailleurs regroupés en association sous une présidence d'honneur prestigieuse, ne manquent jamais d'exprimer leurs inquiétudes quant à leur situation au sein de l'hôpital. Pour résumer en quelque sorte leurs doléances, elles sont *grosso modo* de deux ordres : tout d'abord, le problème des retraites de ces agents qui se révèle particulièrement faibles, notamment pour des Monégasques qui, en grande majorité, vont vivre à Monaco, où on sait que la vie est plus chère qu'ailleurs. On nous a cité par exemple des retraites inférieures à 1.000 euros. Je me fais donc l'écho de ce que nous ont dit ces agents hospitaliers qui aimeraient avoir quelques mesures compensatoires, voire que le Gouvernement étudie un rattachement de ces personnels à la Fonction Publique à partir de laquelle ils pourraient être détachés. Le deuxième aspect, ce sont les carrières effectuées à l'hôpital par certains de nos compatriotes. Tout d'abord, il faut citer un chiffre qui a été publié par ailleurs, ils sont à peu près, à l'heure actuelle, une cinquantaine d'agents en activité et si je ne me trompe pas, le personnel de l'hôpital doit être de 1.500 ou 1.600 agents, ce qui laisse donc une idée de la proportion. Je vous laisserai faire les calculs.

Ils estiment que les perspectives sont peu attractives et s'il y a peu d'agents, il y a aussi peu de candidats qui se dirigent vers l'hôpital dès lors que les carrières qui leur sont proposées ne correspondent pas toujours à celles qu'ils escomptent. De ce fait, ils aimeraient voir améliorer leur déroulement de carrière. Je crois que le Gouvernement a déjà été sensibilisé à ce sujet, soit par l'association elle-même, soit par d'autres voies ; sans qu'on ait une réponse ce soir, il me semble important que, dès l'année prochaine, on puisse disposer d'éléments qui vont permettre de voir de quelles façons on va bien pouvoir aider ces compatriotes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur PASTOR, sur le même sujet, je vous en prie.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolé pour le public qui va entendre exactement ce qu'a dit M. BORDERO, mais c'était pour montrer que l'opposition et la majorité sont parfois tout à fait d'accord.

Je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur la situation plus que délicate des agents hospitaliers de nationalité monégasque. En effet, si je suis bien conscient que la solution à leurs problèmes semble difficile à régler, je crois de mon devoir d'alerter les Autorités de ce pays sur la diminution, voire bientôt la disparition, de nos agents nationaux au Centre Hospitalier Princesse Grace.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur s'est penché sur ce délicat dossier mais, malheureusement, les légitimes revendications de ces agents monégasques sont loin d'être satisfaites. Il faut savoir que le Centre Hospitalier Princesse Grace représente un bassin d'emplois de 1.600, le deuxième après la S.B.M., et pourtant seulement 50 actifs Monégasques y travaillent. Si l'on veut offrir à nos compatriotes des débouchés professionnels, il faut rendre plus attractives les carrières hospitalières en s'inspirant, pourquoi pas, de la Fonction Publique, avec la possibilité que ces agents soient assurés de bénéficier d'une promotion professionnelle normale, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement, et d'espérer des pensions de retraite décentes car, dans le cas présent, et je suis d'accord avec M. BORDERO, le niveau des retraites des agents hospitaliers monégasques ne leur permet pas de vivre dignement dans leur propre pays. Des solutions existent assurément mais cela nécessite une volonté gouvernementale, non seulement dans la compréhension de leurs problèmes, mais également dans la disparition de ce que ces agents hospitaliers, actifs ou retraités, considèrent à juste raison comme une véritable injustice.

M. le Président.- Après ces deux interventions qui traduisent l'avis unanime du Conseil National, je vous propose que nous écoutions la réponse de Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Pour des raisons que vous comprendrez, en raison de l'absence de M. Deslandes, je ferai une réponse

très brève qui m'est d'ailleurs dictée par la conclusion du Président BORDERO, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un problème qui n'est pas neuf. M. Deslandes s'est déjà penché dessus et donc, dans le courant de l'année prochaine, comme vous l'indiquiez, j'espère que nous serons en mesure de vous apporter non seulement des éléments d'information plus précis sur la portée de la situation, mais aussi des éléments de réponse quant au fond.

M. le Président.- Monsieur PASTOR, je vous en prie.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler que le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Princesse Grace avait voté une prime de 150.000 euros en faveur des retraités et, bien entendu, bien que ce crédit ait été inscrit au Budget, les retraités n'ont pas encore vu la décision du Conseil d'Administration se concrétiser. Je le regrette.

M. le Président.- Je crois que le Gouvernement aura compris, ce soir, que c'est un sujet très important pour le Conseil National et nous l'invitons tous à se pencher sur ce problème touchant nos compatriotes actifs ou retraités du Centre Hospitalier Princesse Grace, pour y apporter des réponses concrètes dans les meilleurs délais.

Merci de nous en reparler dès que possible, Monsieur le Ministre d'Etat.

Si vous voulez bien continuer le débat sur le C.H.P.G., vous êtes plusieurs à attendre le tour de parole.

Monsieur ROBILLON, c'est à vous.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

C'est vrai que c'est tout à fait dommage que M. DESLANDES ne soit pas là parce que maintenant, on doit s'adresser à M. le Ministre d'Etat alors que c'est plutôt à M. DESLANDES de répondre.

J'insisterais sur plusieurs points concernant le C.H.P.G., points qui ont déjà été abordés en grande partie, mais je pense qu'il faut « remettre le couvert », c'est important, pour montrer que nous sommes très attentifs aux décisions qui vont être prises dans les mois ou les années qui viennent.

Je vais aller vite sur les Urgences, on a déjà largement insisté sur la nécessité de trouver une

solution pour Urgences et Service Portes. Je pense qu'il faut une solution rapide, c'est vrai. Toutefois, je suis un peu perplexe sur les constructions temporaires en constructions légères qui, pour l'image de marque de Monaco, ne me semblent pas optimales et c'est vrai qu'il faudra faire très attention, et là je me tourne vers Monsieur BADIA, sur la manière de construire ces préfabriqués, allomats ou solutions temporaires, parce que le temporaire, à Monaco, peut durer, à l'exemple du Pavillon Constantinescu qui était globalement temporaire il y a une petite trentaine d'années. Je suis très inquiet sur ce temporaire, sur la manière dont va être abordée la construction externe de structures « légères ».

Je reviens sur des propositions qu'on avait faites. Il y a des services qui sont pour l'instant désaffectés, type Cardio 1. Il y a des services qui ont, par souci d'accueil des patients, été transformés de chambre à deux lits en chambre à un lit, ce qui, pour le confort des patients, me semble très bien. Mais, dans une optique de manque de lits, et pour trouver une solution d'accueil des patients, peut-être serait-ce à revoir, dès lors que cela permettrait de faire l'économie d'une structure « légère », mais il ne faut pas le prendre à la légère.

M. le Ministre d'Etat.- C'est un sujet que nous avons déjà examiné entre nous, en Commission, et je pense que vous avez déjà eu des éléments de réponse ; je n'y reviendrai donc pas.

M. Jean-François ROBILLON.- Oui. Je suis inquiet sur la manière dont va être traité le Service des Consultations Externes.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, nous l'avons bien compris.

M. Jean-François ROBILLON.- La deuxième chose qui me semble importante, c'est cette restructuration de l'hôpital dont on entend parler depuis plusieurs années et c'est vrai qu'on nous a présenté des projets tout à fait intéressants, des solutions vraiment constructives. Je pense qu'il faudrait se positionner et définir la mise en route de ces chantiers, parce que là, nous en sommes toujours à de belles idées et à de beaux schémas. Le problème d'un hôpital qu'on a défini comme restructuré dans 10 ans, c'est que les normes de l'hôpital auront évolué d'ici là, le risque étant qu'on soit déjà parti sur une idée ancienne et qu'on ait pris encore du temps avant de commencer à restructurer véritablement l'hôpital.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, là-dessus, dans ma réponse au rapport du Président de la Commission des Finances, j'ai indiqué que cette restructuration constituait une des priorités du Gouvernement.

M. Jean-François ROBILLON.- Oui, j'ai bien compris, c'est une de nos priorités aussi, mais il faudrait qu'on décide finalement ce que l'on va faire et que l'on passe du stade de projet à un stade d'action.

L'autre chose, Alexandre BORDERO en a déjà parlé, c'est la place des Monégasques au C.H.P.G. J'insisterais sur les 3 grosses catégories : ce sont les médecins, qui ne sont pas très représentés en Principauté au sein de leur hôpital, le personnel infirmier et aide-soignant qui n'est pas représenté, on a déjà abordé ce sujet-là, et tout le personnel technique. On cherche les Monégasques dans cet hôpital national.

Dernière chose, on a déjà parlé à plusieurs reprises du problème des retraites. Pour la pérennité de ce système, je pense qu'il faut revoir ce problème qui peut se régler de plusieurs manières, plus ou moins coûteuses, et qui a déjà été abordé à plusieurs reprises mais qui, pour l'instant, n'a toujours pas trouvé de solution précise.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

Nous allons poursuivre le tour de parole.

Nous écoutons Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je regrette, également, que M. DESLANDES n'ait pu être là, donc je vais m'adresser à vous, Monsieur le Ministre.

Je vais vous parler du fameux Cap, qui n'a de fleuri que le nom. Plus de 10 ans de perdus et vous ne pouvez pas accuser nos prédécesseurs de ne pas vous avoir voté tous les budgets nécessaires. Quelle honte, Messieurs, de laisser nos aînés vivre dans de telles conditions que vous avez, vous-même, qualifiées de « honte humaine » ! Comment peut-on être en accord et en paix avec sa conscience ? Peut-être n'avez-vous personne de votre famille au Cap 1 ou, surtout, au Cap 2 ? Et si, cet été, nous avons évité la catastrophe que le pays voisin a connue, ce n'est pas grâce à vous, c'est grâce au dévouement et à l'abnégation de l'ensemble du personnel de cet établissement à qui je

tiens à rendre hommage ce soir. A-t-on besoin d'attendre de nouveaux bâtiments ou que sais-je d'autre pour que l'ensemble des chambres soit climatisé ? Comment pouvez-vous expliquer qu'il manque même des gobelets pour distribuer à boire l'après-midi, hors des heures de repas ? Le Conseil National actuel ne se satisfera pas de vous voter des crédits pour rien. Et je m'engage à vous interpeler à chaque session publique, tant que vous n'aurez pas résolu ce problème. D'ores et déjà, je demande à l'ensemble du Gouvernement de prendre toutes les mesures pour accélérer les solutions immobilières ; ne peut-on pas trouver un terrain où installer des préfabriqués corrects en attendant que le bâtiment soit reconstruit ? Je vous demande solennellement, au nom de la majorité du Conseil National, d'augmenter les effectifs du Cap Fleuri afin de conférer ainsi à nos aînés et à leurs familles un peu plus de dignité et de confort dans leur quotidien trop solitaire.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Cette intervention traduit l'opinion de l'ensemble du Conseil National, car la prise en charge de nos aînés dans les Cap 1 et Cap 2 est, aujourd'hui, incontestablement insatisfaisante et indigne de Monaco. Donc, nous attendons des décisions, comme nous l'avons également dit lors des débats privés, merci de le rappeler en public, Monsieur CUCCHI. Les solutions immobilières sont plus compliquées, bien que vous évoquiez l'installation de préfabriqués de qualité pour gagner du temps ; mais il y a des solutions humaines que nous attendons en premier lieu, début 2004, c'est-à-dire dans quelques semaines, pour répondre justement à une amélioration de la qualité d'accueil de nos aînés, car tous ceux qui ont visité ces établissements ou qui y ont des parents, ne peuvent se satisfaire qu'un pays comme le nôtre offre ces conditions d'accueil : pas de climatisation, vous l'avez dit, cet été, c'était épouvantable ; le personnel en sous-effectif qui, malgré son dévouement exemplaire ne peut faire de miracle, on l'a dit aussi en séance privée, même si le Gouvernement peut nous citer des chiffres comparables d'établissements européens ou français, nous ne nous satisfaisons pas qu'on nous explique que nous faisons aussi mal en matière d'effectif que dans d'autres pays, car nous estimons qu'en Principauté, on peut faire beaucoup mieux et on fait souvent beaucoup mieux. On en a les moyens. La qualité d'accueil de nos aînés en maison de retraite demande incontestablement autant d'attention qu'une politique culturelle de prestige ou de grands chantiers. C'est un sujet extrêmement sensible pour nous. Le Conseil National attend des

résultats très rapides et j'espère, dès le début de l'année 2004, au moins au niveau du renforcement significatif des effectifs pour s'occuper de nos aînés dans ces établissements.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, le Gouvernement partage à l'évidence la préoccupation de la Haute Assemblée pour le sort des personnes qui se trouvent au Cap Fleuri et pour le sort de l'établissement lui-même. Je n'y ai pas de membre de ma famille, mais je l'ai également visité et j'ai pu constater, effectivement, tout ce qu'il y avait à faire pour rendre cet établissement plus humain et plus aux normes de ce qui peut être attendu de la Principauté.

Ce n'est pas un dossier qui a été délaissé. Déjà, il y a eu des travaux qui ont été faits pour améliorer l'état des chambres et d'un certain nombre d'installations. Mais nous avons des projets plus amples, justifiés, nécessaires et là-dessus, je donnerai la parole à Monsieur BADIA.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je voudrais ajouter que dans la mesure du possible, et compte tenu de la fréquentation et de la quasi-impossibilité de déplacer les personnes qui sont actuellement au Cap Fleuri, un processus de réhabilitation a été élaboré ; il a malheureusement atteint ses limites et, nous en sommes tout à fait conscients, ne peut pas répondre à l'expression de la totalité des besoins. Il y a déjà quelque temps que l'on réfléchit à une remise à neuf de l'ensemble de ces locaux. Il faut savoir que l'ajout de bâtiments provisoires, de même que la démolition, voire la reconstruction de certains éléments du Cap Fleuri, se heurtent à une impossibilité réglementaire (en tout cas à l'heure actuelle) puisque cette zone est un espace boisé classé et que toute atteinte aux arborescences qui existent, aux arbres qui sont en place, est rendue quasi impossible. Ceci étant dit, je ne peux ici qu'exprimer un vif souhait et une lueur d'espoir que je pense très concrète. Lors d'un dernier et très récent contact pris avec le Maire de Cap d'Ail, M. BECK, tout à fait désireux de nous aider, a pris connaissance du dossier de rénovation qui a été élaboré et que vous devez connaître puisque c'est un des membres éminents de cette Assemblée qui le conduit. Conscient des difficultés, il nous a fait part de sa pleine disposition à apporter les modifications réglementaires indispensables à l'élaboration du projet. Ces intentions, qui remontent à quelques jours à peine, seront, je l'espère, mises en œuvre dès le début de l'année 2004.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'espère que ce ne seront pas que des promesses. Ceci dit, il y a quand même un problème plus urgent et plus aigu. On sait qu'on doit fermer le M.L.S. pour travaux, qu'on va transférer des patients au Cap 2 et transformer des chambres à deux lits, qui sont déjà indignes, en chambres à quatre lits, comme elles étaient à l'origine, avec un lavabo pour deux personnes et une toilette pour 15 personnes dans le couloir. Je ne peux pas comprendre qu'on puisse accepter cela.

M. le Président.- Et le droit à l'intimité de nos aînés ! Quatre personnes pour la toilette !

M. Jean-Michel CUCCHI.- Non seulement vous n'avez rien apporté pendant 2 ans en mieux, mais vous allez aggraver les choses. Ce n'est pas acceptable ! Vous devez trouver une solution. Il y a bien, pour 1 an ou 2 ans, un endroit où l'on peut mettre quelque chose. C'est à vous à trouver une solution. On est là pour vous aider, mais on ne peut pas laisser les choses comme cela. On ne peut pas accepter que vous nous disiez « oui, c'est vrai, on y pense depuis 10 ans et rien ne se fait et les choses vont encore s'empirer ». Ce n'est pas acceptable et je vous attendrai à chaque réunion publique !

M. le Président.- Sur le Cap Fleuri, Monsieur PASTOR, je vous en prie.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Je suis tout à fait d'accord avec M. CUCCHI, mais qu'il soit rassuré, tant que je serai Président du Conseil d'Administration de l'hôpital, jamais je n'accepterai des chambres à 4 lits. Ce n'est pas la peine de l'évoquer, ce sera absolument refusé.

Nous avons fait quand même un sondage : à l'heure actuelle, les gens préfèrent les chambres à un lit, à 90, 95 %. Alors, dans ce domaine, vous imaginez que si véritablement on veut se targuer de pôle d'excellence en matière sanitaire, nous n'allons pas accepter des chambres à 4 lits, avec un lavabo pour 4, une toilette pour 15 personnes. Par conséquent, ou on fait quelque chose de bien à l'échelle monégasque et cela, nous l'accepterons, mais ces situations-là, Monsieur CUCCHI, soyez certain que, je parle également au nom de mes

deux Collègues de l'opposition, nous ne l'accepterons pas.

M. le Président.- Sur le sujet du Cap Fleuri, Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais peut-être donner une piste au Gouvernement. Je m'adresse plutôt à Monsieur BADIA et à Monsieur BIANCHERI.

Lorsqu'on aborde le problème d'une maison de retraite sur le territoire monégasque, la réponse est invariable « *on est en train de rénover le Cap Fleuri* ». Nous sommes bien les seules personnes du monde où les personnes âgées sont invitées à s'exiler à l'étranger parce qu'elles aspirent à une fin de vie calme et confortable. Certes, la restructuration du Cap Fleuri est une bonne chose en soi, bien qu'elle soit tout à fait imparfaite et n'amène pas les améliorations souhaitées, mais ceci ne répond pas à cela. Que de temps perdu ! Va-t-on oui ou non permettre à nos aînés de mener une fin de vie heureuse dans leur pays ? Nul ne conteste que différents services sont venus améliorer la situation, mais la question reste posée : allons-nous faire un peu de place à nos anciens, dans leur propre pays, pour y choisir de passer leur extrême vieillesse dans un lieu d'accueil confortable et chaleureux lorsque le maintien à domicile ne leur convient plus et ne convient plus à leur état ?

Existe-t-il une personne âgée qui ne requiert pas une assistance ou une aide médicale psychologique ? Si notre société tend de plus en plus, et c'est une bonne chose, à permettre aux aînés de bénéficier le plus longtemps possible d'une certaine autonomie en ne quittant pas les lieux sur lesquels ils ont vécu de longues années, il vient un moment où certains d'entre eux sont obligés de rejoindre une structure où leur dépendance sera prise en compte. Encore faut-il que cette structure soit véritablement adaptée à leurs besoins. Une maison de retraite dotée de personnels et d'infrastructures spécialisées pour les plus dépendants est une exigence à satisfaire en priorité si l'on veut que Monaco conserve l'image d'un pays respectueux de ses anciens et disposé à leur accorder une place digne de l'héritage qu'ils nous auront laissé. Ce n'est pas la maison de retraite qui est prévue à la place du Foyer Sainte-Dévote qui répondra à cette attente, car non médicalisée.

Je considère qu'il est encore temps de prévoir sur les délaissés S.N.C.F. une structure pour nos anciens, complémentaire de l'Unité de Long et Moyen Séjour,

étant donné que le projet global des délaissés ne nous a pas encore été présenté dans son intégralité.

De plus, pouvez-vous me confirmer ce qu'on lit dans la presse, Monsieur le Conseiller ? Que le Gouvernement monégasque serait partie prenante dans la construction d'un complexe à Cap d'Ail qui prévoit, entre autres, une maison de retraite pour les habitants de cette Commune ? On suppose que ce projet présente un intérêt pour notre pays, mais on ne peut s'empêcher de penser que ce qui est bon pour les habitants du pays voisin devrait l'être encore davantage pour nos Nationaux. Nous espérons qu'il entre dans les intentions du Gouvernement de prévoir une maison de retraite sur le sol monégasque avant de s'en inquiéter pour nos voisins territoriaux.

M. le Président.- Merci, Monsieur MARQUET. Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention se place dans le droit fil de celle de M. MARQUET et je dois dire que j'adhère pleinement aux interventions de mes Collègues.

J'ai en mémoire cette Commission Plénière d'Etude, en présence du Gouvernement, Monsieur le Ministre, où Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur avait employé, à propos du Cap Fleuri, le terme de « honte humaine ». Faisons en sorte que cette « honte humaine » cesse le plus tôt possible. Engageons les moyens nécessaires pour nos aînés car la situation actuelle, cela a été rappelé tout à l'heure à plusieurs reprises, est indigne du pays riche qu'est Monaco !

Monsieur le Ministre, si l'entrée en maison de retraite médicalisée peut fournir une solution à la prise en charge d'une personne dépendante, la meilleure des choses pour le confort et le bonheur de la personne concernée reste de pouvoir continuer à demeurer chez elle et c'est ce vers quoi devrait tendre notre système de protection sociale. J'aimerais donc aborder le problème du maintien à domicile des personnes dépendantes.

Qu'elle soit la conséquence d'une maladie dégénérative de type Alzheimer, d'un accident vasculaire cérébral ou d'un accident de la route, la dépendance constitue un choc, un bouleversement complet de la vie : celle de la victime et celle de son entourage.

Un certain nombre de prestations sont actuellement gérées par la Mairie, peut-être pourraient-elles être complétées par la création d'un guichet unique, en charge des situations de dépendance de A à Z, et

comportant tout à la fois des assistantes sociales, des psychologues, des auxiliaires de vie, du personnel de service et du personnel administratif.

Outre la question de la mise en place de ce guichet unique, se pose le problème aigu du coût des auxiliaires de vie. Celles qui sont actuellement fournies par la Mairie le sont à un prix prohibitif qui avoisine, pour une personne totalement dépendante ayant besoin d'une assistance à plein temps, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, et disposant de revenus moyens, une somme comprise entre 8.000 et 10.000 euros par mois. Monsieur le Ministre, à ce tarif-là, où est la dimension sociale du service ? Quelle personne âgée ou handicapée, aux ressources nécessairement réduites puisque sans activité professionnelle, quelle famille peut se permettre d'exposer de pareilles dépenses ?

Je demande donc au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires, en coordination avec la Mairie, pour que les services d'auxiliaires de vie soient fournis à un tarif peu élevé, la différence étant prise en charge par le Budget de l'Etat, pour les personnes de nationalité monégasque ou résidant à Monaco depuis un certain nombre d'années.

Je vous demande aussi pour ces personnes la mise en place d'une allocation mensuelle de dépendance pour leur permettre d'assumer les charges nouvelles générées par leur condition et non couvertes par l'assurance maladie, y compris l'adaptation de leur résidence à leur handicap.

J'attire votre attention, Monsieur le Ministre, sur la nécessité de se pencher sans tarder sur le problème de la dépendance, cette question devant se poser avec une acuité grandissante dans les années à venir du fait du vieillissement de la population et de l'allongement de la durée de vie dans les pays développés.

Monsieur le Ministre, le niveau d'avancement d'une civilisation se mesure sans conteste à sa capacité à prendre en charge ses aînés et ses handicapés et à leur assurer une fin de vie confortable, digne et heureuse. A Monaco nous pouvons le faire, alors faisons-le !

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai bien pris note de l'intervention de M. GARDETTO.

Je lui donne, bien sûr, tout à fait raison lorsqu'il souligne que la formule préférable est le maintien à domicile dans la plupart des cas et, par conséquent, il faut qu'existent les moyens d'assurer ce maintien

à domicile dans des conditions qui ne soient pas totalement hors de portée par rapport au revenu dont peuvent disposer les gens intéressés.

Il existe un service géré par la Mairie ; vous proposez qu'il y ait une intervention plus importante de l'Etat pour assurer la différence entre ce que peut supporter quelqu'un ayant des revenus normaux, une retraite normale, et la charge réelle. Ce problème mérite d'être étudié et je peux donc m'engager auprès de vous et auprès de la Haute Assemblée à ce qu'il le soit.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de l'accueil que vous réservez à mes suggestions, tant sur le problème du coût, que sur l'allocation dépendance et je pense que vous y réfléchirez aussi. Je souhaite seulement que ces études interviennent dans un délai raisonnable et qu'on ne dise pas, dans 5 ans, qu'on est encore en train d'étudier le problème. Donc, je vous remercie de l'annonce que vous nous faites et j'espère que ces études pourront aboutir rapidement.

M. le Président.- Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurais aimé avoir la réponse pour savoir si précisément Monaco va construire une maison de retraite sur la Commune voisine comme on l'a vu dans la presse.

M. le Président.- Monsieur BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je dirai que Monaco ne va pas construire une résidence pour les autres, mais plutôt que Monaco participe à une opération de construction d'une Z.A.C., puisqu'à l'occasion du projet d'hélicoïde routier qui avait été présenté aux Autorités, et qui est utile pour réaliser la jonction entre la Basse Corniche et la rue du Stade prolongée, il avait été considéré comme expédient de valoriser et d'habiller cet ouvrage peu élégant par un certain nombre d'habitations complémentaires, de logements notamment. Lorsque l'on crée une Z.A.C.,

en France, on a des obligations qui sont mises à la charge de la personne qui l'équipe et ces charges sont des équipements publics destinés à répondre aux besoins des personnes qui sont dans le secteur. L'avantage de la Z.A.C. est de pouvoir établir des volumes de surfaces bâtissables en nombre beaucoup plus élevé qu'on ne peut le faire dans un cadre réglementaire normal ; il s'avère que parmi les volumes à réaliser en complément du programme de base sont apparus des équipements publics à la charge de la Z.A.C.. La commune de Cap d'Ail a estimé souhaitable de confier à un opérateur privé le soin d'y réaliser une résidence pour personnes âgées.

Voilà ce que je peux indiquer dans ce cadre.

M. Bernard MARQUET.- Donc, vous confirmez qu'on va aider à la construction d'une maison de retraite à Cap d'Ail et pour Monaco, rien n'est prévu.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- S'agissant d'une résidence privée, peut-être sera-t-il opportun de se pencher vers l'opérateur privé afin d'en bénéficier pour partie ; mais l'obligation faite à l'opérateur de réaliser des équipements publics, évidemment, nous incombe, dès lors que nous nous portons principal acquéreur de l'ensemble de l'aménagement de la Z.A.C.

M. Bernard MARQUET.- Imaginez l'impact que ça aura sur nos compatriotes quand ils vont lire cela dans la presse.

M. le Président.- Ceci n'est pas incompatible, Monsieur le Ministre, avec l'étude de la construction d'une maison de retraite sur le territoire de la Principauté qui est un vœu que formule très fermement le Conseil National, n'est-ce pas ?

Donc, nous aurons l'occasion d'en reparler lors des débats sur le Budget Primitif.

M. RAYMOND souhaite s'exprimer.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

L'urgence avérée, s'agissant non pas de maison de retraite mais d'Unité de Long et Moyen Séjour, c'est la construction, le début des travaux au cours du premier trimestre 2004 de cette opération qui est projetée depuis 10 ans, qui comprendra 210 lits de long et de moyen séjour.

Pour que cette opération puisse se faire, il faut absolument que vous relogiez les personnes âgées dont nous parlions tout à l'heure, c'est-à-dire les 30 personnes qui se trouvent actuellement au M.L.S., à côté de l'ancienne école d'infirmières (pavillon Bel Air) qui est un ancien service de géronto-psy. On a entendu – et je suis ravi que le Docteur PASTOR nous ait amené cette information – les pires choses sur la manière avec laquelle on allait reloger ces patients !... On a entendu parler du Cap 2 avec 4 lits par chambre ! Projet qui, vous en conviendrez, est totalement inenvisageable aujourd'hui.

Par contre, je crois qu'il faut vraiment que vous preniez la hauteur nécessaire pour évaluer l'importance du problème qui va devoir être réglé, s'agissant des familles monégasques, des 30 patients actuellement hospitalisés au M.L.S. qui ne se laisseront pas faire et qui seront très vigilants. Cela vous conduira à ne pas pouvoir caser n'importe où les personnes présentement admises dans ce service. Ce problème est crucial, parce que, s'il en était ainsi, tous les projets immédiats de démarrage d'opération conduiront, finalement, à se rendre compte que la seule issue possible est la construction d'un bâtiment qui, entre 4 et 5 ans, peut nous apporter une solution. Si la construction de ce bâtiment doit démarrer, il faut au préalable se souvenir qu'il faut remplir cette condition de relogement dans les meilleures conditions. Monsieur PASTOR, avez-vous des informations sur le sujet ? Savez-vous où vont aller ces 30 lits ?

M. Jean-Joseph PASTOR.- Je ne peux pas vous donner de chiffres ni d'emplacements. Nous avons évoqué le problème des bâtiments provisoires « industrialisés », si je peux employer ce terme, de haut niveau ; nous sommes en train de penser à cela pour pouvoir installer les patients. Je peux même l'affirmer : c'est un vœu du Prince Rainier qui a été très sensible à ce problème et Il a tranché dans ce sens et, Le connaissant, vous pensez très bien qu'Il ne va pas imaginer installer nos aînés dans des bâtiments qui seraient insalubres ou indignes de notre Pays.

M. le Président.- Nous allons continuer le débat en donnant la parole à Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, j'avais prévu une intervention relativement longue sur le Centre Hospitalier Princesse Grace, elle vous sera épargnée en raison de l'absence de M. DESLANDES, il

m'en a prévenu fort courtoisement mercredi déjà. Beaucoup de questions lui sont posées dans cette intervention, elle est « taillée » sur mesure, donc il me semble inopportun de vous la lire.

Sur les généralités de cette intervention, ça correspondrait, si on parlait en langage militaire, après le pilonnage d'artillerie de mes différents Collègues, à l'arrivée de l'infanterie. Je crois que c'est suffisant pour résumer.

En ce qui concerne le retard de quelques semaines, sans vouloir faire preuve d'une ironie malsaine, je ne pense pas que la situation au C.H.P.G., d'ici le vote du Budget Primitif 2004, risque de beaucoup changer.

En ce qui concerne le Cap Fleuri, un certain nombre de Collègues parlementaires, le Docteur CUCCHI en tête, ont bien défini la faute, le péché originel. Maintenant, je pense que nous en sommes au chapitre du devoir de réparation et vraiment, je trouve qu'il faut que soit bien comprise une chose, c'est que tous les moyens, jusqu'à l'impossible, soient maintenant employés. Quand j'entends parler, M. PASTOR vient de l'évoquer, de la possibilité de relogement dans des bâtiments préfabriqués, certes de haut de gamme, c'est une solution, mais cette solution a été soulevée, M. PASTOR s'en souvient, par une délégation dont je faisais partie à l'époque, une délégation de Chefs de Service du C.H.P.G.. De mémoire, ça devait être il y a 4 ans et puis, de nouveau, il y a 3 ans. Les solutions proposées et les signaux d'alarme que l'on tirait laissaient déjà présager de ce que l'on va vivre, maintenant, avec la fermeture du M.L.S. Je crois que là, il y a un problème de fond. Des idées, tout le monde en a, elles foisonnent, du côté du Gouvernement certainement aussi, mais il y a bien un problème de méthode. Les idées sont là, les réalisations ne viennent pas ou viennent tard. C'est peut-être le sujet de réflexion le plus important ; au moins, que le sujet du Cap Fleuri devienne, quelque part, un moyen d'avancer sur ce type d'aventure. On arrive mal à imaginer, alors, que les bâtiments préfabriqués représentent une solution qui a été évoquée à maintes reprises. Je me trouvais, il y a 2 ans, à nouveau dans le bureau de M. DESLANDES. Il n'est pas là pour le confirmer, mais il le fera bien volontiers. Je lui demandais sur tous les tons de prévoir, tant pour les locaux de consultations que pour le futur transfert du M.L.S. qui était déjà d'actualité – M. RAYMOND le sait aussi – de prévoir les emplacements où on pourrait implanter ces bâtiments préfabriqués. Jusqu'à présent, en dehors d'une initiative qui a d'ailleurs été excellente, à savoir le transfert de l'administration du C.H.P.G. sur les terrasses de la maternité dans des préfabriqués de ce type, où tout se passe très bien, rien n'a été

fait. Alors, je crois que vraiment la balle est dans votre camp.

En ce qui concerne le détail des problèmes du Centre Hospitalier Princesse Grace, rendez-vous dans quelques semaines. Merci.

M. le Président.- Sur le même sujet, Monsieur PASTOR, je vous en prie.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Pour comprendre les difficultés concernant le Cap Fleuri, il faut savoir que, lorsque cette maison de retraite a été construite et inaugurée par Nos Princes, j'ai vécu la période où on lançait des appels afin que les gens puissent y venir. Elle a donc été conçue comme une maison d'agrément et si vous allez la visiter, vous verrez qu'il s'agit d'un immeuble en longueur. Maintenant qu'elle est médicalisée, je vous laisse imaginer les délicats problèmes de liaison horizontale, avec les infirmières devant se rendre d'une chambre Est et faire presque du patin à roulettes pour arriver à la chambre Ouest. Tout a été fonction d'un bâtiment qui était déjà construit. A l'heure actuelle, tout a évolué, les personnes deviennent de plus en plus âgées et les patients du Centre Hospitalier Princesse Grace ont dû être transférés dans cette maison médicalisée qui est devenue une annexe de l'hôpital. Il n'est donc pas facile de régler tous les problèmes, mais on s'y attache et, croyez-moi, en tant qu'ancien praticien hospitalier, je suis sensible au règlement de toutes ces difficultés.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- En ce qui concerne la maison de retraite médicalisée sur le territoire monégasque que demandait M. MARQUET, qu'il n'y ait pas de malentendu : la maison de retraite dont nous avons entendu parlé au Foyer Sainte Dévote serait une maison non médicalisée du type de ce qui existe déjà à la Fondation Hector Otto. C'est une très bonne idée, ce sera sûrement nécessaire mais ce n'est pas cette solution qui répondra à la demande qui a été présentée tout à l'heure : ce sont deux institutions différentes.

En ce qui concerne l'Unité de Moyen et Long Séjour, j'avais entendu dire que certaines personnes pouvaient être admises au Cap Fleuri I, c'est très important parce qu'il y a deux types de personnes dans l'Unité de Moyen et Long Séjour ; les personnes peu valides et les invalides ; mais elles sont toutes invalides puisqu'après le Cap Fleuri, on les envoie dans cette maison qui n'est plus une maison de retraite,

mais une sorte d'hôpital ; moralement elles le ressentent difficilement, parce que certaines, bien qu'elles perdent un peu la tête, disent « je veux retourner au Cap Fleuri ». Au Cap Fleuri, il y a quand même certaines animations et certaines prises en charge que l'on ne retrouve plus à l'Unité de Moyen et Long Séjour ; or, ce n'est pas parce que l'on est sur une chaise roulante qu'on n'a plus droit d'aller à la chapelle, que l'on n'a plus le droit de bénéficier de certaines animations, etc... Pire encore, si ces personnes venaient à être transférées dans des chambres à l'hôpital, sachez que vous auriez une grave responsabilité, car à cet âge-là, les jours sont comptés et il serait très grave qu'elles se sentent hospitalisées alors qu'elles se croyaient encore dans une sorte de maison de retraite.

Sur le dernier point, c'est bien beau qu'il y ait des débats, mais j'aimerais bien avoir des éléments concrets. Le Président disait, en début d'ouverture des séances, qu'en ce qui concerne le Cap Fleuri, le moyen de compenser était au moins d'avoir des effectifs complémentaires. Ce soir, ça a été demandé 4 fois, je n'ai pas entendu une seule fois la réponse. Pourquoi n'y a-t-il pas de réponse ? Dans les séances privées, lorsque nous parlons d'effectifs complémentaires, on nous dit : « il y a suffisamment d'effectifs », et on nous dit : « il y a beaucoup d'absentéisme ». C'est d'ailleurs un autre problème. Oui, mais en attendant, pour nous, il y a réellement un manque d'effectif. Alors, franchement, est-ce que le Gouvernement a l'intention, dans les semaines qui suivent, de mettre des effectifs supplémentaires après, bien sûr, concertation avec les personnes responsables de l'institution ou bien va-t-on nous dire qu'il y a suffisamment d'effectifs ? Il faut quand même le savoir. Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Le problème que vient d'évoquer M. BOISSON, nous l'avons amplement traité en Commission. Il y a eu des réponses qui ont été faites et qui ont souligné que les effectifs actuels du personnel pour le nombre des personnes résidentes étaient particulièrement élevés si on les compare à ceux d'institutions semblables, ailleurs. Mais je comprends que ce n'est pas nécessairement suffisant et que ce n'est pas parce que le rapport est élevé qu'on a réglé le problème. Je peux vous assurer qu'on va étudier très sérieusement la question. Je ne prends pas d'engagement quant à une augmentation substantielle du nombre des personnels, mais je peux vous dire que si apparaissait une nécessité criante sous certains aspects, le nécessaire ne manquerait pas d'être

fait. Car je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'un pays comme la Principauté se doit de traiter correctement ses anciens. Notamment sous cet angle, on ne pourrait pas comprendre qu'il en aille autrement : lorsqu'il s'agit de moyens de personnel, il y a la possibilité de réagir vite.

M. Claude BOISSON.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, mais croyez que pour nous, la nécessité, elle n'est pas criante, elle est vraiment hurlante ; nous sommes souvent sur le terrain, nous savons de quoi nous parlons. Donc, c'est très bien d'engager une réflexion, mais depuis le temps, elle aurait pu avoir lieu, c'est pour cela que nous insistons et que nous disons que nous savons que c'est urgent.

Merci de votre volonté d'apporter maintenant une solution.

M. le Président.- Nous aurions préféré entendre : « oui, nous sommes conscients qu'il y a un problème d'effectifs, oui nous allons les augmenter, mais laissez-nous un peu de temps pour savoir dans quelle proportion ». Je crois que c'est quand même un minimum que nous sommes en mesure de vous demander, parce que c'est une évidence pour tous ceux qui se rendent là-bas, tous ceux qui connaissent le dossier. Alors dites-nous : « oui, nous allons augmenter les effectifs et nous vous donnerons, bien sûr, avec le temps nécessaire, des réponses précises sur les quantités et les postes où nous mettrons les moyens suffisants ». Franchement, je pense que c'est ce que nous sommes en droit de vous demander.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, vous avez bien compris ma dernière réponse. Mais pour d'autres réponses que j'ai faites sur le même sujet, je me sens normalement lié par la solidarité gouvernementale et, en l'absence de mon Collègue au sein du Gouvernement qui suit quotidiennement ces dossiers, j'avance forcément des réponses gardées.

M. le Président.- Madame FAUTRIER, je vous en prie.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolée, Monsieur le Ministre, mais je ne peux pas entendre que le ratio est élevé quand il y a des personnes qui prennent 1 à 2 douches par semaine !

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, sur le même sujet.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Sur ce sujet, je suis, bien sûr, tout à fait d'accord. Je voulais, ce soir, pour le personnel de ces deux établissements, le M.L.S. et le Cap Fleuri I et II, leur tirer un véritable coup de chapeau. Ils sont peu nombreux, ils essaient de bien faire et lorsque vous avez en moyenne deux personnes le matin, en étage, pour traiter 15 malades, je ne peux qu'être tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Mme Catherine FAUTRIER.

Effectivement, ce sont des personnes invalides qu'il faut déplacer ; ces personnes peuvent rester toute la journée sur une chaise. C'est inadmissible ! Pourquoi ne pas penser, aussi, à la possibilité d'accompagnement des malades ? Je sais qu'il y a des personnes qui seraient intéressées pour essayer de faire quelque chose dans l'hôpital ou au Cap Fleuri. Donnons-leur la possibilité de s'exprimer, de créer une cellule et de venir pour faire des propositions. Il y a des personnes en Principauté que j'ai rencontrées avec certains de mes Collègues, qui voudraient faire quelque chose.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je retiens votre dernière suggestion qui m'apparaît tout à fait raisonnable et, en plus, située dans un esprit souhaitable à développer, c'est-à-dire un esprit de solidarité.

Pour les situations que vous avez décrites, Mme FAUTRIER aussi, il se peut que parfois elles se présentent, mais je ne peux pas croire que ce soit la situation permanente. Il y a tout de même un personnel de 120 ou 130 personnes au Cap Fleuri et il me semble, 150 pensionnaires. 120 personnes peuvent certainement assurer des services corrects dans la plupart des circonstances. Qu'il puisse y avoir des moments d'insuffisance, je veux bien l'admettre, mais je ne peux pas croire que ces personnels ne peuvent pas faire face aux besoins normaux des personnes qui se trouvent là.

M. le Président.- Dans le fil de ce débat, Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur le Ministre, peut-être de ce nombre de personnes, faudrait-

il retirer le personnel technique, le personnel qui travaille dans les cuisines. Bien sûr, ces personnels n'entrent pas dans l'accompagnement des malades, sans compter ce que vient d'indiquer Mme FAUTRIER quant à l'absentéisme et que l'on pourra vérifier dès demain.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une précision : la maison de retraite médicalisée sur le territoire monégasque, c'est page 15 du programme de l'U.P.M.

Je pense que vous êtes très sincère, Monsieur le Ministre, mais quand vous allez visiter, c'est officiel et l'on vous cache des choses. Lorsque vous nous dites 120 personnes, cela ne tient pas compte de l'absentéisme. Il convient également de considérer que plus les conditions de travail sont mauvaises, moins les gens ont envie de travailler, donc plus ils sont absents.

En outre, dans cet effectif, on compte les jardiniers, les cuisiniers, les maçons, etc. qui sont, certes, indispensables mais qui ne soignent personne.

Ensuite, il ne faut pas oublier que le service fonctionne 24 heures/24 et 365 jours par an. M. DESLANDES nous avait exposé que pour disposer des services d'un policier pendant 24 heures, il fallait en payer 8. Je ne vois pas pourquoi ce serait différent pour une infirmière ou un aide-soignant ? Donc, même en comptant un effectif soignant total d'une centaine d'employés, en divisant par huit, il resterait au mieux une dizaine de personnes présentes en permanence pour 150 pensionnaires, on ne peut vraiment pas parler d'effectif pléthorique, Monsieur le Ministre.

J'ajouterais, pour rebondir sur la déclaration de M. PASTOR : merci, Monsieur PASTOR, de préciser que ça fait des années que vous avez tiré la sonnette d'alarme, et encore récemment au niveau du Conseil d'Administration. Hélas, vous me permettez de constater que tirer la sonnette d'alarme pendant des années au Conseil National ne suffit pas. Nous ne ferons pas comme ça. Nous ne vous lâcherons pas sur ce sujet.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je veux répondre tout de même une chose, c'est que j'espère que vous

n' imaginez pas que le Gouvernement se désintéresse de cette question. Le Gouvernement n'a pas moins de sensibilité que la Haute Assemblée à l'égard de cette question et, croyez bien, que nous ferons aussi tout le nécessaire pour qu'il y ait des réponses à la mesure de votre attente, mais surtout de l'attente des gens qui se trouvent actuellement, ou qui auraient à se trouver à l'avenir au Cap Fleuri.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, loin de moi l'idée que vous pourriez vous désintéresser de ce problème ou manquer de sensibilité. Moi, je vous parle de faits. La situation existe depuis des années, elle va s'aggraver de manière inimaginable avec la fermeture du M.L.S., on le sait aussi depuis des années. MM. RAYMOND et RIT l'ont précisé également, à tous les niveaux, on avait tiré les sonnettes d'alarme. A l'heure actuelle, qu'est-ce qui est fait ? Rien. Alors que vous vous soyez sensible, je veux bien. Je prends note que vous êtes sensible et que vous allez faire quelque chose et je vais le surveiller de près.

A ce propos, considérant que le chapitre 2 de la Section 6 – « Interventions publiques », sur le Domaine social, a subi une modification à la baisse de ses crédits entre le Rectificatif et le Primitif, je voterai contre ce chapitre.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Pour renchérir sur ce qu'a dit M. CUCCHI, effectivement, les sentiments, vous en avez sûrement. Résonnent encore à mes oreilles les déclarations de M. DESLANDES dont je regrette vraiment l'absence, en déclarant que c'était une « honte humaine » ; je pense qu'on a passé le temps des sentiments et qu'est venu maintenant le temps de l'action. Comme dans beaucoup d'autres domaines, je constate qu'il manque singulièrement de prévisions, c'est-à-dire que, c'est un principe fondamental, gérer c'est prévoir. Or, la situation que rencontre aujourd'hui le Cap Fleuri était prévisible, plus que prévisible, et bon nombre de mes Collègues ont souligné, ce soir, que cela fait des années qu'on connaît la situation et qu'elle se dégrade. Alors, non seulement je demande des faits, mais je demande

des prévisions parce que cette situation va empirer. Vos paroles ne nous suffisent plus, il nous faut des actes.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO a la parole.

M. Claude Cellario.- Merci, Monsieur le Président.

Je serais très bref. Je m'adresse à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie pour lui rappeler que le Cap Fleuri, tout le monde vient de le décrire, c'est presque une « honte humaine ». Mais de plus, vous n'êtes pas sans savoir que les familles qui ont des aînés au Cap Fleuri supportent des charges considérables. Cela coûte très cher. Je demanderai donc au Gouvernement de faire une étude pour voir dans quelle mesure on peut soulager ces familles qui malheureusement n'arrivent plus à subvenir aux charges qu'on leur demande.

M. le Président.- Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Je me permettrais de donner une information qui vaut son pesant d'or : dans le plan de charge de l'hôpital, il faut savoir que pour un patient relevant de ce service, c'est un coût de prise en charge d'environ 5.000 euros par mois, pour en fait du « papy-sitting ». Les patients sont pris en charge complètement, ils ne sont pas spécialement très médicalisés et ils n'ont pas de médication lourde. Ce type de malade reste néanmoins « productif » au bénéfice de l'hôpital. Ce sont des malades qui rapportent plus que d'autres malades. On aurait des difficultés de concevoir, sur le plan de la gestion, de ne pas tirer profit du bénéfice de ce type de séjour dans le cadre de la gestion d'équilibre de l'hôpital ; c'est peut-être choquant de parler de cela, mais ce sont des prises en charge qui sont très coûteuses et il est évident qu'une telle prise en charge est très lourde pour ceux qui doivent l'assumer. Là, je rejoins mon Collègue M. CELLARIO.

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous nous avez exprimé votre sensibilité, votre préoccupation, vous nous avez dit que M. DESLANDES est encore en train d'étudier le dossier, mais je crois que le Conseil National vous

demande plutôt des actes. Le prochain rendez-vous important est le Budget Primitif 2004. Est-ce que vous vous engagez solennellement, devant le public, l'Assemblée, la presse, à venir nous présenter un train de mesures en faveur du Cap Fleuri pour le Budget Primitif 2004 ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BORDERO, j'aimerais pouvoir vous répondre « oui », mais je vous rappelle que l'examen du Budget Primitif 2004 commence dans 10 jours. Est-ce que vous croyez que nous sommes en mesure de vous présenter un plan sérieux de mesures étudiées dont nous serions certains qu'il pourrait être mis en œuvre dans un délai aussi court ? Soyons raisonnables !

M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a quelques minutes, vous nous avez passé un message. Vous avez raison, la Haute Assemblée n'a pas le monopole du cœur, mais je vous rappelle que le Gouvernement, lui, a le monopole des moyens d'action et c'est tout le sens de nos interventions.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je remercie le Docteur RIT d'avoir fait cette mise au point, car je crois que ça correspond exactement à la situation et j'en suis parfaitement conscient. Que vous interveniez tous, sur ce sujet, je le comprends car c'est un sujet important et sensible. Mais, s'il vous plaît, ne vous attribuez pas l'appartenance au camp des bons tandis que le Gouvernement serait dans le camp des méchants. Les choses ne sont pas comme cela sur un sujet qui est important pour tout le monde.

M. le Président.- Nous en prenons acte, Monsieur le Ministre, mais vous comprenez que derrière des lignes et des titres de lignes, il y a des vies, des situations de détresse humaine et les élus le ressentent fortement. Nous sommes nombreux à avoir de la famille dans ces établissements et à connaître leur réalité quotidienne.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose, suite à la proposition de tout à l'heure de M. CUCCHI,

et sous le contrôle du Président de la Commission des Finances, de faire une petite dérogation au rapport de la Commission des Finances qui préconise le vote de ce Budget Rectificatif comme étant un Budget de transition dont la majorité parlementaire n'a pas été à l'initiative. Je crois que, sans voter contre un chapitre qui est un chapitre d'aides sociales, nous pourrions nous abstenir à titre exceptionnel dans le cadre de ce vote, sachant que nous voterons le Budget Rectificatif comme il est écrit dans le rapport et que donc, bien évidemment, les crédits seront donnés aux établissements concernés. A titre exceptionnel, si la majorité ne vote pas ce chapitre-là, le Gouvernement doit y voir notre détermination à lui dire au-delà des paroles, que nous voulons qu'il transforme les bonnes intentions et la compassion qu'il partage avec nous pour nos aînés en actions et en décisions.

Donc, Monsieur le Président de la Commission des Finances, si vous êtes d'accord, je vais demander à la majorité parlementaire de s'abstenir sur ce vote.

M. Vincent PALMARO.- Monsieur le Président, je n'y vois pas d'inconvénient, c'est un problème de conviction personnelle.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais encore une intervention très courte. Je voulais poser une question au Gouvernement sur la méthadone. Je m'interroge, vu l'importance des sommes mises en jeu, 100 euros, à quoi ça sert ? Y a-t-il vraiment un programme méthadone ou une volonté de faire un programme pour les toxicomanes ? Ou alors supprimons la ligne des 100 euros.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis bien dans l'incapacité de vous répondre.

M. Alexandre BORDERO.- C'est une inscription de principe pour laisser la ligne.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude Boisson.- L'inscription de principe est intervenue il y a 10 ans lorsque, pour les toxicomanes, ce programme était envisagé. C'était tout à fait innovant. En France, un certain nombre de personnes pensaient qu'il fallait remplacer la drogue par la méthadone. Ou bien il n'y a plus de toxicomanes, ou bien alors il n'y a plus besoin de méthadone, mais il faut qu'au Budget Primitif, ceci soit réglé.

M. le Président.- Monsieur PASTOR demande la parole.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Bien que je sois dans une position délicate avec mes deux casquettes de Président du Conseil d'Administration et de Conseiller National, par solidarité politique, mon groupe s'abstiendra également.

Le Directeur Général.-

Chap. 3 - DOMAINE CULTUREL.

603.102 - Centre scientifique..... + 6.800

M. le Président.- Monsieur Bruno BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis particulièrement impressionné et humble en ce qui concerne le sujet très grave dont on vient de parler mais, néanmoins, je voudrais dire que ça rejoint le sujet des personnes âgées, par le biais du Centre Scientifique de Monaco.

En effet, le Centre Scientifique de Monaco est le principal organisme public, si ce n'est le seul, à faire à Monaco de la recherche fondamentale en biologie.

Un comité de perfectionnement vient récemment d'établir qu'il est à la pointe dans son domaine qui concerne l'étude biochimique de la calcification dans des cultures de micro-coraux.

Cet établissement a dernièrement fait un effort important d'adaptation aux techniques récentes de biologie moléculaire en même temps qu'il s'ouvrait à la recherche bio-médicale dans le domaine de la calcification osseuse, domaine naturellement voisin de la calcification en milieu marin.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Doyen.

Je vais donc mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? 24 abstentions.

Le chapitre 2 est rejeté à l'unanimité.

(Rejeté ;

M. Bruno Blanchy, Mme Brigitte Boccone-Pagès, MM. Claude Boisson, Alexandre Bordero, Claude Cellario, Jean-Michel Cucchi, Mmes Michèle Dittlot, Catherine Fautrier, MM. Jean-Charles Gardetto, Thomas Giaccardi, Jean-Pierre Licari, Bernard Marquet, Jean-Luc Nigioni, Fabrice Notari, Vincent Palmaro, Mme Christine Pasquier-Ciulla, M. Jean-Joseph Pastor, Mme Anne Poyard-Vatrican, MM. Daniel Raymond, Henry Rey, Jacques Rit, Jean-François Robillon, Christophe Spiliotis-Saquet et Stéphane Valéri s'abstiennent).

Je crois qu'il est particulièrement important de le soutenir dans cette orientation nouvelle et dans la perspective d'étendre encore davantage son champ d'application dans le domaine de la recherche médicale.

Il faut savoir, en effet, que le budget consacré à la recherche est à Monaco, très, très en-dessous de ceux qui y sont consacrés dans tous les autres pays européens.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, souhaitez-vous vous exprimer ?

M. le Ministre d'Etat.- Je prends acte de la déclaration de M. BLANCHY.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

II) INTERVENTIONS.

Chap. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL.

604.113 - Exposition Universelle Japon	-	1.000
604.114 - UNESCO - Présidence.....	+	6.000
604.119 - Comité National de l'Energie	-	4.600
604.125 - Adhésion Conseil de l'Europe	-	100.000
604.133 - Ligue Européenne / Coopération internationale	-	3.600
604.134 - Exposition Seine Saint Denis.....	-	1.000.000
		<u>- 1.103.200</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Relations Extérieures, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Au titre de ce chapitre, Monsieur le Ministre, j'ai noté les postes budgétaires ci-après :

604.103 Commission Médico-Juridique	2.300 euros
604.105 A.I.E.A.....	1.030.000 euros
604.107 A.G.F.I.S.-A.T.P.....	95.500 euros
604.108 Institut Droit Economique de la Mer	90.000 euros
604.124 Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes	305.000 euros
604.126 Agence Francophonie Centre.....	100.000 euros
604.127 Convention Intle Naviga. Plaisance	137.200 euros
604.133 Ligue Européenne/Coop. Eco	10.900 euros
TOTAL	<u>1.770.900 euros</u>

Ces inscriptions budgétaires m'inspirent les commentaires suivants :

La Commission Médico-Juridique ne présente aucun intérêt particulier, ni aucune activité notable.

En ce qui concerne l'A.I.E.A., vous nous avez expliqué, Monsieur le Ministre, combien le laboratoire était magnifique et intéressant pour les scientifiques étrangers qui venaient en visite à Monaco. Sauf à se lancer dans le tourisme scientifique et à organiser des visites guidées du laboratoire de l'A.I.E.A., il ne m'apparaît pas que la prise en charge des frais de l'A.I.E.A. à hauteur de plus d'un million d'euros soit justifiée en comparaison du bénéfice retiré par la Principauté.

L'A.T.P., Association des joueurs de Tennis Professionnels, me semble suffisamment solvable pour prendre en charge seule ses frais, sans intervention du Budget de l'Etat.

Quant aux Instituts de Droit Economique de la Mer et d'Etudes Méditerranéennes, ils sont obscurs, méconnus, sans grande activité particulière et n'apportent à Monaco aucun bénéfice qui puisse justifier les sommes figurant en leur faveur au Budget de l'Etat.

Le Centre de l'Agence pour la Francophonie est, de l'aveu même que vous avez fait, Monsieur le Ministre, lors des réunions de travail en Commission Plénière d'Etude, un échec patent pour lequel je ne vois pas pourquoi Monaco devrait continuer de payer.

En ce qui concerne la convention sur les bateaux de plaisance, je ne vois pas d'inconvénient à ce que Monaco envisage d'y adhérer un jour, mais de là à en faire supporter tous les coûts au Budget de l'Etat il y a un océan, si vous me permettez cette comparaison nautique et, franchement, elle ne présente pas un intérêt suffisant pour que nous en assumions la charge.

Enfin, en ce qui concerne le financement de la Ligue Européenne, je m'interroge sur l'intérêt pour notre pays de participer à cette organisation dans la mesure où il semblerait qu'elle traite de l'uniformisation de la fiscalité en Europe et où certaines personnes parlent au nom de Monaco, alors que nous ne sommes pas Membres de l'Union européenne et qu'il n'est pas question de le devenir. N'y a-t-il pas là matière à économiser encore 10.900 euros ?

Voyez, je fais, moi aussi, dans le cadre de la Commission dont j'ai la charge, la chasse au gaspillage ! Ainsi, si je ne me suis pas trompé dans

mes calculs, en éliminant les dépenses superflues que je viens de rappeler, nous aboutissons à une économie totale de 1.770.900 euros. Ces sommes importantes pourraient être utilement redéployées au bénéfice des bourses de nos étudiants et au bénéfice de l'action sociale en faveur de nos aînés.

Monsieur le Ministre, le Conseil National demande que vous lui présentiez un usage de ces fonds conforme aux souhaits ainsi exprimés.

M. le Président.- Monsieur le Ministre va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, bien des institutions ont été mentionnées par le Président de la Commission des Relations Extérieures.

Je vais essayer de traiter des principales, c'est-à-dire de celles auxquelles correspondent les sommes principales en soulignant, d'abord, que je pense que tous ici, nous avons la volonté de permettre à la Principauté d'avoir une visibilité et une présence internationales satisfaisantes, notamment dans des domaines où elle a une expérience particulière et je pense, par exemple, à la convention sur la navigation de plaisance qui se situe dans le cadre de la Méditerranée à l'égard de laquelle il y a une implication fort longue de la Principauté.

Sur l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, il s'agit d'installations qui sont ici depuis déjà longtemps. Il s'agit d'une agence des Nations Unies et c'est donc une contribution de la Principauté à la famille des Nations Unies qui est faite à travers ce soutien apporté à ce laboratoire. Il ne me paraît pas indifférent que la Principauté, membre des Nations Unies, et y trouvant d'ailleurs l'enceinte principale au sein de laquelle elle puisse aujourd'hui s'exprimer, contribue d'une certaine façon à ce qui illustre l'action des Nations Unies dans divers domaines dont, notamment, le domaine de l'énergie atomique.

En ce qui concerne l'A.T.P., c'est une situation qui m'est un peu moins familière. J'imagine que c'est lié à cette illustration de la Principauté d'une manière générale dans le domaine sportif et que pour avoir ici cette Association, il faut lui apporter un certain concours. Ça ne me paraît pas quelque chose d'extravagant, dès lors que nous avons voulu que Monaco soit un centre connu en matière d'exercice d'activités sportives de tout ordre. Qu'il y ait une contribution à l'A.T.P. ne me paraît pas quelque chose qui soit totalement aberrant.

Quant à l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes, vous indiquez que cette institution fait peu parler d'elle. Il se trouve qu'actuellement, elle fait un

peu plus parler d'elle. En quoi consiste-t-elle ? Je vous l'ai dit en Commission, je le répète ici. Il s'agit, en fait, de l'organisation d'une conférence annuelle sous le vocable Club de Monaco, qui rassemble des personnalités de très haut niveau, une trentaine, parmi lesquelles d'anciens Présidents, d'anciens Premiers Ministres, tels M. ANDRÉOTTI, M. SOARÈS, M. VÉDRINE. Cette institution est présidée par M. BOUTROS GHALI et ses membres étudient ensemble les situations diverses autour de la Méditerranée, zone qui a un intérêt pour la Principauté. Lorsque j'expose que ce Club s'illustre dans la période actuelle, c'est parce que lors de sa réunion de février dernier, deux personnalités, respectivement israélienne et palestinienne, sont venues lui présenter leurs idées sur un plan de paix applicable au Proche-Orient qui a depuis été affiné. Ainsi, si vous lisez la presse, vous aurez peut-être vu que ces dernières semaines, on parle beaucoup de ce plan de paix ; il a, d'une certaine façon, émergé dans cette enceinte et bénéficie aujourd'hui de l'appui de ce groupe. Je ne pense pas que la somme en cause soit tellement considérable, compte tenu tout de même de l'intérêt qu'il peut y avoir pour Monaco à réunir ici, une fois par an, des personnalités de ce niveau. Il me semble que cela illustre une certaine fonction de la Principauté en matière d'accueil. Les gens se sentent bien ici mais, surtout, ils ont le sentiment que c'est un milieu qui n'exercera pas de pression sur leur liberté de penser alors que, dans d'autres pays plus importants, les choses pourraient être davantage orientées.

En ce qui concerne le Centre de la Francophonie, je vous l'ai dit en Commission, nous avons des interrogations très sérieuses sur le maintien de cette institution, dès lors qu'elle n'a pas correspondu aux objectifs qui lui avaient été fixés à l'instigation de la Francophonie. Nous avons trouvé intéressant, sur le plan des principes, qu'une des agences de la Francophonie, à laquelle nous appartenons, puisse se trouver en Principauté et, d'ailleurs, il y avait une très forte demande de la part des instances de la Francophonie. L'expérience ne s'est pas développée comme nous le souhaitions et nous sommes en train, actuellement, d'examiner dans quelles conditions nous pouvons « arrêter les frais » ; mais nous ne le pouvons pas, brutalement, du jour au lendemain.

Voilà pour les rubriques principales que vous avez mentionnées et qui représentent les sommes les plus importantes.

Sur la Ligue européenne, c'est un petit crédit et je ne pense pas qu'elle limite ses études aux questions de fiscalité, mais qu'elle examine tous les problèmes de financement, d'investissement. C'est une enceinte qui ne se réunit pas nécessairement à Monaco ; elle tient des réunions dans des lieux divers et il s'agit

simplement de soutenir la participation monégasque à ces réunions.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.
Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Ministre, des précisions que vous apportez. Vous ne m'ôtez pas de l'idée qu'il y a certaines dépenses qui pourraient être revues. On parlait, tout à l'heure, du Club de Monaco en faisant allusion à sa composition : ancien Ambassadeur, ancien Ministre, ancien... Ce serait bien qu'on ait des gens en activité, qu'on organise un sommet international à Monaco ; à ce moment-là, cela aurait un impact qui serait différent d'une réunion de diplomates à la retraite, certes intelligents et brillants, mais qui n'aboutit pas à quelque chose dont Monaco puisse tirer une gloire particulière.

Je suis d'accord pour que Monaco soit internationalement visible et nous sommes sur la même longueur d'ondes. Peut-être pourrait-on faire de meilleurs choix pour justement assurer la visibilité de Monaco ? Je ne suis pas persuadé des choix qui sont faits, la convention sur la navigation de plaisance, qui en a jamais entendu parler jusqu'à la lecture du Budget ? Ce n'est pas quelque chose ayant un impact qui valorise Monaco. Je pense qu'il y a des domaines humanitaires, par exemple, où nous pourrions être beaucoup plus en pointe. L'action humanitaire, qu'elle soit médicale, qu'elle soit dans le domaine juridique, qu'elle soit très caractérisée au niveau de la coopération internationale me semble plus de nature à assurer une visibilité et peut-être même à stabiliser l'image de Monaco, parfois trop matérialiste, par une contribution qui donne une image de la Principauté plus généreuse et plus soucieuse des autres. Tout à fait d'accord pour la visibilité internationale, pour engager des crédits dans ces domaines-là, mais je dirais, faisons de meilleurs choix.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Dieu merci, nous sommes présents dans le domaine humanitaire, dans le domaine éducatif, dans le domaine hospitalier, dans le domaine de l'aide à certains petits investissements dans les pays du Tiers Monde. Nous ne faisons pas rien ; nous ne faisons donc pas un choix entre faire l'un ou faire l'autre.

Sur l'Institut d'Etudes Méditerranéennes, ce sont, pour la grande majorité, des personnalités qui ont

occupé de très hautes fonctions mais qui, actuellement, n'en ont plus. Toutefois, elles restent aujourd'hui, pour la grande majorité d'entre elles, des personnalités d'influence et qui sont écoutées dans leur pays.

Donc, je crois qu'on ne peut pas contester l'intérêt du Centre pour l'image de Monaco aux yeux de ces personnalités. Sans doute faut-il un peu plus de faire-savoir qu'il n'y en a eu ; mais seules deux réunions se sont tenues pour l'instant. La première, ils l'ont tenue discrètement pour roder l'exercice ; la deuxième a fait un peu plus de bruit. Mais, bien sûr, il faut une visibilité un peu plus grande. Ce qui nous intéresse, c'est qu'ils parlent de nous.

Sur la convention sur la navigation de plaisance, permettez-moi de vous dire, Monsieur le Président, que je ne partage pas l'analyse un peu rapide que vous faites. Elle me semble être un texte important parce que la navigation de plaisance n'arrête pas de se développer et devient une source de problèmes qui se développent également. Cela met en cause, dans certaines situations, non seulement des biens, mais également des vies humaines et plus cette navigation sera réglementée et organisée, mieux ce sera. Si le nom de Monaco peut être associé à cet effort d'organisation, ça me paraît positif.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.
Y a-t-il d'autres interventions ?
Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je partage pleinement l'intervention de mon Collègue le Président de la Commission des Relations Extérieures.

Le Gouvernement avait clairement annoncé que dans la conjoncture économique difficile que nous traversons, il devait, au niveau de l'Etat, restreindre son niveau de vie et qu'il était nécessaire de faire des économies, d'où le gel de 5 % que vous aviez annoncé sur les crédits d'équipement.

La lecture du document budgétaire que nous votons, chapitre par chapitre, ce soir, montre qu'effectivement le Gouvernement a essayé d'introduire un certain nombre d'économies puisque dans beaucoup de chapitres, il y a des réductions de crédit. Ce qui me surprend malgré tout, à la lecture du document budgétaire, page 51, c'est que les quelques réductions de crédits concernent des événements ciblés. Je lis : « Adhésion Conseil de l'Europe : - 100.000 € ; Expositions : - 1.000.000 € ». En revanche, pour tout ce dont a parlé mon Collègue Jean-Charles GARDETTO,

je m'aperçois que les diminutions de crédits sont effectivement très faibles, si ce n'est inexistantes. Donnons un exemple : si l'on considère l'exposition au Japon, il y a une diminution de crédit de 1.000 € ; si l'on considère le Comité National de l'Energie, il y a une diminution de crédit de 4.600 € ; si l'on considère la Ligue Européenne/coopération économique, une diminution de crédit de 3.600 €. Dans ce chapitre-là, les diminutions de crédits sont pratiquement inexistantes. Je crois, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement ne pourra pas échapper à une réflexion d'ensemble sur les aides qu'il apporte à des organismes internationaux, à des Comités aussi prestigieux. Vous apportez des aides pour l'image de marque de Monaco, j'en conviens, mais je crois que vous ne pouvez pas échapper très rapidement, avant le Budget Primitif 2004, à une réflexion d'ensemble afin, peut-être, de mieux cibler ces aides.

Vous avez parlé de ce groupe qui s'appelle l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes et vous nous avez dit qu'il avait travaillé pour faire des propositions sur un sujet aussi brûlant que le conflit israélo-palestinien qui, malheureusement, déchire le Moyen Orient depuis 30 ans. Sachez, et la presse l'a relevé,

Le Directeur Général.-

Chap. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL.

605.120 - Etablissements d'enseignement privé..... - 308.900

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse demande la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur le sujet - ô combien délicat - du Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie. La Commission que je préside s'étonne du manque de prévisions de la part du Gouvernement concernant le déménagement de ce Centre. En effet, il a fallu attendre la rentrée 2004 pour voir ce déménagement se réaliser à la hâte et la création des installations dans l'ancienne école du Rocher être effectuée à très grande vitesse. Toutefois, il faut préciser que l'emplacement du Centre est réservé au futur siège du Conseil National. Nous demandons au Gouvernement, à l'occasion de cette séance publique, de prévoir très rapidement un futur lieu où se situeront les activités de ce Centre, étant bien entendu

que les conclusions de ce comité n'ont pas apporté d'apaisement au conflit, au contraire.

Le Gouvernement doit mener une réflexion d'ensemble sans attendre sur ce sujet sensible.

M. le Président.- Ce que les élus ont voulu vous dire, Monsieur le Ministre, c'est que nous pouvons certes comprendre les choix que vous faites en matière d'accueil de manifestations internationales, mais ça démontre aussi que l'on ne peut pas qualifier certaines demandes du Conseil National de superflues lorsque l'on voit qu'on a les moyens de faire ce que vous faites à ce chapitre. Notre demande, c'est que vous nous entendiez aussi quand on préconise des avancées dans d'autres domaines, notamment social, mais je n'y reviens pas.

Je vous propose de passer, chers Collègues, au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

souhaitable que les travaux du futur Conseil National ne soient pas retardés.

D'autre part, je viens de recevoir aujourd'hui, et j'en suis très agréablement surprise, un courrier de M. DESLANDES me disant que l'Association Jeunesse et Avenir vient enfin d'obtenir un local à Fontvieille, ce que M. MINIONI demandait depuis longtemps. A ce titre, je remercie le Gouvernement.

Je m'interroge, par contre, sur la fermeture de la partie hébergement. Cette fermeture est intervenue en janvier 2003 et, depuis, cette partie n'a pas obtenu d'autre local. N'aurait-on pas pu essayer de conserver cette partie ouverte encore quelques mois. Cet été, de nombreux jeunes se sont présentés devant le Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie et, à leur grande surprise, ont trouvé un panneau « Fermé ». Donc, plus de centre d'hébergement. A l'Office du Tourisme, il a été impossible d'avertir ces jeunes de la fermeture de cette partie hébergement et dans tous les livres du « Routard », pour ne citer que celui-là, ce Centre était réputé au travers de nombreuses villes bien connues des jeunes qui se rendaient en Principauté.

Je m'adresse maintenant à Monsieur le Conseiller BADIA. A ce jour, est-ce que vous avez une réponse à me donner quant à, d'une part, la partie du relogement du Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie, après l'école du Rocher où il se situe actuellement et, d'autre part, la partie hébergement ? A-t-on idée si elle va être ouverte et, si tel est le cas, à quel endroit ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur BADIA va vous répondre.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je confirme que l'aménagement qui a été fait à titre provisoire, à Monaco-Ville, est bien provisoire. Il ne retardera en rien la mise en œuvre du futur siège du Conseil National. Il est bien évident que nous ferons en sorte, et je m'y engage, qu'un emplacement nouveau soit trouvé à la partie activités du Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie.

En ce qui concerne la partie hébergement, qui est une fonction attachée à l'association, je sais que le Département de l'Intérieur avait notamment évoqué, en collaboration avec l'association qui gère le Centre Méditerranéen, qu'une solution d'accueil des personnes venant à Monaco, en les dirigeant vers le Centre Méditerranéen, soit mise en œuvre. Je n'ai pas d'éléments plus précis sur ce sujet et seul M. DESLANDES pourrait être à même de vous répondre.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Monsieur BADIA, excusez-moi, vous n'avez pas répondu à la première partie de ma question. Lorsque le Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie quittera les lieux actuels, où se situera-t-il ? On a parlé d'un deuxième lieu provisoire ; est-ce qu'on peut trouver, au travers de toutes les lignes budgétaires du Primitif 2004, une ligne qui permettra la construction d'un nouveau bâtiment ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vous propose de l'examiner dans le cadre du Budget. A l'heure actuelle, je n'ai pas de réponse formelle à vous donner.

M. le Président.- Monsieur BOISSON souhaite s'exprimer.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais quand même souligner qu'il est regrettable qu'il ait fallu que la Présidente de la Commission de la Jeunesse, ainsi que toute la Commission, interviennent et heureusement, l'Evêché avait le même avis, pour que le Centre de la Jeunesse Princesse Stéphanie ne soit pas installé dans l'église du Sacré Cœur. Les projets étaient déjà faits et si personne n'avait réagi, aujourd'hui, nous aurions l'animation de la jeunesse avec celle qui se fait dans l'église, à côté ; ce n'était absolument pas compatible mais, malgré tout, les services étaient obstinés à agir ainsi et il a vraiment fallu réagir vivement pour parvenir à les faire changer d'avis et je remercie vivement Madame la Présidente. Faisons appel au bon sens !

En ce qui concerne le projet d'hébergement au Centre Méditerranéen, il a déjà été annoncé dans le Monaco-Matin. J'aimerais attirer l'attention du Gouvernement sur des petits problèmes qui vont se poser. D'abord, sur l'aspect positif, il est évident que c'est un cadre extraordinaire, donc en cela c'est une très bonne idée. Mais il y a le problème de l'éloignement : on sait qu'à Menton il faut pratiquement monter sur les collines pour être hébergé et à cet âge-là, un « routard » peut s'adapter à cela ; il faudra peut-être prévoir un coût pour des navettes car il ne faut pas compter sur les transports des Alpes-Maritimes qui passent toutes les heures. Je pense qu'il y a aussi un problème qui doit être réfléchi : c'est le problème de la sécurité. Si les jeunes sont installés là-bas, nous serons en dehors de Monaco et le cadre sera plus propice à des problèmes que l'on rencontre avec la jeunesse, à savoir des problèmes d'alcool et de toxicomanie. En Principauté, il y a un cadre qui est préservé, il y a des fiches de police qui sont établies chaque jour, des officiers de police judiciaire passent discrètement. Il y a une très bonne collaboration et depuis l'ouverture du centre, il n'y a jamais eu un problème en ce sens. Si ça se passe sur les communes limitrophes ce n'est pas garanti. S'il arrive un incident, il n'y a pas de problème en ce qui concerne les pompiers, puisqu'ils sont encore dans leur domaine d'autorisation d'intervention. Quant à la gendarmerie, c'est différent (la Sûreté Publique ne pourra pas intervenir) à partir de 20 heures, les appels basculent sur le standard téléphonique de Nice qui les envoie à la brigade de permanence qui ne sera alors pas forcément celle de Cap d'Ail. Voilà quelques problèmes qui peuvent se poser et qui méritent une réflexion avant de s'engager dans quelque chose qui ressemble à un beau Club Méditerranée mais qui risque de

devenir une situation très désagréable pour l'image de marque de la Principauté.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, la majorité s'était émue, il y a quelques mois, lorsqu'elle a appris que le Gouvernement avait souhaité geler les crédits en faveur des associations à hauteur de 5 % et vous nous aviez répondu, en séance privée, si j'ai bonne mémoire, que ce gel ferait appel au volontariat. Il semble depuis qu'il y ait eu des volontaires désignés d'office. Je parlerai d'une association, l'A.J.M., à titre d'exemple, qui est une association chère au cœur de la majorité, puisque je viens d'apprendre que pour le dernier trimestre 2003 sa subvention a été diminuée d'office de 5 %. 5 % sur la subvention hors personnel pour le dernier trimestre, ça fait une économie substantielle de 375 euros. Cette somme étant sans doute jugée insuffisante par le Gouvernement, elle a été arrondie, au préjudice de l'Association des Jeunes Monégasques, à 400 euros. Alors, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, je vous le dis comme je le pense, je trouve ces économies sordides surtout lorsqu'on a étudié d'autres chapitres, le précédent par exemple, où il y a des dépenses qui ne semblent pas forcément justifiées et dans des proportions beaucoup plus élevées, sans parler du surcoût de la Digue.

Ma question est la suivante : sachant qu'à partir de 2004, il est prévu une baisse des subventions pour les associations de 10 %, la politique du Gouvernement est-elle de tuer la vie associative à Monaco ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances va vous répondre.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- En l'absence du Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, je peux néanmoins vous dire qu'au Budget Rectificatif, l'inscription est identique à l'inscription au Budget Primitif. Je ne vois donc pas comment une baisse de 5 % aurait pu être opérée au détriment de cette association.

M. Jean-Pierre LICARI.- Ces faits sont constants, je demanderai à l'intéressé de vous en saisir officiellement, au besoin.

M. le Président.- Ce qui est certain, c'est que l'on peut profiter, encore une fois, de la tribune qui nous est offerte ce soir par la séance publique pour rappeler l'engagement du Gouvernement quant à une diminution des subventions, en 2003, faite uniquement sur la base du volontariat. Donc, si des erreurs administratives se sont glissées, il faut rappeler aux Présidents d'associations que s'ils ne peuvent pas faire ces économies, il faut qu'ils le signalent et elles ne seront donc pas obligatoires.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je le confirme bien volontiers.

M. le Président.- Je vous remercie.

Monsieur Jean-Pierre LICARI souhaite intervenir à nouveau.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une toute autre question. Je voudrais savoir ce qui justifiait sur la ligne « Etablissements d'enseignement privé » la diminution de crédit de 308.900 euros ?

M. le Président.- C'est donc la ligne 605.120.

Monsieur BIANCHERI, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je crois que le montant inscrit à cette ligne « Etablissements d'enseignement privé », est évalué en fonction des dépenses de l'année scolaire. Donc, à partir du moment où ils nous rendent les comptes qu'ils approximent, nous ajustons chaque année.

M. le Président.- Je vous remercie pour ces explications, Monsieur le Conseiller.

Je mets à présent ce chapitre aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE.

606.101 - Croix-Rouge Monégasque.....	+	14.000
606.109 - Aide Travailleurs-Ind. Auxil.....	-	25.000
606.119 - Formation professionnelle	-	4.700
606.138 - AMAPEI - Foyer Vie Handicapés	+	700
606.145 - DASS - Séjours thérapeutiques	-	14.000
		<u>29.000</u>

M. le Président.- Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais intervenir par rapport à la ligne 606.136 « Aide C.A.R.T.I. » parce qu'avant de sévir ici, j'ai sévi quelques années au Comité de Contrôle de la C.A.M.T.I.-C.A.R.T.I. et j'avais été à l'initiative de cette aide qui s'est éteinte l'année dernière. Cela pose le problème des petites caisses. Nous allons voir le problème qui se pose et comment sont traitées les professions libérales indépendantes à Monaco. Il faut supprimer rapidement une des injustices flagrantes qui touche les travailleurs indépendants : la retraite qui leur est servie leur permet tout juste de régler leurs cotisations maladie. De fait, les travailleurs indépendants retraités sont obligés de payer une cotisation pour leur couverture maladie. Nous souhaitons donc que le travailleur indépendant retraité ne soit plus obligé de cotiser au même titre qu'un actif. L'Etat vient de verser une somme sur 5 ans, destinée à essayer d'assurer la survie d'un régime qui n'est pas viable, et les assurés ont accepté une surcotisation non génératrice de droits alors que la valeur du point C.A.R.T.I. est déjà à 80 % de la valeur du point C.A.R. Il semble maintenant établi que le nombre d'adhérents à la C.A.R.T.I. est trop insuffisant pour que cette caisse de retraite soit viable d'autant que les retraites ont été versées lors de sa création, les travailleurs indépendants n'ayant jamais cotisé.

Il y a maintenant un précédent, les Caisses de la Société des Bains de Mer ayant été rattachées aux Caisses Sociales. Par ailleurs, le Gouvernement permet à certains travailleurs indépendants de constituer des sociétés qui ne dépendent donc plus de la C.A.M.T.I.-C.A.R.T.I. que l'on vide d'éventuels cotisants.

Une autre injustice flagrante : il n'existe pas, en Principauté de Monaco, de baux professionnels et les travailleurs indépendants, ne pouvant donc pas se constituer en société, subissent, sans protection aucune

et sans possibilité d'indemnisation, la dure loi du marché. Je compte donc, durant cette législature, déposer une proposition de loi instaurant le bail professionnel car son absence crée des drames humains, ne touchant en plus que des petites structures, qu'il convient de prendre en compte pour mettre fin à une situation franchement insupportable et qui perdure depuis trop longtemps.

M. le Président.- Sur ce chapitre, Monsieur NIGIONI demande la parole.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux pas passer sur ce chapitre sans évoquer, une fois encore, les bourses d'études qui ont déjà fait l'objet de nombreux débats. Cette intervention a pour but, en dehors du fait de déplorer, comme l'a déjà fait le rapport du Président de la Commission des Finances, le fait que le Gouvernement n'ait pas saisi l'occasion du Budget Rectificatif pour faire un geste sur cette ligne, puisqu'elle n'a pas évolué du tout, de demander au Gouvernement qu'une augmentation substantielle sur cette ligne soit envisagée lors de l'examen du Budget Primitif 2004. Vous connaissez notre souhait qui est le doublement.

N'ayant pas eu de répercussion pour cette année, et n'étant pas du tout d'accord sur le manque de signe de la part du Gouvernement, je m'abstiendrai sur ce chapitre.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Pour faire suite à l'intervention de mon Collègue MARQUET je dois, à l'appui de ce qu'il a dit, attirer l'attention du Gouvernement sur la situation très

misérable des allocataires de la C.A.R.T.I./C.A.M.T.I. qui, outre le fait de devoir payer encore des cotisations sociales une fois qu'ils sont à la retraite, se voient servir des pensions de misère. Mon Collègue invoquait tout à l'heure le fait que la survie de ces caisses semble réellement compromise ; je souhaiterais que le Gouvernement entame une réflexion qui débouche assez rapidement sur des propositions en ce qui concerne justement le statut de ces caisses et leur éventuel rattachement à une autre entité, comme cela a pu être le cas pour la Société des Bains de Mer par exemple. Je pense que c'est un problème fondamental qui touche beaucoup de monde à Monaco et qu'on ne peut pas continuer avec des caisses qui sont dans une situation financière peu enviable, qui servent des prestations de misère et qui n'assument finalement pas la fonction qui leur a été attribuée.

Voilà ma demande : une réflexion concrète d'ensemble avec des propositions concrètes sur cette situation.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Malheureusement, M. DESLANDES n'est pas là, mais j'avais entendu avec plaisir qu'il avait sous le coude, presque prêt, un projet de loi au sujet des handicapés. Je voudrais savoir, premièrement, quand est-ce qu'il pourra nous le soumettre ? Et, deuxièmement, si par la même occasion, le Gouvernement est décidé à faire, dans les bâtiments où cela est nécessaire, les travaux pour qu'enfin les personnes handicapées puissent bénéficier de conditions de vie normales ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais vous répondre dans le fil de ce que M. DESLANDES a dit l'autre jour, c'est-à-dire que lui-même et le Gouvernement tout entier sont particulièrement attachés à faciliter la vie des personnes handicapées. Vous pouvez avoir l'assurance que nous comptons développer, partout où cela est nécessaire, les moyens pour eux de se déplacer dans des conditions commodes.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.
Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Pour faire suite à ce que disait mon Collègue Jean-Michel CUCCHI, il faudrait envisager, Monsieur le Ministre, l'adaptation de la ville aux handicapés. Je trouve que les pays du Nord nous donnent des leçons dans ce domaine. Les handicapés sont beaucoup mieux intégrés dans la société. Ici, on ne se pose pas la question de savoir si une marche, un escalier, une porte trop étroite va briser la velléité de déplacement d'un handicapé. Alors, au-delà des transports publics qui ont été mentionnés, je pense qu'il faudrait avoir une analyse de l'intégration des handicapés dans la ville et cela, pour le moment, ce n'est pas pris en compte à quelque niveau que ce soit. Je souhaiterais donc que ça puisse changer et qu'il y ait, là aussi, des propositions concrètes.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

La Mairie nous a montré l'exemple l'année dernière, les handicapés peuvent enfin aller chercher des documents administratifs.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, mais je rappelle que c'est grâce à un don privé.

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question sur l'Aide Nationale au Logement.

On s'aperçoit en regardant les cas et en recevant certains allocataires qu'il existe quand même certaines difficultés pour appliquer le règlement. Je cite, par exemple, des appartements qui sont présentés comme des deux pièces par les agences, qui se révèlent, en fait, être d'anciens trois pièces dont une cloison a été démolie sans autorisation. Il y a les problèmes liés au divorce ou à la séparation : une famille de 4, 5 personnes se sépare et l'allocataire reste seul avec 1 ou 2 enfants ; il a alors 30 ou 40 % de pénalité sur son A.N.L. puisque l'appartement dont il dispose ne correspond plus à ses besoins et il lui est très difficile de déménager parce qu'il faut à nouveau payer la caution, les 3 mois de loyer, etc. Donc, est-ce que le

Gouvernement serait d'accord, dans le cadre des groupes de travail, d'abord de revoir les critères, ensuite, dans un second temps, ensemble ce règlement d'A.N.L. afin de le simplifier et de corriger certains cas qui pourraient s'avérer difficiles pour les allocataires ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je suis bien au courant du premier cas que vous venez de mentionner puisqu'il a été porté à ma connaissance aujourd'hui même et, bien évidemment, lorsque c'est un particulier, le Gouvernement a donné son accord pour que soit revue sa situation. Cela me permet de vous montrer que dans certains cas, on est aussi rapide et de vous dire que sur un plan plus général, au-delà de la règle que l'on peut revoir, je crois qu'il faut tous qu'on garde un peu de souplesse.

M. le Président.- Chers Collègues, si vous souhaitez intervenir sur des sujets qui ont déjà été abordés, je considère qu'on a eu largement l'occasion de s'exprimer. Si vous voulez apporter des idées nouvelles sur des sujets nouveaux, bien évidemment, vous avez la parole.

Monsieur Claude CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir suite à la réponse donnée par M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie. Il dit qu'on vient de lui parler d'un cas. Moi, je peux vous en donner plusieurs et, d'ailleurs, j'ai l'intention de vous interroger à l'occasion du Budget Primitif 2004 sur ce que vient de dire M. BORDERO, c'est-à-dire le problème concernant des appartements qui sont théoriquement loués comme des deux pièces, mais qui sont en fait des trois pièces et pour lesquels l'A.N.L. est calculée d'une certaine manière. Le Gouvernement doit chercher à régler ce problème. Je peux vous donner 5 exemples si vous le voulez, tout de suite.

M. le Président.- Monsieur BIANCHERI.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je n'ai rien à rajouter à vos propos puisque j'estime que vos propos et ma réponse pourraient correspondre très bien à ce que vous venez de dire.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais parler du problème des handicapés et poser une question à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.

J'ai lu dans un quotidien un article relatif au bâtiment destiné aux handicapés dans une commune limitrophe. Est-ce que vous pouvez nous donner quelques renseignements à ce propos et, surtout, le moment où il va nous être plus ou moins livré ? En effet, le nombre d'handicapés croît de jour en jour et nous attendons avec impatience ce bâtiment. Il se situerait aux alentours du Devens.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je me renseignerai et nous pourrons en reparler au moment du Budget Primitif si vous voulez.

M. le Président.- C'est sans doute M. DESLANDES qui doit suivre ce dossier, mais on en a parlé en séance privée, il y a déjà un certain nombre de mois, à l'occasion d'un report de crédit ; je crois, en fait, qu'il y a un problème de permis de construire sur le territoire français. Je vous renvoie donc à un procès-verbal d'une Commission privée, mais vous reposerez la question à M. DESLANDES dans le cadre du Budget Primitif lorsqu'il sera présent.

Avant de passer au vote de ce chapitre, je voudrais revenir un instant sur l'intervention de M. Bernard MARQUET pour dire que nous partageons ce souhait, qui avait d'ailleurs déjà été formulé il y a de nombreuses années par l'ancien Maire de Monaco, Mme Anne-Marie CAMPORA, de mettre fin à ce paradoxe assez difficile à accepter, que des retraités monégasques de la C.A.R.T.I. doivent souvent payer davantage en cotisations maladie qu'ils ne touchent de retraite ! Nous avons souhaité qu'une allocation, qui pourrait être prise en charge par l'O.A.S.M., pour les quelques dizaines de compatriotes concernés et pour des sommes modestes, soit effectivement créée pour dispenser ces Monégasques du paiement de la CAMTI. On aura également l'occasion d'examiner ce problème dans le cadre du Budget Primitif, mais je voulais préciser que ce point est pour nous très sensible dès lors qu'il relève d'une aberration. Une retraite négative, c'est quelque chose qui est difficile à comprendre ! On aura l'occasion de resensibiliser le

Gouvernement à ce sujet dans le cadre du Budget Primitif.

Je vais mettre, à présent, ce chapitre aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Cinq abstentions.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté ;
MM. Jean-Charles Gardetto, Jean-Pierre Licari,
Bernard Marquet, Jean-Luc Nigioni
et Jacques Rit s'abstiennent).

Le Directeur Général.-

Chap. 7 - DOMAINE SPORTIF.

607.107 - Subventions diverses - 40.000

M. le Président.- Monsieur Jean-Pierre LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais savoir ce que recouvre l'intitulé et la ligne « sports scolaires » ? J'imagine que les enseignants de l'Education Physique sont payés par le budget de l'Education Nationale ?

M. le Président.- Il s'agit de la ligne 607.102.
Monsieur BIANCHERI va vous répondre.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Il s'agit des sports

pratiqués par les différentes associations, notamment l'aviron, le club nautique, etc. Si vous voulez, après l'interruption de séance, je peux essayer de rechercher la liste.

M. Jean-Pierre LICARI.- D'accord, avec plaisir. Je vous remercie.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

III) MANIFESTATIONS

Chap. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS.

608.1012 - Campagne électorale	-	87.500
608.104 - Epreuves sportives automobiles	-	332.500
608.114 - Manifestations nouvelles	-	20.000
608.130 - Expositions florales.....	-	665
608.134 - Monaco Inter Expo.....	-	250.000
608.137 - Evénements culturels Grimaldi Forum.....	-	209.500
	-	<u>900.165</u>

M. le Président.- Monsieur Fabrice NOTARI a la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.
Je vais aller vite car le sujet me le permet.

Le Grand Prix de Monaco est un événement incontournable de la vie de la jet-set et, surtout économique de la Côte d'Azur, avec son impact sur la bande littorale au sens large, comprise entre Gênes et Marseille.

Quel autre spectacle de cette nature permet au spectateur de regarder dans les yeux le pilote, de voir le travail de ses mains à l'approche d'un virage, de ressentir les palpitations cardiaques engendrées par le bruit des moteurs dans cet amphithéâtre naturel des sports mécaniques ?

Il faut louer les efforts consentis par l'A.C.M. pour, avec l'aide de la Principauté, à moins que ce ne soit l'inverse, faire de cet événement le Grand Prix des Grands Prix ou le gros prix des Grands Prix. Nous connaissons toutes les difficultés d'organisation en ville d'une telle course, ses contraintes sur la vie de ses habitants qui ne sont pas tous passionnés, mais qui peuvent tous se féliciter de ses retombées.

Nous savons aussi les exigences posées par la F.O.C.A., la F.I.S.A. ou autres depuis de nombreuses années pour l'amélioration du tracé, les conditions d'accueil, le calendrier, etc. et nous devons féliciter les membres dévoués de l'A.C.M. pour tenir leurs engagements et conserver son prestige.

Il faut se méfier de la concurrence d'autres pays qui souhaitent avoir une épreuve et peuvent apporter des conditions plus favorables, certes sans le prestige, mais avec des facilités économiques et des possibilités d'amusement annexes plus importantes.

Dans ce contexte, l'écran géant, qui apporte un plus indéniable au spectacle, prend une importance énorme et son évolution technique depuis sa première version est, sans doute, remarquable.

Monsieur le Ministre, j'avais préparé cette intervention, il y a quelques temps, pour dénoncer une nouvelle fois le montage économique de cette installation et, à l'écoute de votre déclaration liminaire de lundi dernier, j'étais heureux d'entendre une longue réponse de la part du Gouvernement.

Hélas, après lecture, en fait de réponse, il s'agit de poser de nouvelles questions. A titre d'exemple, comment pouvez-vous prendre pour argument d'une bonne gestion le stockage de cet écran ou, comme excuse, les différentes guerres dans le monde qui, à ma connaissance, n'ont jamais remis en cause le championnat du monde de F 1 ?

En tant que passionné et pratiquant de sport automobile, je souhaite la pérennité et même le développement de ces disciplines à Monaco. Mais en tant qu'élu, je souhaite que l'Etat ne supporte aucun préjudice. Ces deux souhaits ne sont pas incompatibles.

Comme vous nous l'avez indiqué, je prends bonne note qu'un contrôle de cette association va être mis en place.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe aux propos de mon Collègue Fabrice NOTARI. J'attire juste l'attention sur le fait qu'il s'agit quand même d'une subvention de 8 M€. Vous comprendrez que, tout comme vous, bien sûr, Madame, Messieurs du Gouvernement, nous soyons particulièrement attentifs quand il s'agit de tels montants. Notre préoccupation ne porte donc nullement sur le Grand Prix lui-même, auquel nous sommes tous très attachés, mais sur la garantie de bonne gestion et de bonne allocation des fonds de l'Etat. Heureusement, Monsieur le Ministre, comme vous l'avez vous-même souligné dans votre allocution lundi dernier, une Ordonnance Souveraine a été signée le 12 décembre 2002, n° 15.594, élargissant les pouvoirs de la Cour Supérieure des Comptes aux contrôles des subventions allouées aux associations. Aussi, ma demande est toute simple : nous souhaitons que la Cour Supérieure des Comptes puisse procéder à un contrôle de l'A.C.M. à brève échéance, et je ne doute pas que, dès Budget Primitif, des éléments concrets en ce sens nous permettront de juger positivement de l'action du Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances souhaite intervenir.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je répondrais d'abord à Mme POYARD-VATRICAN pour lui dire qu'effectivement, au Budget Primitif, je serai en mesure d'apporter des précisions sur ce que vous indiquiez par rapport au complément de compétences de la Commission Supérieure des Comptes. Je donnerais simplement deux éléments de réponses sur les remarques faites par M. NOTARI précédemment. Le stockage voulait exprimer cette idée qu'un écran qui était utilisé, et pas uniquement à Monaco, pouvait être source de revenus supplémentaires et, effectivement, les événements relatifs à la sécurité et la diminution du nombre de meetings après l'acquisition de cet écran ont fait qu'il n'a pas eu la rentabilité espérée. Cela étant, aujourd'hui, et c'est ce qu'indiquait le Ministre d'Etat dans sa déclaration, l'apport, même inférieur, est un apport qui permet, d'après les informations et les éléments qui sont en ma possession, de dire qu'il

n'y a pas de préjudice, mais une rentabilité que nous aurions aimé tous supérieure.

M. le Président.- Sur d'autres sujets, Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de la ligne 608.1012 « Campagne électorale » pour féliciter la Mairie pour l'organisation des élections. J'aurais aimé poser une question de béotien : pourquoi tout le crédit n'a-t-il pas été consommé ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Mme THÉVENOUX m'a soufflé une partie de la réponse : on avait prévu - et on a eu tort - plusieurs listes.

M. Bernard MARQUET.- Non, mais la loi prévoyait qu'il y avait un tour.

M. le Président.- Très bien.

Madame DITTLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITTLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention porte sur les articles 608.101, 608.107 et 608.114 qui totalisent une somme 1.167.300 euros. Concernant ces articles qui s'intitulent « Manifestations nationales », « Manifestations culturelles » et « Manifestations nouvelles », je formule le vœu que les grandes manifestations à thème soient relayées dans la ville par des animations de rue et chez les commerçants, ce qui permettrait d'élargir et de retenir le public, et éviterait, peut-être, à certaines

Le Directeur Général.-

IV) INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

Chap. 9 - AIDE INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME.

609.110 - Aide achat véhicule électrique	-	10.000
609.114 - Intervention économique	-	200.000
609.119 - Coordination TUB-CAM.....	-	8.000
		<u>218.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

expositions très coûteuses, d'enregistrer un échec comme ce fut en partie le cas pour l'exposition sur le cirque en 2001.

Par ailleurs, je pense qu'il serait souhaitable qu'une meilleure coordination, je veux dire une meilleure organisation dans les dates, intervienne afin d'éviter que certaines manifestations d'égal intérêt ne soient proposées en même temps ; en effet, Monaco est une petite ville et il faudrait prendre des dispositions afin d'éviter un télescopage encore trop fréquent des manifestations culturelles.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame DITTLOT.

Monsieur le Ministre va vous répondre.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai bien pris note, Madame, de ce que vous avez dit et je partage votre sentiment. Il y a, à certaines périodes, un concours excessif de manifestations. Nous avons essayé d'imposer un peu plus de rigueur et, surtout, de constituer un lieu, un endroit, une enceinte où les différentes personnalités, personnes, institutions ou entités susceptibles d'organiser des manifestations se retrouvent et donc puissent établir entre elles un calendrier ; mais il y a toujours les « outsiders » et c'est extrêmement difficile. Mais votre remarque est tout à fait pertinente.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté ;

*MM. Jean-Pierre Licari, Jean-Luc Nigioni
et Jacques Rit s'abstiennent).*

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question à poser au Gouvernement. Je vois une ligne « Prospection économique » et une ligne « Chambre de Développement » ; il me semblait que la mission de la prospection économique était confiée à la Chambre de Développement, est-ce que cela recouvre d'autres activités ?

M. le Président.- Monsieur BIANCHERI, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je crois qu'il ne s'agit pas du tout de prospection économique à l'extérieur de la Principauté. Je vais le vérifier, parce que là, vous avez entièrement raison, la Chambre de Développement Economique est entièrement dans son rôle lorsqu'elle agit à l'extérieur de la Principauté et vous savez que la Directrice de l'Expansion Economique fait partie du Comité. Je pense qu'il s'agit peut-être de budgets relatifs à des éditions de brochures,

Le Directeur Général.-

SECTION 7 - EQUIPEMENTS ET INVESTISSEMENTS.

Chap. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME.

701.902	- Frais études urbanisme & grands travaux	-	31.000
701.908	- Tunnel ouest	-	1.500.000
701.909	- Demi-échangeur de Laghet	+	85.000
701.910	- Liaison BVF Est / RN 559	-	400.000
701.911	- Urbanisation S.N.C.F. - Voirie & Réseaux	+	1.500.000
701.9131	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Aureglia / Grimaldi	+	500.000
701.9132	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Charles III	-	1.000.000
701.9133	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Canton	-	150.000
701.9134	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Rainier III	-	150.000
701.9135	- Urbanisation S.N.C.F. - Ilot Casteleretto	+	500.000
701.959	- Tunnels Liaison Moyenne Corniche	-	300.000
701.976	- Tunnel montant / RN7 Est	-	300.000
701.983	- Mini-Tunnel Madone - BVF	-	200.000
701.9984	- Déviation voie ferrée	+	80.000
			<u>- 1.366.000</u>

M. le Président.- Monsieur Jean-Pierre LICARI a la parole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

mais je vous répondrai plus précisément si tel n'était pas le cas.

M. Jean-Charles GARDETTO.- D'accord.

La ligne 609.114 - « Interventions économiques » concerne quelles activités, à ce moment-là ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- C'est l'ensemble des aides diverses et variées que nous sommes amenés à allouer à différents cas, mais je n'ai aucune difficulté à vous donner le détail, si vous le désirez.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

A titre d'observation générale, je souhaiterais lire un court extrait d'un programme politique qui disait ceci : « *Politique budgétaire, gestion des finances publiques et équipements. Pour une méthode de rigueur en matière de politique budgétaire et dans la gestion des* »

finances publiques, pour ne pas confondre rigueur et austérité sociale, pour que le Gouvernement assortisse systématiquement d'études préalables, non seulement techniques, mais sur le plan économique et social, les projets présentés au Conseil National, afin d'être assurés de leur caractère productif, pour que la notion de programme d'équipement conserve tout son sens grâce à des études préalables et rigoureuses et que les écarts entre les estimations prévisionnelles et le coût des équipements, une fois réalisés, soit contenu dans des limites raisonnables. ». Ce programme, c'était celui du Rassemblement de la Famille Monégasque en 1998 et je rassure mes amis de l'U.P. et de l'U.N.A.M., et d'ailleurs leur mémoire les a déjà rassurés, ces mêmes objectifs figurent dans le programme de l'U.P.M. de 2003, page 26. Je ne sais pas si je ferai de la politique toute ma vie, mais j'aimerais ne plus avoir, tous les 5 ans, à reproduire les mêmes objectifs dans un programme politique. On peut toujours rêver !

M. le Président.- Nous nous associons à cette demande que nous avons déjà formulée en Commission, en séance privée : une attention toujours plus grande doit être portée par le Gouvernement à la préparation technique et financière des grands chantiers ainsi qu'au suivi, au respect des délais et à la maîtrise de leurs coûts.

Monsieur Alexandre BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Sur ce chapitre des Grands Travaux et Urbanisme, je voudrais faire une remarque sur l'urbanisation des terrains S.N.C.F. Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, je reprendrai votre expression concernant les terrains à bâtir à Monaco, dont les terrains S.N.C.F. représentent la plus grande partie. Vous nous avez dit en séance privée : « nous sommes en train de manger notre pain blanc ». J'estime que, puisque nous sommes en train de manger notre pain blanc, il ne faut pas gaspiller les miettes et donc, par rapport au programme que vous nous avez présenté et sur lequel nous n'allons pas nous étendre, ni entrer dans les détails, j'aimerais savoir s'il n'était pas possible, pour utiliser au mieux ces délaissés S.N.C.F., de prévoir des volumétries et des hauteurs légèrement plus importantes à pratiquement tous les immeubles dès lors que nous risquerions de le regretter dans une dizaine d'années lorsqu'il faudra chercher de nouveaux terrains pour bâtir de nouveaux logements domaniaux. Je ne pense pas que l'augmentation du nombre de Nationaux sera freinée

ou sera en diminution, bien au contraire. Il convient donc d'envisager le futur au-delà de la durée dans laquelle vous travaillez, puisque vous nous parlez d'échéance 2010-2012. A ce titre, peut-être qu'une utilisation un peu restrictive des terrains dont nous disposons risque de nous pénaliser dans les années à venir. Si maintenant on arrivait à construire des immeubles suffisamment amples pour loger tous les Monégasques et en n'utilisant pas tous les terrains, on pourrait utiliser la technique de la réserve foncière qui, aujourd'hui, est bien utile à Fontvieille puisqu'elle va pouvoir répondre à des besoins immédiats.

J'aimerais donc qu'au-delà de l'étude que vous nous avez présentée, des réflexions soient menées pour envisager une augmentation des volumes et des hauteurs à construire sur ces terrains qui se raréfient de plus en plus.

M. le Président.- Monsieur BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- J'ai peu de choses à dire sur l'intervention de Monsieur BORDERO que je remercie. Je voudrais préciser que nous avons tenté, en matière d'occupation au sol en particulier, d'optimiser l'utilisation des terrains ; mais la bande laissée libre par l'ancienne voie ferrée n'est pas facilement constructible, car elle est étroite et nettement plus longue que large. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas hésité, même si cela doit coûter quelques milliers d'euros de plus, à bousculer la voirie, à supprimer le boulevard Charles III, à reporter des ouvrages en souterrain en les superposant de façon à tirer le maximum d'espace habitable, au sens général ; je peux vous assurer qu'en ce domaine, il était difficile de faire mieux. D'ailleurs, une querelle intellectuelle s'était élevée entre les services techniques qui avaient des points de vue divergents, certains privilégiant les espaces entre bâtiments. Nous avons volontairement comprimé ces espaces parfois et j'en veux pour élément positif que les diverses instances qui se sont prononcées sur ces projets de règlement les ont approuvés jusqu'à ce jour de manière unanime. Je rappelle que plusieurs projets successifs ont été établis sur ces délaissés S.N.C.F.. Ainsi, lorsque je suis arrivé au Département des Travaux Publics, après l'analyse d'un concours qui avait été lancé antérieurement, la volumétrie bâtissable proposée avait été jugée beaucoup trop importante, l'effet de « bétonnage » qui en résultait étant peu agréable et peu compatible avec la qualité de vie que l'on souhaite à Monaco. Quand bien même, en disant cela, je ne souhaite pas minimiser la réponse aux besoins qui s'expriment. Nous avons donc repris

cette réflexion et vous avez vu, à l'occasion des diverses présentations que je vous ai faites, que nous n'avons pas hésité à monter déjà relativement haut. Nous avons fait là où nous pensions, où nous pouvions et où nous devons le faire, quelques échancrures destinées à laisser passer la lumière afin de ne pas pénaliser les bâtiments qui sont situés en amont. Il ne faut pas oublier que là, dans le cas d'espèce, nous travaillons sur un niveau moyen de la Principauté et qu'à l'arrière de ces bâtiments, il y a déjà une vie, il y a déjà un secteur bâti. Je tiens compte de votre remarque en considérant qu'il nous appartient d'optimiser encore plus, sans doute, ces éléments ; je suis intimement persuadé que pour les temps qui sont proches, le devenir de Monaco est certainement sur la mer pour des développements de haute qualité, des logements résidentiels ; ceci est indéniable, mais ce n'est pas pour demain. En attendant, l'évolution inévitable, les villes, d'une manière générale, et Monaco, d'une manière plus particulière, évolueront vers le ciel. Encore faut-il que cette évolution vers le ciel ne se fasse pas de manière uniforme. La population, et pas seulement celle de Monaco, est sensible à la préoccupation de l'environnement, mettant à ce terme un caractère très général en incluant dans cette phrase la notion de paysage. Je crois que oui, on construira plus haut dans Monaco, on ne construira pas plus haut dans Monaco partout, on construira peut-être très haut quelque part, moins haut ailleurs, et la topographie naturelle des lieux laisse penser que la réflexion qu'il faut mener doit encore être poursuivie.

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO souhaite intervenir à nouveau.

Le Directeur Général.-

Chap. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER.

702.943 - Remise en état & surveillance ouvrages d'art	+	140.000
702.961 - Parking-Bureaux Vallon Sainte Devote	-	500.000
702.966 - Parking Square Gastaud	+	58.000
702.974 - Gestion du trafic - Amélioration de la circulation	-	47.000
		<hr/>
	-	349.000
		<hr/> <hr/>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Pas d'abstention.
Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Vous comprendrez qu'en tant que Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, que l'on construise plus haut, je veux bien, mais que l'on pense aux Monégasques, c'est surtout ça qui me préoccupe.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Construire plus haut ne veut pas dire ne pas construire pour les Nationaux.

M. le Président.- Sur ce chapitre, Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis convaincu que les Monégasques prendront de la hauteur dans les années futures. Je voudrais quand même préciser que je n'interviens pas sur ce chapitre parce que nous avons déjà consommé l'essentiel, tout en espérant intervenir sur l'ensemble de ce dossier d'ici le prochain vote du Budget Primitif en ayant reçu, au préalable, les informations dont il est nécessaire de disposer.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE.

703.9405 - Urbanisation en mer - Etudes.....	-	<u>195.000</u>
--	---	----------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre 3 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre Licari, Jean-Luc Nigioni
et Jacques Rit s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

Chap. 4 - EQUIPEMENT URBAIN.

704.905 - Halles et Marché Monte-Carlo	+	3.300.000
704.928 - Héliport extension	-	700.000
704.944 - Télédistribution	-	5.000
704.954 - Transf. Electr. / App. Pression	-	120.000
704.983 - Télésurveillance extension	+	125.000
704.985 - Aménagements jardins	+	178.000
704.986 - Station d'épuration	-	80.000
704.988 - Cimetière de Monaco	-	50.000
704.990 - Centrale thermo/Installations	+	510.000
704.993 - U.I.R.U.I. - Epuration fumées.....	-	163.500
704.999 - Ascenseur avenue Crovetto	-	152.500
		<u>+ 2.842.000</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE & SOCIAL.

705.915 - Opération la Cachette	+	200.000
705.920 - Opération du Devens	-	3.850.000
705.930 - Centre Hospitalier Princesse Grace	-	4.500.000
705.932 - Réhabilitation Cap Fleuri	+	575.000
705.936 - Opération Industria/Minerve	-	200.000
705.946 - Opération Testimonio	+	600.000
705.996 - Opération les Agaves.....	-	2.000.000
		<u>- 9.175.000</u>

M. le Président.- Monsieur LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais reparler à Monsieur BADIA de l'opération Industria/Minerve, je sais que c'est un sujet qu'il affectionne. Je vous rassure, je ne vais pas répéter ce qui a été dit dans les séances précédentes. Je souhaiterais simplement réagir à deux choses que vous avez dites : la première, c'est que les travaux allaient commencer à la fin du trimestre, sachant que le Tennis Club est toujours à sa place et que les adhérents sont toujours sur les cours de tennis, je m'interroge sur ce que ça signifie exactement ; la seconde, vous avez dit que le dialogue était difficile avec le Président du Tennis Club. A ce sujet, j'ai été rendu destinataire d'une lettre, comme d'ailleurs les autres Présidents de Commission et, bien sûr, le Président et le Vice-Président, que le Président du Tennis Club a adressée à M. le Ministre d'Etat sous la date du 31 octobre 2003 et dans laquelle il vous fait part d'un certain nombre de propositions et de ses besoins. Ma question est simple : puisqu'on vous tend la main, je souhaiterais savoir quand est-ce que vous allez répondre à cette lettre qui, je pense, vous a été transmise par le Ministre d'Etat ?

M. le Président.- Monsieur BADIA va vous répondre.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- La réponse est en cours de rédaction et le Président du Tennis Club la recevra, compte tenu des festivités nationales, à la fin de la semaine ou au plus tard en milieu de semaine prochaine.

Je voudrais néanmoins dire que le dialogue avec le Tennis Club n'est pas difficile, je ne crois pas que dans mes propos, on puisse interpréter cela. Je dirai, sans entrer dans le détail, que les souhaits exprimés en termes de programme par le Tennis Club paraissent pouvoir être satisfaits, comme cela est d'ailleurs

exprimé dans le courrier de son président. La mise en œuvre du projet doit être compatible avec les règles du plan d'occupation des sols de la Commune qui s'appliquent à ce terrain. Or, nous sommes, à ce stade de notre réflexion, dans un contexte soumis au plan de prévention des risques et je ne suis pas assuré aujourd'hui – la décision ne m'incombe pas, bien que nous fassions tout en ce sens – que la composition du projet répondant au programme présenté puisse recevoir d'entrée de jeu une approbation et donc fasse l'objet d'un permis de construire. Comme je n'ai pas l'habitude de promettre ce que je ne peux pas tenir, je souhaite avoir confirmation de cette faisabilité avant de m'engager auprès du Tennis Club à lui accorder ce que nous pourrions réellement lui donner. C'est ce que j'ai tenu à lui dire ; il n'y a pas de volonté de blocage en ce domaine. Les travaux qui seront entrepris avant la fin de l'année, pour montrer la détermination du Gouvernement et de mon Département à mener à bien l'opération Industria/Minerve, ne consistent bien évidemment pas à venir avec une pelleuse déloger le Tennis Club ; il y a, bien avant cette opération et avant la démolition formelle du bâtiment, deux petits bâtiments mitoyens qui sont depuis longtemps susceptibles de démolition. C'est à eux que je pense ainsi qu'aux déviations préliminaires obligatoires des réseaux qui alimentent encore dans le tréfonds de la rue Plati, notamment, le bâtiment. Ces travaux, de toute évidence, il faudra les faire. Ne perdons pas de temps. Je pense qu'on pourra valablement superposer l'exécution de ces travaux et les indispensables négociations ou discussions-présentations que j'espère très positives avec le Tennis Club de Monaco.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS.

706.929 - Musée National Villa Paloma	-	100.000
706.930 - Musée National Villa Sauber	-	150.000
706.947 - Etablissements Scolaires-Gros travaux	-	365.500
706.960 - Grimaldi Forum.....	-	240.000
706.961 - Rénovation C.C.A.M.....	+	260.000
	-	<u>595.500</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF.

707.9242 - Aménagements terrains de sport	- 2.928.000
707.970 - Stade Nautique Rainier III.....	- 880.000
707.992 - Investissements Grand Prix Automobile	+ 675.100
707.994 - Extension Quai Albert 1 ^{er}	- 1.500.000
	<u>- 4.632.900</u>

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

Chap. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF.

708.976 - Eglise Saint-Charles	+ 250.000
708.979 - Amélioration & extension bâtiments publics.....	- 550.000
	<u>- 300.000</u>

M. le Président.- Monsieur BLANCHY demande la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais revenir sur les lacunes qui ont été évoquées avant-hier concernant les liaisons informatiques entre certains sites de la Principauté.

Il y a un autre belligérant sur lequel il faudrait compter, puisque Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur évoquait, avant-hier, la chose en termes de combat ; c'est Monaco Telecom avec le problème du monopole.

On peut, en effet, donner en exemple l'essai de communication actuellement en cours entre le Conseil National et son annexe rue Marie de Lorraine ; Monaco Telecom propose une liaison à vitesse double par modem mais au prix de location de 500 euros par

mois ce qui est quand même assez élevé pour une liaison informatique.

Dans le cas d'entités assez importantes, comme le Conseil National, ce prix peut s'admettre. Par contre, dans le cas de sites isolés concernant deux ou trois postes, comme au Musée d'Anthropologie, ce prix de 3.000 francs par mois, rien que pour la liaison informatique, paraît vraiment élevé.

Or, il faut savoir que d'autres opérateurs concurrents proposeraient des tarifs à un coût deux ou trois fois moindre.

Ce qui pose en fin de compte un problème de choix politique qui est le problème du monopole de Monaco Telecom.

Enfin, pour terminer, je dirais, sur le ton de l'humour, à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur compte tenu de ses origines, de sa formation, que le sous-marin situé au-dessus du Service

Informatique et pointé en direction du Ministère d'Etat, n'étant pas opérationnel, ne constitue nullement une menace pour celui-ci.

(Rires).

M. le Président.- Le Gouvernement souhaite-t-il ajouter quelque chose ?

Le Directeur Général.-

Chap. 9 - INVESTISSEMENTS.

709.991 - Acquisitions	- 5.000.000
709.995 - Digue du large	+35.000.000
	<u>+30.000.000</u>

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant l'article 709.995 - « Digue du large ». Nous avons surtout retenu l'aspect financier de cet ouvrage, son surcoût et toutes les conséquences malheureuses sur le Budget de l'Etat. A ce sujet, je dirais qu'il est regrettable que les exemples des grands travaux passés n'aient pas servi de leçon, à moins que la confiance en nos moyens financiers ne soit la cause de négligences dans les études préparatoires, les détails ou la complexité des opérations. Pour preuve de cette négligence des études préparatoires, je tiens à porter à la connaissance de mes Collègues, qu'à ce jour, aucune procédure technique n'a été retenue pour la membrane de la rotule qui, comme vous le savez, a été endommagée au début de l'année. Cette membrane, destinée à isoler la rotule du milieu marin corrosif, fait donc actuellement défaut, créant des conditions d'utilisation et de fonctionnement de la rotule anormales et peut-être dommageables.

Monsieur le Conseiller, vous nous avez récemment assuré que cette membrane avait été remplacée ; moi, je dis le contraire. Comme je suppose que vous n'avez pas vérifié vous-même cette information, je vous engage à en vérifier de toute urgence l'origine car il semble que, là aussi, on vous cache des choses. Dans ce contexte litigieux, nous apprenons que le contentieux avec le groupement d'entreprises espagnoles Bec Dragados, constructeurs de la Digue, est définitivement clos après qu'il ait accepté le versement de 49 M€ pour solde de tout compte auxquels s'ajoutent 970.000 € de frais de contentieux. Ne trouvez-vous pas que la fin de cette histoire est prématurée ? Si

Non. Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

j'ai retenu cet exemple, c'est qu'il est caractéristique des impasses techniques acceptées lors des études. Le remplacement de la membrane n'est lié, en effet, ni aux aléas terrestres, ni aux aléas maritimes, mais c'est une opération parfaitement prévisible qui nous force à constater l'imprévision des coûts et des techniques de maintenance ; imprévisions qui, dans le cas qui nous occupe et nous préoccupe, peuvent avoir des conséquences fâcheuses.

Monsieur le Conseiller, maintenant que nous avons payé deux fois la Digue, que plusieurs problèmes techniques liés à l'action de la mer subsistent et que nous sommes toujours à la recherche d'un assureur qui accepte de couvrir les risques à venir et leurs conséquences financières, avez-vous quelque chose de rassurant à nous dire qui nous aide à digérer les 35 M€ de supplément pour 2003 et ceux à venir sur le Budget Primitif 2004 ?

M. le Président.- Madame FAUTRIER, dans le fil de cette intervention, je vous en prie.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'ai ressorti de mes archives un document qui a été publié en mai 2001 par le Département des Travaux Publics et qui décrit le projet d'extension du port de la Condamine. Dans ce document, il est fait état d'un budget qui se décompose de la manière suivante :

1,65 milliards de francs, soit environ 251 M€ pour les choses suivantes :

- le terre-plein : 500 MF,
- la Digue : 500 MF,

- la contre-jetée : 300 MF,
- les digues Nord et Sud : 60 MF,
- les aménagements du bassin : 240 MF,
- le quai Louis II : 50 MF.

Vous nous avez annoncé, lundi soir, que le coût définitif des travaux – terre-plein, route d'accès et contre-jetée, réclamations comprises – atteignent 364 M€ en valeur 2003, soit 37 % de plus que prévu. Or, lors d'une séance privée, vous nous annonciez, Monsieur BADIA, que les montants estimés à fin 2003 sont de 490 M€, hors aménagement de la gare maritime dont vous parliez tout à l'heure. Cela fait plus de 50 % de ce qui était prévu dans votre document de mai 2001. Nous sommes donc loin, Monsieur le Ministre, des 37 % annoncés l'autre soir. Alors, on ne peut s'empêcher, devant de telles sommes, de faire un lien avec la restriction budgétaire de 10 % qui nous est demandée par le Gouvernement au Budget Primitif 2004. J'espère seulement que le programme de 1.000 logements souhaité par les Monégasques n'est pas en train de flotter à l'entrée du port.

M. le Président.- Monsieur BADIA, je vous en prie.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je suis tout à fait conscient et je comprends pleinement qu'une augmentation significative du coût de certains travaux interpelle la Haute Assemblée. Je persiste néanmoins dans les éléments qui ont été fournis et rappelés par le Ministre d'Etat dans le rapport de présentation. Je crois qu'il faut rester dans le domaine des choses comparables. Je suis prêt à examiner avec l'Assemblée, ou un groupe de travail de l'Assemblée, certains éléments qui pourraient sembler anormaux. Je pense que les choses étaient bien claires, en 1997, lorsque mon prédécesseur avait fait une estimation portée à la connaissance du Conseil National accompagnée d'un assez gros dossier. En actualisant les sommes qui avaient été annoncées à l'époque, en comparant les sommes qui ont été dépensées à programme constant, on obtient effectivement une majoration de 37 % ; c'est le chiffre qui avait été annoncé.

Est-il anormal que pour un ouvrage singulier, on dépasse après environ 6 ans de travaux, le montant initialement prévu dans un pourcentage qui en dépit de ce que vous pouvez penser, n'est pas exceptionnel ? Lorsqu'on construit un bâtiment, nous sommes dans un domaine qui est connu, courant, (j'excepte le Grimaldi Forum ou des bâtiments très spécifiques), on a le plus souvent 7 ou 8 % de travaux supplémentaires ; ce n'est pas pour autant que les

entreprises ne déposent pas des réclamations, souvent légitimes, qui augmentent le montant des travaux. On pourrait d'ailleurs débattre, mais ce n'est pas le sujet de l'origine de ces réclamations, de leur bien-fondé et du « jeu » systématique que jouent les entreprises à l'égard du maître d'ouvrage public.

Ce que je voudrais dire, et le Ministre d'Etat l'a rappelé en substance, c'est que la Digue du large est un ouvrage que l'on peut qualifier de prototype ; il n'en n'existe pas d'autre au monde et, quand bien même il se réfère à des dispositifs dits offshore et, bien qu'il existe des plates-formes de ce type de par le monde, il n'existe ni plate-forme offshore dont l'espérance de vie soit estimée à l'horizon d'une centaine d'années, ni plate-forme offshore qui demeure liée par quelque artifice mécanique à la terre ; je pense à la rotule. Il n'y a pas de plate-forme offshore qui, à l'instar d'une sonde spatiale venant se raccorder à une fusée en orbite, ait fait l'objet d'une mise en place, à quelques centimètres près, par des moyens topographiques exceptionnels utilisant les systèmes satellitaires de repérage. Il n'existe pas non plus, à ma connaissance, de plate-forme offshore qui soit ancrée dans la mer avec des pieux battus dans un sol dont on sait très bien, au-delà des aléas que représentent les travaux maritimes, qu'il ne peut évidemment pas, en dépit de tous les carottages, être méthodiquement et systématiquement connu.

Comparez l'ouvrage d'aujourd'hui aux divers projets qui ont été élaborés - je pense notamment à un projet sur pieux qui avait été présenté dans les années 1993, 1994 ou peut-être 1995 et dont le coût dépassait largement deux fois et demi l'estimation initiale, écoutez les experts qui ont pu se pencher sur le projet, examinez les statistiques, à la fois techniques et maritimes, qui ont été faites et vous constaterez que malgré les 37 % d'augmentation du coût, la Principauté s'est dotée d'un outil exceptionnel qui est envié, regardé, examiné et qui fera école. J'accepte que vous évoquiez une certaine immaturation technique de ce genre de ce sujet. Lorsqu'on lance un nouvel avion, les études, financées par l'Etat, ne sont amorties qu'après la vente de 250 ou 300 appareils ; lorsqu'on fait une sonde spatiale ou qu'on va sur la lune, on dépense beaucoup d'argent. On a voulu se doter d'une Digue du large exceptionnelle, dans des conditions de maintien des coûts tout à fait honorables et je salue ici mon prédécesseur qui a lancé ce projet, dans des conditions de marchés de travaux publics conclus à prix global et forfaitaire, ce qui est une gageure parce que beaucoup d'entreprises auraient pu refuser ce type de travail. Lorsque l'on travaille dans ces conditions, on travaille habituellement sur un système de « cost + φ » c'est-à-dire qu'on règle les prestataires au coût

des factures présentées, on ajoute les paramètres complémentaires de gestion et, éventuellement, leurs bénéfiques. Je crois que vous pouvez, certes, venir me dire et dire au Gouvernement que vous sanctionnez l'aspect financier du dispositif. Moi, je suis fier d'avoir mené cette opération et je peux vous dire que si nous avons dû payer cette Digue à « cost + ϕ », elle aurait coûté largement plus que le chiffre annoncé aujourd'hui.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances souhaite intervenir.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je ne suis pas satisfait ; par contre, vous êtes un ingénieur de qualité et un avocat merveilleux. Vous maniez le qualitatif qui permet de faire passer beaucoup de choses. Je ne suis pas satisfait, parce que la plupart des travaux initiés par votre Département, que ce soit les logements, la Digue, un peu exceptionnelle, c'est vrai, dépassent les délais et dépassent les coûts. C'est assez inadmissible ; je le dis tranquillement et sereinement. Vous avez cité l'aviation. Je connais un peu l'aviation et on arrive à y construire des avions avec des écarts de délais qui sont de l'ordre de quelques semaines. On envoie des fusées sur la lune et à partir du moment où on construit la fusée, le satellite, où on intègre tout ça et où on fait le lancement, on prévoit des délais et on les tient à 15 jours ou 3 semaines près.

Il y a beaucoup de possibilités de gestion de grands travaux. C'est avant tout un problème de méthode et de volonté, ce n'est pas un problème d'intelligence supérieure. Je pense d'ailleurs que pour les logements, nous en parlerons dans le Budget Primitif. Il n'est pas question de planifier, comme ça, la construction de logements en disant qu'ils seront livrés à telle date. Je souhaite que pour chaque opération soit établi un graphique de Gant, prenant en considération l'ensemble de la période allant des études préliminaires aux dates auxquelles on doit obtenir le permis de construire, jusqu'à la livraison clés en main. C'est indispensable. Ensuite, il faut une volonté farouche pour suivre ces plannings et se poser la question, chaque fois que le point de détail est fait, de comment maintenir ces plannings, quelles sont les raisons des dépassements, comment apporter des solutions, etc. C'est tout un processus qui est fait avec des gens normaux et pas exceptionnels et avec des méthodes bien au point. Nous en reparlerons au moment du Budget Primitif car il faut faire là un grand pas en avant.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je comprends tout à fait ce que vous venez de dire, mais pourquoi ce raisonnement n'a-t-il pas été appliqué dix ans plus tôt par vous et votre prédécesseur ? Certes, la tâche n'est pas facile, vous avez dû quitter le projet en quittant le Département puisque vous avez « repris le train en marche ». Le précédent Conseiller a travaillé sur ce dossier. Je crois que le problème qui se pose est au niveau des personnes qui travaillent sur ce sujet.

J'ai ressorti tous les documents du temps où je travaillais au Conseil National avec MM. REY, PASTOR, VALÉRI et CELLARIO, ici présents. J'ai relu les procès-verbaux et j'ai essayé de me souvenir. Il y a un certain nombre de frais d'études qui avaient été engagés. Or, en principe, lorsque l'on engage des frais d'études, on sait où on va, bien que, quelques fois... Je vais rappeler quelques anecdotes. Voilà la Digue de 1996 (*présentation d'un document*), malgré les effets de houle, elle n'avait pas de contre-jetée et c'est ici, au Conseil National, que l'on s'est interrogé : on ne comprenait pas très bien pourquoi, si le courant était arrêté d'un côté, pourquoi il ne l'était pas de l'autre ? Alors, le Gouvernement est revenu quelque temps après en disant : « vous avez raison, nous faisons des études et il faut une contre-jetée ». Quand le Département se trompe à ce point, on peut s'interroger ensuite sur la totale crédibilité du projet. Si nous n'avions pas ici demandé la contre-jetée, je ne suis pas convaincu qu'elle y serait. C'est donc pour montrer qu'en matière de perfectibilité, il peut y avoir des conséquences graves. Et puis, Mme FAUTRIER l'a soulevé, il y a des chiffres qui nous ont été donnés et des coûts prévisionnels. Alors, je crois qu'on pourrait s'entendre pour l'avenir : quand on reçoit un document comme cela avec des éléments chiffrés, il devrait être ajouté : « sous réserve de coûts supplémentaires inhérents à une construction exceptionnelle que nous n'avons jamais faite ». Dans ce cas, nous vivrions la même situation et nous serions solidaires. Mais, quand on nous donne un coût précis, il doit être respecté. Donc, il faut changer de méthode !

Vous avez rencontré dans les constructions d'immeubles des problèmes liés aux terrains. Alors, annoncez-les nous et donnez-vous une marge. Dans ces conditions, on peut être totalement partenaire et comprendre le problème.

Je sais, Monsieur le Conseiller, que ce n'est pas évident pour vous, car vous avez essayé de bien

défendre vos Services mais, franchement, il y a beaucoup d'éléments qui nous ont inquiétés.

Dans le passé, j'avais fait une comparaison avec d'autres projets qui n'avaient pas été retenus. Je sais qu'aujourd'hui nous allons avoir le bénéfice de cette réalisation puisque un brevet a été déposé. Mais je rappelle que, lorsque les coûts projetés en 1993 par les Travaux Publics étaient de 1 milliard de francs pour la Digue, de 150 MF pour la restructuration du Port et de 300 MF pour la réalisation de la contre-jetée, l'équivalent, en ce qui concerne les projets privés, était de l'ordre de 4 milliards à 6 milliards, mais ne coûtaient rien à l'Etat. Il était alors évoqué des problèmes d'environnement pour s'opposer à ces projets.

Aujourd'hui, en effet, nous pouvons tous être fiers de la réalisation de cette digue. Pour nous, le problème actuel n'est pas seulement que nous devons payer en plus, mais ce que vous essayez de nous enlever à côté ou de ne pas nous donner dans le budget. C'est en cela qu'on essaie de faire une référence au dépassement du coût de la digue.

On va essayer d'être conciliant sur tout ce qui a pu arriver. « On tourne la page » mais, s'il vous plaît, soyez complètement avec nous pour le Budget Primitif en ce qui concerne le logement, les bourses, le Cap Fleuri, etc...

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Merci Monsieur BOISSON, je viens de tout comprendre, c'est la faute du Conseil National ! Monsieur REY, vous avez fait de mauvaises études, c'est sans doute à cause de cela que maintenant il faut qu'on paie l'avant-port ! Vous n'avez pas prévu qu'il était trop profond.

Trêve de plaisanteries ! Je voudrais avoir confirmation de ce que vous nous avez dit en séance privée, Monsieur BADIA. Si j'ai bien compris, le coût d'entretien de l'ouvrage Digue, c'est quelques brouilles ? Je ne voudrais pas qu'on découvre par la suite que pour des raisons technologiques, technocratiques ou que sais-je, ces coûts d'entretien nuls deviennent des coûts de réparation.

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Président, permettez-moi juste une remarque : Commission Plénière d'Etude du mercredi 29 octobre 1997 :

« M. REY ajoute qu'il n'est, par ailleurs, pas convaincu par les explications contenues dans le dossier financier tel qu'il ressort de la note gouvernementale du 22 juillet ».

M. le Président.- Monsieur RAYMOND a la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Pour recentrer les choses, si on analyse simplement, il n'y a pas de problèmes, ni techniques, ni technologiques et c'est un magnifique succès sur ce plan technologique, indiscutablement, que le monde entier nous envie. Le problème a plutôt des origines commerciales que la faiblesse, le peu de poids de l'ingénierie représente dans la négociation avec une entreprise qui dispose d'un marché aussi important. C'est là que tout échappe à tout le monde ! Y compris même, aux meilleurs techniciens qui ont dû faire raisonnablement un contrôle très strict du mémoire des travaux qui a été présenté avec, nous en sommes convaincus, d'excellentes données techniques. Mais le poids du dossier ne reposait pas que sur la partie purement technique et technologique : le poids du dossier est commercial parce que l'entreprise a demandé 200 pour avoir 100 et que l'essentiel de la discussion a dû se recentrer sur cette démarche. A ce titre, je compatis pour ceux qui ont dû prendre des décisions parce que la nature de ces décisions n'a plus rien à voir avec les dispositions d'un marché d'ingénierie. A ce stade, nous disons que la démarche est commerçante ! C'est une « affaire » qui a été traitée malheureusement comme aujourd'hui on en traite trop souvent dans le bâtiment et les travaux publics où de grands constructeurs sont devenus de grands et parfaits initiateurs de ce genre de contentieux que nous retrouvons presque systématiquement dans toutes les « grosses opérations » où une augmentation de 5 % des coûts conduit à atteindre très facilement des sommes considérables, comme cela a été le cas pour la digue.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, sur ce chapitre, je vous en prie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais ne pas aborder les problèmes financiers liés au prix de la Digue parce qu'ils ont déjà été abordés, pour revenir à une de mes préoccupations : « gérer, c'est prévoir ». On dispose aujourd'hui d'une Digue, un ouvrage technique tout à fait remarquable, très envié, mais qui amène la question suivante : que va-

t-on en faire à présent ? Va-t-elle finir par rapporter de l'argent et si oui à partir de quand ?

La Digue a été livrée il y a maintenant presque 18 mois, en août 2002. Mais pour l'instant, je vois surtout beaucoup de bateaux ancrés au large. Pourtant il me semble que la Digue avait pour mission d'accueillir les bateaux !

Pour l'instant, je vois surtout un port exactement identique à celui d'avant la Digue, c'est-à-dire que je ne vois pas de nouveaux commerces, ni rien de particulier qui s'organise dans cet espace.

Certes, il y a eu un concours d'architectes et vous nous avez présenté de très beaux projets. La seule chose que j'ai pu constater ce sont les changements d'ores et déjà prévus sur les plans futurs de l'heureux gagnant : cela serait modifié, ceci changé, certaines formes revues, à se demander ce que deviendrait l'esprit général du projet d'ensemble...

Pour l'instant donc, n'ayant rien vu de concret, me voilà contrainte d'attendre, d'attendre de voir ce qui va se passer.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, vous avez évoqué des études sur les impacts financiers d'éventuels commerces qui verraient le jour sur le port, études qui se termineraient en mai-juin 2004. Quel dommage que les résultats de l'étude n'aient pas coïncidé avec l'arrivée de la Digue. En effet à présent, entre la livraison des résultats de ces études et leur mise en application, j'ai peur que l'on voie défiler les années.

Je demande donc que l'on nous présente aujourd'hui ce que va devenir la Digue, ce qu'on compte y construire dessus. Que l'on découvre aujourd'hui que l'on a le mal de mer et que cela remet en cause ce qu'on avait prévu d'y construire est un comble, car s'il y a bien une chose qui était prévisible, c'était qu'elle serait flottante...

J'attends donc qu'on nous propose des plannings, des actions et la façon dont cela va s'organiser, non pas en terme de grandes phrases et d'études fumeuses, mais en terme de réalisations concrètes. Pour revenir à ce qu'ont dit certains de mes Collègues, si l'on n'arrive pas à tenir les objectifs et les plannings et les coûts, qu'on nous explique pourquoi.

M. le Président.- Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Monsieur BADIA souhaite s'exprimer.

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Je vais

donner quelques idées. Je partage pleinement la remarque du Président de la Commission des Finances ; lorsque je défends la Digue, et le coût de la Digue, je défends un concept, un ouvrage exceptionnel et je voudrais vraiment que les Monégasques n'aient pas à rougir de ce qui a été fait parce que, pendant longtemps encore, à mon avis, on viendra admirer cette prouesse technique. Soyez assurés que, même si aujourd'hui vous voyez une addition qui vous interpelle, cette prouesse technique, vous l'avez payée nettement moins cher que ça n'a réellement coûté aux entreprises. Je voudrais que vous en soyez persuadés parce que je peux vous assurer que l'examen des comptes qui avait été fait démontre qu'ils ont dépensé beaucoup plus, nettement plus que ce qui leur a été accordé.

Où je rejoins pleinement M. PALMARO, c'est qu'en termes de construction, d'une manière générale, et sur ce qui est notre lot le plus courant, c'est-à-dire les bâtiments quels qu'ils soient (logements ou bâtiments de bureaux) je suis, et depuis longtemps, loin d'être satisfait du fonctionnement de nos procédures ; encore faudrait-il dire, pour être tout à fait objectif, que modifier les procédures veut dire modifier largement et généreusement les relations qui lient aujourd'hui l'Etat et ses principaux partenaires à l'acte de bâtir. Je suis, pour ma part, tout à fait désireux de modifier ces éléments. J'ai entamé une réflexion qui, cette année, a porté sur les entreprises ; j'aurai l'occasion de vous en présenter une petite analyse, j'espère avant le Budget Primitif. J'ai confié à Cap Gémini et Ernst & Young une réflexion : faut-il continuer à travailler au moins-disant, faut-il changer nos règles d'appel d'offres ? C'est le premier point fondamental. Quand nous aurons fait cela, nous verrons qu'il faut modifier nos relations avec la maîtrise d'œuvre et modifier également la maîtrise d'ouvrage parce que la structure Administration, telle qu'elle existe, remonte à ce qui se faisait il y a 60 ans et, aujourd'hui, 60 ans plus tard, un bâtiment n'a plus du tout la même allure et n'a plus du tout la même technicité. A l'époque, un bâtiment représentait 75 % de maçonnerie. Aujourd'hui, c'est peut-être 40 % et beaucoup plus de technicité et de technologie ; on va vers des bâtiments à haute qualité environnementale avec des matériaux recyclables, on entre dans une ère de développement durable et, partant, on ne construit plus du tout aujourd'hui comme on le faisait auparavant. Il faut donc modifier radicalement nos relations avec les intervenants. En attendant, et en dépit de la meilleure volonté, il faut redouter d'être confrontés à des évolutions quelque peu « erratiques » - je reprends les termes qu'avait employés M. PALMARO dans son rapport. Mais en tout cas, il faut aller dans ce sens. Par contre, on n'interdira jamais à des entreprises de

réclamer parce que, contrairement à l'exemple de l'avion que j'ai cité, un bâtiment n'est pas un produit manufacturé et, par conséquent, il n'y a pas de préparation possible. Le bâtiment, on le fait au moment où il se construit, selon certaines périodes où il fait soleil, où il pleut, la tenue du béton n'étant pas la même, la tenue du chantier n'étant jamais la même. Tous ces paramètres font, qu'effectivement, les entreprises, font à chaque fois un objet tout à fait indépendant, tout à fait exceptionnel.

Il me faut revenir sur la question de la Digue. La Digue, évidemment, n'est pas « garantie » cent ans ! Quel assureur prendrait un tel engagement de couverture ? Le Cahier des Spécifications Techniques, sur la base duquel l'ouvrage semi-flottant a été réalisé, a néanmoins exigé que la durée de vie de la Digue ne soit pas inférieure à cent ans. C'est pourquoi elle est faite de béton. Techniquement, une structure entièrement métallique aurait suffi à constituer l'ouvrage. Et je puis vous assurer que son efficacité – tant en atténuateur de houle qu'en quai d'accostage – n'en aurait pas été altérée. Comme un bateau, la digue métallique aurait été soumise à une terrible érosion et elle aurait dû, régulièrement, rejoindre un bassin de carène pour être entretenue. Le béton est là pour protéger l'acier qui forme le corps principal de la Digue. Mais pas n'importe quel béton ! Un adjuvant spécifique – la fumée de silice – lui confère une compacité exceptionnelle ; je ne connais pas de béton dont la porosité soit aussi faible ! Les armatures internes, précontraintes ou non, sont toutes reliées électriquement entre elles et font l'objet d'une protection cathodique. Il n'existe pas, dans le monde, d'ouvrage maritime civil qui bénéficie d'une telle qualité de protection. Et pour faire mieux encore, l'enrobage de ces armatures par le béton n'est pas inférieur à 7 mm. C'est dire que toutes les conditions propres à assurer à la Digue sa plus grande longévité ont été réunies.

C'est dire aussi que l'entretien régulier de l'ouvrage s'en trouve fortement minimisé. Les grandes opérations seront : tous les 25 ans, remplacement des anodes sacrificielles ; tous les 10 ans, mise en place d'une nouvelle membrane de protection de la rotule. Pour le reste, il conviendra – comme on le fait pour les ponts et les viaducs – d'inspecter régulièrement la Digue et la contre-jetée. Cette dernière exigera le remplacement des appuis néoprènes sur lesquels elle est posée. Sur 15 ans, c'est 1 M€ environ qu'il conviendra de dépenser pour l'entretien global des infrastructures de l'avant-port. C'est dérisoire, en référence au coût de l'investissement réalisé.

Si dès sa mise en place, la Digue a joué son rôle amortisseur, pourquoi son utilisation en termes d'accueil de navires s'est-elle faite graduellement ? Je vous rappelle que c'est un ouvrage quasiment « brut de décoffrage » que nous avons accueilli en août 2002. Restait à la raccorder définitivement à la terre ferme, à réaliser la continuité des accès, sentiers notamment. Il fallait également construire le gros-œuvre de la gare maritime, hausser le mur garde-grève, achever le « solarium ». Il était impossible de sécuriser l'accueil des bateaux tout au long de ces travaux. La Digue fut également pendant un temps en « rodage ». Il est normal – et cela se poursuivra également en 2004 – que nous testions, de manière progressive, la tenue de l'ouvrage aux efforts engendrés par l'accrochage des navires à la Digue. Nous nous sommes limités tout au début à l'accostage des bateaux de moins de 230 mètres de long et d'une trentaine de mètres de haut.

Aujourd'hui, le Service des Travaux Publics va valider, avec les ingénieurs et la Société d'Exploitation des Ports, les types de bateaux pouvant être accueillis en fonction des vents qui s'exerceront sur la Digue. Les bateaux de très grande taille pourront y accoster, il n'y aura pas de limite, sauf la longueur de la digue elle-même, puisque par temps calme, il n'y a pas d'effort engendré ; quand le vent se lèvera, on retrouvera peut-être des bateaux en rade parce qu'il sera précautionneux de le faire. Mais je voudrais ici tuer un certain nombre de rumeurs aussi peu fondées que fantaisistes, la Digue n'est pas en train de couler ; non la rotule n'est pas cassée, elle ne rouille pas car elle est faite pour être dans l'eau. Oui, la Digue permettra l'accostage des bateaux car elle a été conçue pour cela et elle fera son office, cela va de soi. Quant au plan d'eau du port, je m'en suis largement expliqué, il faut le temps de faire les choses, c'est-à-dire pousser les bateaux qui gênent quand on veut travailler, déplacer certaines personnes – et c'est peut-être le plus difficile à faire. Le jeu de taquin que l'on est obligé d'exécuter sur le territoire terrestre lorsqu'il s'agit de déplacer des personnes qui sont logées pour reconstruire le bâtiment, est identique dans le port et ceci vous explique pourquoi, en dépit des réflexions, des études et la nécessité des travaux, on met un certain temps.

En espérant avoir apaisé le Conseil National et la population monégasque sur tout ce qui circule de farfelu sur ce bel ouvrage.

M. le Président.- Merci, Monsieur BADIA.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Une dernière question : de quelle garantie constructeur et de quelle assurance disposons-nous pour ce bel ouvrage ?

M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.- Dans ce type d'ouvrage, il n'y a pas de garantie décennale, on s'en est expliqué, il n'y a pas d'assureur qui entende couvrir ce type de risque. D'une manière générale, les ouvrages publics – les routes, les ponts – ne sont pas assurés autrement que par l'Etat, c'est la règle que les Etats se font. Les tunnels routiers, en France, en Allemagne, en Italie sont assurés par l'Etat. A ce titre, au-delà des garanties prises par les entreprises – et le remplacement de la membrane que vous évoquiez tout à l'heure, avec juste raison, sur laquelle je vais me renseigner pour les difficultés qu'il pourrait y avoir – au-delà de cette garantie constructeur qui s'impose pendant un laps de temps donné, je pense qu'il appartient inévitablement à l'Etat monégasque d'en assurer lui-même la pérennité. Mais encore une fois, ce que je vous ai indiqué tout à l'heure et sauf cataclysme, conditions anormales, séisme, ne devrait pas être pénalisant pour les finances publiques.

M. le Président.- Monsieur BADIA, le Conseil National apprécie votre réflexion sur un changement de méthodologie dans la préparation et dans le suivi des chantiers publics que vous nous annoncez, ainsi que dans la modernisation des procédures destinées à une meilleure maîtrise des coûts et des délais sur ces grands chantiers publics. Cela correspond tout à fait la demande du Conseil National.

Je voudrais dire, en ce qui concerne votre assertion sur le fait que la Digue a coûté moins cher à l'Etat qu'elle n'a coûté aux entreprises, que le Conseil National n'est pas en mesure de savoir si cette affirmation est vérifiée ou non. Je n'ai pas d'autres commentaires à faire, mais c'est une assertion.

Nous allons passer au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Sept abstentions.

Le chapitre 10 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Claude Boisson, Jean-Michel Cucchi,
Mme Catherine Fautrier, MM. Jean-Pierre
LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Mme Anne POYARD-
VATRICAN et M. Jacques RIT s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

Chap. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE.

711.990 - Construction immobilière industrielle Ruche-Vulcain - 120.000

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Je vous invite à vous référer à la page 66 du document budgétaire à laquelle sont retranscrits les Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Directeur Général, je vous en prie.

Le Directeur Général.-

Article	Comptes Spéciaux du Trésor	Modifications	
		Dépenses	Recettes
	80 - Comptes d'Opérations Monétaires		
8000	Emission pièces de monnaies	+ 2.000.000	
	84 - Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat		
8410	Avances dommages	+ 1.900.000	
8477	Frais de poursuite	+ 20.000	+ 20.000
	+ 1.920.000	+ 20.000
	+ 3.920.000	+ 20.000
	SOLDE DÉBITEUR	+ 3.900.000	

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur les Comptes Spéciaux du Trésor ?

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question à poser au Gouvernement pour information. Je vois une ligne 8428 - « Villa la Lestra », pour une somme très faible. Je voulais savoir à quoi cela correspondait ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je crois me souvenir que c'est une caution dans le cadre de l'entretien des jardins.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est-à-dire que l'Etat garantit l'entretien des jardins ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je crois que c'est effectivement une caution qui est liée à l'entretien d'une parcelle.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Avant de procéder au vote de la loi de Budget, je vais passer la parole aux Conseillers Nationaux qui veulent intervenir dans le cadre des explications de vote.

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a plusieurs manières de considérer la position à avoir pour le vote de ce Budget Rectificatif.

La première consiste à observer :

- que, depuis les élections du 9 février 2003, il n'y a pas eu d'augmentation significative de dépenses dans ce Budget Rectificatif qui auraient concrétisé la prise en considération du programme du groupe majoritaire du Conseil National ;

- que compte tenu que dans le passé une multitude d'engagements n'a pas été respectée dans les délais, il n'y a pas plus de raisons aujourd'hui, de croire que les intentions du Gouvernement que nous avons entendues soient suivies d'actes ;

- que la décision d'avoir pénalisé les associations à caractère social, culturel, humanitaire ou de loisirs en tentant de diminuer de 5 % la subvention allouée - ce qui s'est tout de même produit pour un grand nombre d'entre elles, alors qu'une maîtrise des dépenses avait déjà été entreprise en supprimant l'indexation du coût de la vie pendant plusieurs années - était une procédure médiocre et insignifiante sur le plan financier, surtout face à la dérive de l'excédent des dépenses de la Digue pour lesquelles, notamment en matière de contentieux, la même rigueur n'a pas été apportée ; il ne s'agit plus, dans ce cas, de perfectibilité mais de dérive chronique et invalidante... ;

- que les élus demeurent perplexes lorsqu'ils observent qu'il y a autant de décalage entre les prévisions du Budget Primitif 2003 et le Budget Rectificatif 2003 ;

- et le fait que les programmes éducatifs et sociaux essentiels et urgents pour le C.H.P.G, le Cap Fleuri, l'Unité de Moyen et Long Séjour, la maison de retraite

sur le territoire monégasque, l'établissement scolaire sur les délaissés S.N.C.F. pour faire face à la saturation du Lycée Technique et du Collège de Monte-Carlo, l'école sur le site de « La Cachette », etc., annoncés pour la plupart depuis 5 à 10 ans, soient tous en retard.

Ce sont autant d'éléments qui suscitent de sérieux mécontentements des élus et qui pourraient être de nature à provoquer un vote négatif ou d'abstention ce qui, dans mon esprit, est une nuance, car l'abstention traduit tout autant une attitude de rejet.

Cette réaction ne peut qu'être attisée à la suite de la déclaration du Ministre d'Etat qui nous a fait entendre que le Gouvernement n'a pas attendu l'alternance parlementaire pour faire ce qu'il devait pour le bien de tous ; en tout cas, le Gouvernement a oublié 18 anciens Conseillers Nationaux et, de ce fait, leurs électeurs, car le Gouvernement a ainsi contribué, et j'insiste sur le mot « contribué », à leur faire perdre les élections !

C'est donc bien la preuve que le Gouvernement n'avait pas respecté tous ses engagements...

Alors, vous l'avez sans doute constaté, les élus ici présents pour cette législature n'ont pas l'intention de perdre leur temps et de décevoir les Monégasques ; mais bien au contraire, pas du tout intimidés ou freinés dans leur élan après avoir écouté la déclaration de M. le Ministre, ils confirment leur profonde détermination.

La voix ferme et sévère de M^e LICARI durant ces débats s'apaisera sans doute si vous prenez en compte les attentes des Monégasques... mais imaginez seulement, dans le cas où vous n'y parviendriez pas (car la volonté ne suffit plus, il faut désormais l'efficacité !) que le même ton soit adopté par les 21 élus du groupe majoritaire...

La seconde manière de considérer la position pour le vote, consiste :

- à prendre en compte la volonté et les engagements que le Gouvernement a pris durant ces débats ;

- à préserver l'esprit de concertation et à croire que la confiance puisse aussi exister dans les relations politiques et institutionnelles.

C'est l'attitude que j'adopterai, en votant ce Budget, dans un esprit positif et constructif, puisque l'on s'engage dans un nouveau partenariat entre le Gouvernement et le Conseil National.

En ce début de législature, il est normal d'être optimiste ! D'autant plus que de nombreux points convergents sont apparus durant l'analyse de ce Budget. Monsieur le Président évoquait ce sujet dès le début de l'étude du Budget.

Au-delà des études de faisabilité et des réflexions, nous attendons maintenant la présentation définitive de plusieurs projets avec l'évaluation la plus précise possible des coûts et les dates de début et de fin des travaux. Nous attendons surtout que le Gouvernement fasse un effort supplémentaire pour compléter sa proposition de 660 logements avant 2008.

Ainsi, le travail commun sur le contenu du Budget Primitif 2004 sera déterminant pour vérifier si le Gouvernement et le Conseil National ont réellement la même volonté, les mêmes objectifs et s'ils choisissent les mêmes moyens.

Merci, Messieurs.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.
La parole est à Monsieur Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.
Monsieur le Ministre d'Etat,

Nous avons lu avec une grande attention le texte de la déclaration liminaire par laquelle vous avez répondu au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Certains points de votre déclaration appellent, de notre part, une réaction.

La construction de logements sociaux et le souci de la protection sociale ne sont pas des idées neuves, en effet. Mais la non-réalisation de certaines avancées, que nous jugeons pourtant primordiales, est malheureusement une donnée tout aussi ancienne que ces idées. Ce qui est neuf, par contre, dans nos propositions, c'est la recherche de méthodes alternatives pour aboutir, enfin, dans de nombreux domaines, à des réalisations concrètes.

Vous nous rappelez, Monsieur le Ministre, que l'action du Gouvernement s'inscrit dans une durée qui ne saurait se limiter à celle de notre calendrier. Ce rappel du caractère éphémère de notre mandat était pourtant inutile. Car, Monsieur le Ministre, c'est avant tout en tant que Monégasques que nous nous sommes engagés à oeuvrer pour l'avenir de notre Pays. Et ce mandat-là, seul Dieu pourra un jour y mettre fin. Quant à l'avenir de notre Pays, les Monégasques que nous sommes entendons lui appliquer la formule biblique : « *Jusqu'à la fin des siècles des siècles* ».

Conscients de la prospérité à laquelle a conduit l'action conjuguée du Prince Souverain, des Gouvernements et des représentations nationales qui se sont succédés au fil des années, nous sommes également conscients de la nécessité de préserver les éléments de cette prospérité. Toutefois, se concentrer sur cette seule nécessité ne doit pas nous amener à

ignorer l'évolution, dans le monde qui nous entoure, des choses, des hommes et des idées. La Principauté doit également sa prospérité à la stabilité et à la sécurité qui y règne et que ses gestionnaires ont su jusqu'ici préserver.

Les préoccupations de la majorité parlementaire, dans les domaines du social, du logement et de l'évolution des lois, vont au-delà d'un idéal qui toucherait au seul domaine humain. Nous avons la conviction qu'il y a pour notre Principauté si prospère, mais économiquement fortement dépendante de la majorité de non-nationaux qui y travaillent, un grand danger à attendre des troubles sociaux pour réagir et commencer à légiférer. Cette conviction nous pousse à vouloir anticiper tout désordre social, de manière à ce que notre Pays garde tout son pouvoir d'attraction auprès des investisseurs étrangers.

C'est là une des formes que peut prendre la volonté d'évoluer sereinement. Cette indispensable sérénité n'est pas seulement la résultante de notre seul comportement d'élu. Elle sera, bien plus encore dans l'avenir, une fonction proportionnelle aux résultats de notre action.

Après avoir longuement réfléchi sur les causes profondes des errements passés et présents, les parlementaires élus P.F.M. sont convaincus - comme le Président Jean-Pierre LICARI l'a très clairement exprimé lors de la séance d'ouverture de lundi dernier - que le problème ne réside pas dans les idées, mais dans la méthode adoptée pour les réaliser. En conséquence, jugeant que l'établissement d'un contrat d'objectif entre le Gouvernement et le Parlement est, pour la réalisation concrète de notre programme dans les délais déjà entamés de cette législature, la seule méthode raisonnable, nous l'avons proposée, d'entrée de jeu, à votre appréciation.

Ce soir, devant l'absence de prise de position du Gouvernement sur ce sujet important et devant l'absence d'annonce, par ce même Gouvernement, d'avancées susceptibles de jouer un rôle important dans la réalisation de notre programme, les parlementaires élus P.F.M. s'abstiendront lors du vote global du Budget Rectificatif 2003.

Cette position doit être comprise comme un message fort à l'adresse du Gouvernement, à quelques semaines du vote par le Conseil National du Budget Primitif 2004.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

La parole est à M. MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, moi aussi, j'ai lu tranquillement et sereinement votre déclaration liminaire. Page 2, je lis : « [...] une vision qui se situe [...] dans une perspective à long terme et marque aussi le souci constant de prendre en compte les intérêts de la population monégasque dans son ensemble. » ; je lis aussi « [...] attitude responsable [...] », « Le manque de souplesse induit par l'absence de possibilité de virement de crédits [...] », etc... Tout ça pour voir ce dont on a parlé pendant ces longues journées de préparation, de travail ! On essaie de faire passer au Gouvernement certains messages, nous sommes la courroie de transmission entre la population et le Gouvernement. Ce soir, on a vu un exemple où toutes les sensibilités étant représentées, on arrive sur des sujets essentiels qui nous tiennent tous à cœur à être tous d'accord. Faites en sorte que ces messages soient entendus.

Je voterai ce Budget parce que ce n'est pas le mien. Je ne vais pas sanctionner ce Budget voté par une ancienne équipe qui, comme l'a expliqué le Vice-Président BOISSON, n'est plus là à cause, en partie, des promesses non tenues et nous avons bien entendu M^e REY, lors des premières séances, le dire.

J'espère que nous serons entendus au Budget Primitif parce que je voudrais dire, solennellement, que tout ce qui ne sera pas fait lors du Budget 2004, ne sera pas fait dans la législature.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, souffrez à nouveau que l'on parle de votre déclaration liminaire et qu'on essaie d'y répondre brièvement. Le rapport de la Commission des Finances sur le Budget Rectificatif 2003 est soutenu par l'expression des besoins légitimes des Monégasques, mais également par la préoccupation, à la suite de l'excédent de dépenses affiché, d'éviter une inquiétude peu ou pas justifiée, tant de nos compatriotes que des résidents et de tous les partenaires de Monaco qui participent largement aux activités économiques du Pays.

A la suite du rapport sur le Budget Rectificatif 2003, j'ai eu l'honneur de présenter lors de la séance d'ouverture de la session législative actuelle un rapport remis au Gouvernement quelques jours auparavant.

M. le Ministre a répondu par la lecture de la déclaration liminaire de 31 pages dont nous n'avons pas eu connaissance à l'avance. Bien qu'ayant été amené à faire sur le siège quelques remarques, nous avons indiqué notre surprise quant à la procédure utilisée en nous réservant la possibilité de revenir sur ce texte. Je n'y reviendrai pas ce soir de façon exhaustive. Je relèverai seulement quelques points de cette déclaration.

Dès les premières pages, M. le Ministre précise qu'il ne découvre pas les sujets logement et autres, tenus comme prioritaires par la Commission des Finances, sujets qui ont été naturellement pris en compte depuis des décennies. Vous avez raison, Monsieur le Ministre, on doit à l'honnêteté de rappeler ces évidences. Néanmoins, je dois vous dire que les Monégasques nous ont clairement demandé d'œuvrer dans ces domaines également. On peut ajouter, par ailleurs, que tous ces sujets à caractère économique et social relèvent à la fois du long terme et du court terme. Il convient de faire une distinction entre la politique relevant de la vision, de l'orientation, perçue comme forte, juste, équilibrée et qui s'impose à tous depuis des décennies, et la gestion, l'application de ces politiques, dans le court terme, voire le quotidien, qui elle, relève des structures, des moyens et des méthodes chargées de leur mise en œuvre. Ce sont deux concepts de niveaux différents et nous parlons du deuxième, Monsieur le Ministre.

D'ailleurs, la différence de calendrier auquel il est fait allusion dans votre déclaration liminaire, explique que nos approches s'inscrivent dans le court terme, 4 ou 5 ans. Encore que, comme vous, Monsieur le Ministre, je suis convaincu que nous devons nous rejoindre sur la vision à long terme. Par exemple, le Conseil National ne refusera jamais des crédits pour des investissements productifs.

Permettez-moi, maintenant, Monsieur le Ministre, d'aborder brièvement quelques points, notamment sur la fiabilité des chiffres. S'agissant du Budget Rectificatif, vous précisez, page 4, que l'objectif n'est pas d'annoncer ce que sera le résultat du Budget initialement voté. Mais alors, pourquoi le Budget Rectificatif qui nous est présenté annonce ce que pourrait être le résultat final, 72 M€ ou 80 M€ suivant que l'on intègre les Comptes Spéciaux du Trésor ?

Un autre point, les remarques de la Commission Supérieure des Comptes ou du Contrôle Général des Dépenses, dites-vous page 5, ne portaient pas sur un écart très important mais sur le fait que les recettes étaient auparavant estimées trop prudentes et que leur réalisation se trouvait toujours supérieure aux prévisions. Permettez-moi de m'interroger : si ces

organes de contrôle qualifient ces prévisions de trop prudentes c'est, me semble-t-il, que les écarts sont trop importants et dans le cas contraire, ces remarques n'auraient pas beaucoup de sens.

Un autre point. Vous marquez votre désaccord sur l'avis de la Commission des Finances qui s'interroge sur des écarts de dépenses de 8 à 10 % entre les prévisions en fin d'année, présentées à 2 mois de la fin d'exercice, et les réalisations effectives de cet exercice. Vous expliquez cette situation par une analyse des délais du processus budgétaire actuel. Si certains de ces délais sont peut-être incompressibles, je ne le sais pas, on ne peut nier que la présentation début novembre de prévisions annuelles établies sur des données à fin mai, c'est-à-dire 5 mois plus tôt, est un processus qui augmente les risques d'erreur de prévision pouvant engendrer des écarts non négligeables et, de surcroît, à 2 mois à peine de la fin de l'exercice.

C'est la raison pour laquelle la Commission peut s'interroger sur la signification de certains résultats et, par suite, du vote qui lui est demandé. C'est un problème de méthode. Ces considérations ne sont en aucune manière désobligeantes pour le personnel de l'Administration car celui-ci applique certainement avec rigueur et dévouement les méthodes de travail qui lui sont prescrites.

S'agissant des Comptes Spéciaux du Trésor, je pense qu'un échange en d'autres lieux permettrait d'éclairer ce sujet, sans alourdir la présente séance. Permettez-moi néanmoins, Monsieur le Ministre, de citer l'article 3 de l'Ordonnance Souveraine n° 4.908 du 21 avril 1971 qui, semble-t-il, justifie ma position.

En conclusion provisoire sur les points ci-dessus, sachez qu'un écart de 60 à 70 M€, parfois plus, sur un Budget de 600 à 670 M€, suivant qu'on prend comme référence les recettes ou les dépenses, n'emporte pas l'enthousiasme du Conseil National. Je reste, bien sûr, à votre disposition pour examiner plus attentivement ces différents sujets.

Sur le point essentiel, celui du logement, nous prenons acte de votre confirmation écrite de la livraison de plus de 700 logements d'ici la fin de l'année 2007. Je note toutefois que ce chiffre est largement inférieur aux besoins exprimés par les Monégasques, besoins que vous connaissez parfaitement. En revanche, la Commission des Finances ne peut que marquer son accord à votre déclaration selon laquelle le Gouvernement n'a jamais considéré que l'impact financier correspondant au programme de logements domaniaux à construire était la cause du creusement des déficits budgétaires.

En conclusion, et pour ne pas surcharger le débat ce soir, la Commission des Finances, si elle constate un certain nombre de déclarations d'intention satisfaisantes de la part du Gouvernement attend que la discussion qui va s'ouvrir sur le Budget Primitif 2004 permette de concrétiser ses intentions et d'enregistrer des progrès sensibles sur certains dossiers auxquels votre déclaration n'a pas encore apporté les solutions espérées.

Ce débat budgétaire à venir pourrait, je l'espère, Monsieur le Ministre, concrétiser le dialogue entre nos deux institutions pour qu'il se traduise, dans les faits, au bénéfice des Monégasques, des résidents et de tous les acteurs économiques de notre Pays.

C'est dans cet esprit constructif que la Commission des Finances a recommandé de voter ce Budget Rectificatif de transition.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président.

Ces débats sur le Budget Rectificatif, initiés lundi soir, qui ont dû durer 16 ou 17 heures, ont démontré le bon état d'esprit qui règne dans les relations entre le Gouvernement et le Conseil National, notre volonté commune de consensus pour trouver les meilleures solutions pour le Pays et les Monégasques et, selon une formule que j'affectionne, « pour faire gagner ensemble Monaco ».

Ce dialogue, bien sûr, n'exclut pas des débats contradictoires qui sont nécessaires, toujours courtois, mais fermes quand il s'agit de nos convictions, pour aboutir au meilleur consensus possible.

Le Conseil National, qui est le porte-parole des Monégasques qui l'ont élu, et des résidents, a un rôle évident d'aiguillon de l'action du Gouvernement ; il est là pour apporter des critiques toujours constructives, mais aussi pour reconnaître les succès de la politique gouvernementale qui font de Monaco un Pays dont tous les Monégasques sont fiers. Nous aurons, Monsieur le Ministre, toujours plus de satisfaction à féliciter le Gouvernement plutôt qu'à le critiquer et nous souhaitons que les occasions de nous réjouir de vos succès, et donc du succès de la Principauté, soient toujours plus nombreuses que les occasions d'apporter des critiques.

Lors de l'examen dès le mois prochain, mais en privé dans les tout prochains jours déjà, du Budget Primitif 2004, le Conseil National sera particulièrement attentif à la prise en compte de priorités essentielles pour la population monégasque, au premier rang desquelles, bien évidemment, le logement. Dans le droit fil de l'intervention du Président de la

Commission des Finances, je voudrais vous rappeler qu'aux 700 logements annoncés dans les cinq prochaines années - ce qui représente une avancée par rapport aux débats que nous avons eus depuis le mois de mars à ce sujet - nous souhaitons voir ajouter de nouvelles acquisitions dans le secteur privé qui sont en cours de discussion et de nouvelles opportunités qui pourraient se présenter, ce qui nous rapprocherait des 1000 appartements que nous estimons nécessaires pour bien loger tous les Monégasques dans les cinq prochaines années. Nous souhaitons aussi, on a eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises, un meilleur respect des délais de livraison, non pas simplement en paroles, qui ne seront sans doute pas tenues si elles ne s'accompagnent pas de nouvelles méthodes, mais par un suivi régulier commun des diverses étapes, de la programmation à l'obtention du permis de construire, puis au premier coup de pioche et aux différentes étapes de la construction. Ce suivi régulier commun des chantiers pourrait être, par exemple, trimestriel.

Au-delà du logement domanial, sans vouloir être exhaustif, nous serons évidemment très attentifs aux thèmes de l'accession à la propriété, de la réforme de la loi n° 1.235 sur le secteur protégé, de l'évolution continue vers l'égalité des droits pour les femmes monégasques, du respect des priorités d'emploi pour les Monégasques et des priorités sur les marchés publics pour les entreprises monégasques, des politiques en faveur des personnes âgées, mais aussi pour notre jeunesse, tant pour l'animation que pour les bourses d'études, de la modernisation du droit social, sans oublier une meilleure maîtrise des coûts sur les grands chantiers publics.

Nous sommes, ce soir, en conclusion, optimistes et sereins. Rien ne s'oppose à ce que les aspirations des Monégasques et des résidents soient encore mieux prises en compte sur des sujets essentiels pour eux comme le demande le Conseil National. Nous attendons, au-delà des bonnes intentions déclarées, que le Gouvernement prenne des mesures concrètes pour confirmer sa volonté de consensus avec le Conseil National, intentions que nous pourrions apprécier dans les choix et les priorités du Budget 2004, premier Budget Primitif voté par le Conseil National issu des dernières élections.

Au Budget Primitif, ce sera donc sur des actes et des réalisations concrètes du Gouvernement que nous voulons et que nous aurons à nous prononcer et le Gouvernement, bien évidemment, ne peut pas l'ignorer.

Monsieur le Ministre, souhaitez-vous intervenir avant que nous votions la loi de Budget ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, juste quelques mots en commentaire des déclarations que je viens d'entendre.

J'en retiens, d'abord, que je ne suis pas surpris que vous n'ayez pu, dès lundi, apporter des réactions à certaines parties de la déclaration que j'avais faite, puisque vous en preniez tout juste connaissance ; à chaud, vous n'aviez pas nécessairement les mots en tête. Mais en la lisant, après l'avoir écoutée, vous avez certainement compris que l'esprit qui animait le Gouvernement, et c'est l'évidence même, est celui du dialogue, le dialogue dans les responsabilités qui nous reviennent, aux uns et aux autres, responsabilités qui doivent être guidées par le souci commun, bien sûr, de répondre aux attentes de la population et de faire progresser la Principauté dans la voie de son développement économique et social.

Vous ayant entendu, j'ai le sentiment qu'il y a une reconnaissance de la très grande utilité du dialogue que nous avons eu, qui s'est poursuivi au cours d'un nombre important d'heures. C'était pour vous, et pour nous avec vous, la première occasion que nous avions de passer en revue à travers le Rectificatif un très grand nombre d'aspects de la politique de la Principauté. Vous nous avez interrogés, nous avons essayé d'apporter des réponses et, nous-mêmes, nous vous avons, bien sûr, écoutés. Écoutés dans la confirmation que vous nous apportiez des préoccupations qui vous animent plus particulièrement, des priorités que vous vous êtes données et il en résulte, je crois, qu'au travers de cet échange, d'une certaine façon, nous nous connaissons encore mieux et c'est toujours utile puisque nous avons à travailler ensemble. Croyez bien que ce que nous avons pu recueillir au cours de ces débats sur trois soirées, mais aussi précédemment en Commission, reste dans nos esprits et ce que nous avons pu apporter comme réponses, même si sur certains plans cela pourrait vous apparaître encore un peu vague, voire insuffisant, signifie tout de même que nous reconnaissons la très grande utilité de répondre et d'arriver avec des réponses plus construites aux prochaines échéances ; la prochaine s'annonce très vite puisque dans 10 jours, nous commençons à étudier le Budget Primitif en Commission.

En résumé, je vous dirai simplement que ce dialogue intense que nous avons eu me paraît s'inscrire dans l'esprit des Institutions et je suis convaincu qu'il y aura des retombées de ce dialogue qui iront dans le sens d'une analyse commune de ce qui est utile, de ce qui est souhaitable pour ce Pays et pour sa population.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Je demande à présent à M. le Directeur Général de bien vouloir lire les différents articles du projet de loi portant fixation du Budget Rectificatif pour l'exercice 2003 afin que nous procédions au vote, article par article.

Le Directeur Général.-

ARTICLE PREMIER.

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2003 par la loi n° 1.260 du 23 décembre 2002 sont réévaluées à la somme globale de 596.518.700 € (Etat « A »).

M. le Président.- Je mets l'article premier aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

L'article premier est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre Licari, Jean-Luc Nigioni et Jacques Rit s'abstiennent).

Le Directeur Général.-

ART. 2

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2003 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 668.708.381 €, se répartissant en 464.896.581 € pour les dépenses ordinaires (Etat « B ») et 203.811.800 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (Etat « C »).

M. le Président.- Je mets l'article 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

L'article 2 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT s'abstiennent).

Le Directeur Général.-

ART. 3

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 13.385.000 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets l'article 3 aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Trois abstentions.
L'article 3 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

ART. 4

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2003 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 21.717.600 € (Etat « D »).

M. le Président.- Je mets l'article 4 aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Trois abstentions.
L'article 4 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

ART. 5

Les ouvertures de crédit opérées sur le Budget de l'Etat par Ordonnances Souveraines n° 15.840 du 24 juin 2003, n° 15.914, n° 15.915, n° 15.916 et n° 15.917 du 7 août 2003 sont régularisées.

M. le Président.- Je mets l'article 5 aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Trois abstentions.
L'article 5 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre Licari, Jean-Luc Nigioni
et Jacques Rit s'abstiennent).*

Le Directeur Général.-

ART. 6

L'ouverture de crédit opérée sur les Comptes Spéciaux du Trésor par Arrêté Ministériel n° 2003-321 du 6 juin 2003 est régularisée.

M. le Président.- Je mets l'article 6 aux voix.
Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Trois abstentions.
L'article 6 est adopté.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre Licari, Jean-Luc Nigioni
et Jacques Rit s'abstiennent).*

Je vais mettre à présent aux voix l'ensemble de la loi de Budget.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.
Abstentions ? Trois abstentions.
La loi de Budget est adoptée.

*(Adopté ;
MM. Jean-Pierre Licari, Jean-Luc Nigioni
et Jacques Rit s'abstiennent).*

Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous sommes donc arrivés ce soir à la fin de notre ordre du jour.

Merci à tous.

La séance est levée.

(La séance est levée à 21 heures 40).

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00